

# Les vaudois en Provence

Chronologie de l'implantation des Pauvres de Lyon



Massacre des vaudois à Mérindol le 18/04/1545, gravure de Gustave Doré (1832-1883)

[Télécharger ce dossier afin de faciliter la lecture des liens !](#)



Mémorial Luther à Worms (Allemagne), statue de Pierre Vaudès – Google Street [ici](#)

C'est dans la vallée du Pô et dans l'Italie centrale que se développent les premières oppositions aux superstitions et corruptions de l'Église de Rome par quelques personnages isolés : saint Ambroise, évêque de Milan de 374 à 397, Pères de l'Église d'Occident, Jovinien, condamné en 390 par un concile tenu à Milan, Vigilance, pyrénéen consacré prêtre vers 396, Claude de Turin, natif de Catalogne, qui se vit confier vers 817 l'évêché du Turin par l'empereur Louis le Débonnaire (778-840).

Derniers sympathisants de Claude de Turin ou avant-coureurs des Cathares, en 1028, c'est l'ensemble d'une communauté installée à Monforte d'Alba, commune du Piémont qui est condamné au bûcher.

Ces mêmes luttes religieuses agitent le versant français des Alpes Cottiennes. Dès 1017, des "hérétiques" sont brûlés vifs. En 1057, le pape Victor II lance une bulle à l'archevêque d'Embrun pour le rappeler au devoir de veiller sur les hérétiques qui occupaient cette partie des Alpes.

Au cours des années 1120/1140, ce sont les hérésiarques Pierre de Bruys (diocèses d'Embrun, Gap, Die, Arles) et Arrigo l'Italien appelé aussi Henri de Lausanne, condamné par les conciles de Toulouse (1119) et du Latran (1139), qui contestent avec leurs disciples (Péto-brusiens et Henri-ciens) les dogmes de l'Église catholique.

Entre 1137 et 1153, éclate en Italie la protestation d'Arnaud de Brescia ([infos](#)), réformateur politique plus encore que religieux, qui s'oppose au pouvoir temporel de l'Église. Ses disciples, les Arnoldistes, grossirent les rangs de ceux qui s'opposaient aux déviances de l'Église romaine.

Vingt ans plus tard, commence le mouvement initié par Pierre Valdo.

- - - oOo - - -

# Chronologie du valdéisme

Sous le règne de Louis VII (01/08/1137 – 18/09/1180)

Sous le pontificat de Célestin II (26/09/1143 – 08/03/1144)

v. 1140 Naissance de l'initiateur du valdéisme dont on ignore à ce jour les lieux et dates de naissance et de sa mort. Son nom nous a été transmis sous des formes différentes, allant des toponymes *Valdesius* – *Valdensis* – *Valdus*, *Valdès*, *Vaudès*, à l'adjonction du prénom *Petrus*, postérieure d'au moins deux siècles.

1159/79 Élections des antipapes : Victor IV, Pascal III, Calixte III et Innocent III.

Sous le pontificat d'Alexandre III (20/09/1159 – 30/08/1181)

1170 ou 73 La lecture de certains textes le conduit à changer de vie, à vouloir mener celle des premiers disciples de Jésus de Nazareth. Le récit, dans l'Évangile de Matthieu (19,21), de la rencontre entre Jésus et un jeune homme riche inspira la suite de sa vie : *"Si tu veux être parfait, va, vends ce que tu possèdes, donnes-le aux pauvres... puis viens et suis moi"*.

1173/79 Les fidèles du mouvement laïc évangéliste initié par Vaudès sont désignés sous le nom de "Pauvres de Lyon". L'archevêque de Lyon leur interdit de mendier et de prêcher.

1179 Mars : Vaudès et quelques fidèles font recours et se rendent de leur propre initiative au troisième concile de Latran dont l'anathème du Canon 27 ne visera que *"les hérétiques nommés Cathares, Patarins de Milan\*, les Albigeois et autres qui enseignent publiquement leurs erreurs, et ceux qui leur donnent protection ou retraite"* ([infos](#)). Malgré l'avis défavorable de ses conseillers, le pape Alexandre III touché par l'indiscutable sincérité évangélique des Pauvres de Lyon, leur accorde son autorisation de prêcher à condition qu'ils obtiennent la permission de leur évêque.

\* Les Patarins étaient des pauvres qui prêchaient l'épuration des mœurs du clergé. Leur mouvement se développe parmi les artisans et les petits bourgeois de la ville de Milan, dont l'industrie est en pleine expansion. Leur prédication exalte la pauvreté physique et matérielle. Ce n'est pas aux dogmes de l'Église qu'ils s'attaquent, ils ne prêchent pas une autre doctrine : ils cherchent tout

simplement une réponse existentielle et spirituelle à la nouvelle situation sociale. Et pourtant les papes Nicolas II (1059-1061) et Alexandre II (1061-1073) les condamnent comme hérétiques et font assassiner leur principal dirigeant, Arinald de Carinate.

Après ce dur échec, les Patarins prennent leur revanche dans d'autres régions ; ils font des partisans dans diverses villes de Lombardie et leur influence pénètre également en Toscane.

### Sous le règne de Philippe II (18/09/1180 – 14/07/1223)

1180 Mars (?) : Vau se présente devant un synode diocésain convoqué sous la présidence du cardinal-légat, de l'archevêque de Lyon Guichard de Pontigny et du cistercien Geoffroy d'Auxerre.

Geoffroy raconte que ce dernier, fondateur d'une secte de gens méprisables et tout à fait indignes, convaincu de présomption sacrilège, abjura, répudiant ainsi – comme précise une autre source, Ermengaud de Béziers – la secte qu'il avait fondée et ceux de ses compagnons qui persistaient dans l'erreur. Abjuration suivie aussitôt après de la signature au nom de tous ceux qui voudront sincèrement le suivre, d'une profession de foi foncièrement orthodoxe.



En 1946 le dominicain Antoine Dondaine ([biographie](#)) découvre le ms. 1114 de la Bibliothèque nationale de Madrid contenant cette profession de foi et un ouvrage de polémique anti-cathare composé par un de ses disciples vers 1190/94, le compte rendu d'une réunion entre vaudois français et italien qui eut lieu en 1218 à Bergame en Italie.

### Sous le pontificat de Lucius III (01/09/1181 – 25/11/1185)

1183 Jean Belles-Mains, nouvel archevêque de Lyon, rompt la politique tolérante de Guichard de Pontigny et défend aux Pauvres de Lyon de s'entremettre par la prédication des Écritures (*prohibuit eis ne intromitterent se de scripturis exponendis vel predicandis*). Obligés de quitter Lyon, ils sont de moins en moins considérés comme les Pauvres de Lyon, aussi va-t-on les appeler plus simplement les Vaudois, les disciples de Valdo qui se séparent de l'Église catholique sur les points suivants :

- Le radicalisme évangélique, centré sur le "sermon sur la montagne" qui les amène à refuser le serment civil ;
- La contestation de l'institution romaine : ils sont contre la papauté, contre le pouvoir et la richesse de l'Église ;
- Le rejet du purgatoire et des indulgences ainsi que du culte des saints ;
- La prédication itinérante : la prédication est effectuée par des laïcs appelés "barbes". Les barbes sont célibataires. Ils pratiquent des métiers nécessitant des déplacements fréquents. À cause des persécutions, la prédication a lieu dans des maisons et non sur la place publique.

Les Vaudois participent cependant à la messe et aux sacrements de l'Église catholique.

→ 1184 Le pape Lucius III convoque le Concile de Vérone.

Sa décrétale *Ad abolendam diversarum haeresium pravilatem* condamne un certain nombre d'hérétiques anathématisés : *"Imprimis ergo catharos et patarinos et eos, qui se humiliatos vel pauperes de Lugduno falso nomine mentiuntur, passaginos, josephinos, arnaldistas perpetuo decernimus anathemati subiacer"*, et impose aux évêques de poursuivre les hérétiques dans leur diocèse et aux autorités publiques de leur prêter main-forte.

Droit Canonique - les principales décrétales ([liste](#)).

À la fin du XII<sup>e</sup> siècle, vingt-cinq ans environ après les premiers efforts tentés à Lyon par Vaudès, nous trouvons ses disciples et ses imitateurs répandus dans le Dauphiné, la Provence, le Languedoc, l'Aquitaine, la Guyenne, la Gascogne, au nord-ouest de la France, à Metz eu particulier, et même à l'étranger, dans les Pays-Bas, en Angleterre, en Allemagne, en Moravie, en Italie, où Milan est leur centre, et jusqu'en Aragon, témoin les avertissements d'Innocent III aux fidèles de Metz en 1199, et les édits dirigés contre les Vaudois par l'archevêque de Narbonne Bernard (1181-1191), par l'évêque de Toul (1192), par Alphonse II en Espagne (1194), par Othon IV en Italie (1210).

Ces vaudois professant les opinions suivantes :

- 1) Refus de l'édifice hiérarchique et du pouvoir des clés de l'Église romaine ;
- 2) En particulier, négation des sacrements administrés par les prêtres, reconnus généralement comme indignes : c'est la théorie du mérite, dite de *l'opus operantis*, opposée à celle de l'ordre, *l'opus operatum* ;
- 3) À plus forte raison, rejet des indulgences, des absolutions générales, des suffrages pour les morts, et par conséquent du purgatoire ;
- 4) Devoir pour tout croyant de prêcher l'Évangile, indépendamment des conditions réelles d'état social, de profession, de sexe, de culture, et surtout sans l'assentiment préalable des responsables diocésains ;
- 5) Répugnance pour les travaux manuels, les prédicants devant vivre de l'autel (I Cor. 9, 1-14) ;

- 6) Méfiance presque instinctive contre les édifices religieux ;
- 7) Refus de mentir, de prêter serment et de faire violence à qui que ce soit, d'après une interprétation strictement littérale du Sermon sur la Montagne.

### Sous le pontificat d'Innocent III (08/01/1198 – 16/07/1216)

- 1199 Décrétale *Cum ex iniuncto* qui fait de la prédication un *officium* exercé publiquement dans le lieu spécifique qu'est l'Église et qui repose sur une double compétence, compétence doctrinale (*ordo doctorum*) et compétence juridique, interdisant de fait la prédication aux laïques.
- v. 1202 Albanus, moine de l'ordre de Cîteaux est l'un des premiers auteurs qui traite des hérétiques vaudois dans un ouvrage dédié au comte de Montpellier, son seigneur.
- v. 1206 Décès de Vaudès, encore vivant à l'époque de la première scission doctrinale de 1205 entre "Ultramontains" (Français) et Lombards (Italiens).
- 1208 18 décembre : signature d'une profession de foi par Durand d'Osque (pauvres "catholiques") en présence du pape, similaire à celle signée par Vaudès en 1180.
- 1209 Fondation par saint François d'Assise de l'ordre des frères mineurs, couramment appelés Franciscains.
- 1210 Signature d'une profession de foi par Bernard Prim (pauvres "réconciliés").
- 1215 11 au 30 novembre : quatrième concile de Latran convoqué par le pape Innocent III : anathématisation et condamnation des hérétiques cathares et vaudois : Le concile prononce anathème contre toutes les hérésies (...) et ordonne que les hérétiques, après avoir été condamnés, soient livrés aux puissances séculières. Il ajoute que l'on avertira ces puissances, et qu'on les contraindra, même par censures, de prêter serment en public, qu'elles chasseront de leurs terres tous les hérétiques notés par l'Église ; que, si les seigneurs temporels négligent de le faire, ils seront excommuniés par le métropolitain et les évêques de la province (Canon 3).

### Sous le pontificat d'Honorius III (18/07/1216 – 18/03/1227)

- 1218 Rencontre de Bergame, en Italie, entre vaudois français et italiens, lors d'une première crise entre une aile conservatrice qui n'entendait pas rompre ouvertement avec Rome, et une aile progressiste représentée essentiellement par les Lombards, héritiers directs des protestataires plus radicaux qu'étaient les henriciens et les arnaldistes.

Cette rencontre a fait l'objet d'un compte rendu connu sous le nom de *Rescriptum*, découvert en 1946 par le dominicain Antoine Dondaine.

### Sous le règne de Louis VIII (14/07/1223 – 08/11/1226)

Après les professions de foi de Durand d'Osque (pauvres "catholiques") puis de Bernard Prim (pauvres "réconciliés"), ces deux groupes en accord strict avec les hiérarchies ecclésiastiques, disparurent peu avant la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, alors que les Lombards considérés comme les "deuxièmes fondateurs du mouvement vaudois", car ce sont eux qui, pendant deux siècles entiers, marqueront de leur énergie et de leur résolution le rayonnement ultérieur du mouvement entier.

### Sous les règnes de :

Louis IX (08/11/1226 – 25/08/1270)

Philippe III (25/08/1270 – 05/10/1285)

Philippe IV (05/10/1285 – 29/11/1314)

Louis X (29/11/1314 – 05/06/1316)

Philippe IV (05/10/1285 – 29/11/1314)

Jean I<sup>er</sup> (15/11/1316 – 19/11/1316)

Philippe V (19/11/1316 – 03/01/1322)

Charles IV (03/01/1322 – 01/02/1328)

Période non documentée.

### Sous le règne de Philippe VI (01/04/1328 – 22/08/1350)

#### Sous le pontificat de Clément VI (07/05/1342 – 06/12/1352)

1347 Novembre : la Peste noire gagne Marseille, avec pour conséquence le développement jusqu'en 1350, d'une épidémie à l'origine d'une mortalité sans précédent.

1348 Janvier : la Peste noire frappe Avignon.

## Sous le règne de Jean II (22/08/1350 – 08/04/1364)

Période non documentée.

## Sous le règne de Charles V (08/04/1364 – 16/09/1380)

### Sous le pontificat d'Urbain V (28/09/1362 – 19/12/1370)

1365 Concile régional qui se tient à Apt en présence du pape Urbain V ; on y traite de la corruption dans laquelle étaient tombé le clergé et ses concussions, du grand nombre d'hérétiques qui pullulent. Des mesures rigoureuses sont décrétées à l'effet de les forcer à rentrer dans le sein de l'Église ; silence sur le cas des vaudois.

## Sous le règne de Charles VI (16/09/1380 – 22/10/1422)

1382/1423 Guerre civile en Provence à la mort de Jeanne I<sup>re</sup> de Naples, comtesse de Provence, entre Louis II d'Anjou (légataire) et Charles III de Duras (déhérité par Jeanne bien que 1<sup>er</sup> dans l'ordre de succession).

## Sous le règne de Charles VII (22/10/1422 – 22/07/1461)

### Sous le pontificat de Nicolas V (06/03/1447 – 24/03/1455)

1447 Le nommé Jean Féraud, convaincu d'avoir enseigné la doctrine des vaudois est brûlé publiquement à Apt après avoir refusé de se rétracter.

1455 1<sup>ère</sup> impression de la Bible par Johannes Gutenberg et Johannes Fust ([ouvrage](#)).

## Sous le pontificat de Pie II (19/08/1458 – 15/08/1464)

1460 1<sup>er</sup> acte d'habitation\* connu au Joucas.

\* Contrat passé entre un seigneur et des paysans pour mettre en valeur des terres incultes valait titre d'usufruitier.

## Sous le règne de Louis XI (22/07/1461 – 30/08/1483)

- 1464 1<sup>er</sup> acte d'habitation connu à Oppède.
- 1470 1<sup>er</sup> acte d'habitation connu à Robion.  
1<sup>er</sup> acte d'habitation connu à Saumane.
- 1476 1<sup>er</sup> acte d'habitation connu à Bonnieux.  
1<sup>er</sup> acte d'habitation connu à Cabrières-d'Avignon.  
1<sup>er</sup> acte d'habitation connu à Lacoste.
- 1480 1<sup>er</sup> acte d'habitation connu à Lourmarin.  
1<sup>er</sup> acte d'habitation connu à Gargas.

## Sous le règne de Charles VIII (30/08/1483 – 07/04/1498)

### Sous le pontificat d'Innocent VIII (29/08/1484 – 25/07/1492)

- 1484 1<sup>er</sup> acte d'habitation connu à Goult.
- 1487 27 avril : bulle papale nommant Albert Cattaneo de Piacenza, dominicain italien, archidiacre de Crémone, légat du pape Innocent VIII, afin d'imposer l'inquisition aux vaudois du Dauphiné.  
Juillet : premiers procès encouragés par le Parlement de Grenoble.  
Premières migrations vers le Luberon de vaudois installés dans les Alpes Cottiennes, ancienne province romaine, qui s'étendaient à la partie centrale des Hautes-Alpes franco-italiennes, avec Suse (Segusio) pour capitale, et commandait à trois vallées principales : celles de la Doire Ripaire (val de Suse), de la Durance (Briançonnais et Embrunais) et de l'Arc Maurienne) ; les cols du Mont-Genèvre et du Mont-Cenis en constituaient donc le cœur.
- 1488 Avec le soutien du roi Charles VIII et de Jean Baile, archevêque d'Embrun, Croisade contre les vaudois dans les vallées de Freissinières, de la Vallouise, de l'Argentière et du Val Cluson conduite par Alberto Cattaneo.

### Sous le pontificat d'Alexandre VI (11/08/1492 – 18/08/1503)

- 1495 10 mars : 1<sup>er</sup> acte d'habitation connu à Cabrières-d'Aigues. Dressé par Pierre Payan, notaire royal de la ville de Pertuis. Raymond d'Agout, seigneur de la Tour-d'Aigues et de sa vallée, conclu un accord avec 78 chefs de famille tous

nommés par noms et prénoms et dits de "vallis Fraysse nerie" (vallée de Freissinières dans le PNR des Écrins) qui s'y installent.

1498 1<sup>er</sup> acte d'habitation connu à Cucuron.

### Sous le règne de Louis XII (07/04/1498 – 01/01/1515)

1500 1<sup>er</sup> acte d'habitation connu à Cadenet.

1501 1<sup>er</sup> acte d'habitation connu à Gignac.

1<sup>er</sup> acte d'habitation connu à Sivergues.

1502 1<sup>er</sup> acte d'habitation connu aux Beaumettes.

### Sous le pontificat de Jules II (01/11/1503 – 21/02/1513)

1504 1<sup>er</sup> acte d'habitation connu à La Motte.

1<sup>er</sup> acte d'habitation connu à La Tour-d'Aigues.

1<sup>er</sup> acte d'habitation connu à Mérindol.

v. 1506 Le roi Louis XII envoie sur place Fumet, maître des requêtes et Parvi, son confesseur, afin de vérifier si les vaudois étaient, comme certains le prétendaient, dangereux pour la sécurité de son royaume.

1<sup>er</sup> acte d'habitation connu à Peypin-d'Aigues.

1<sup>er</sup> acte d'habitation connu à Saint-Martin-de-la-Brasque.

1508 1<sup>er</sup> acte d'habitation connu à Apt.

1<sup>er</sup> acte d'habitation connu à Murs.

1<sup>er</sup> acte d'habitation connu à Roquefure.

1511 1<sup>er</sup> acte d'habitation connu à Villelaure.

1512 1<sup>er</sup> acte d'habitation connu à Buoux.

### Sous le pontificat de Léon X (09/03/1513 – 01/12/1521)

1514 Le pape Léon X envoie à Apt l'inquisiteur de la foi, Pierre Ebrard, de l'ordre des Frères Mineurs, qui se qualifie : *Heritica pravitatis inquisitor auctoritate apostolicâ deputatis Apta.*

Novembre : 1<sup>er</sup> acte d'habitation connu à La Roque, dressé par Jean de Forbin, seigneur de La Roque, concernant les 70 chefs de famille qui s'y installent.

### Sous le règne de François I<sup>er</sup> (01/01/1515 – 31/03/1547)

- 1517 Nomination de Jacopo Sadoletto (nom francisé en Jacques Sdolet) au siège épiscopal de Carpentras, poste qu'il occupera jusqu'en 1540.
- 1520 Jean de Nicolaï, vice-légat sous l'administration du légat pontifical à Avignon de François Guillaume de Castelnau de Clermont-Lodève, succède à Jean de Montaigu au siège épiscopal d'Apt.

### Sous le pontificat d'Adrien VI (09/01/1522 – 14/09/1523)

- 1523 1<sup>er</sup> acte d'habitation connu à Pertuis.

### Sous le pontificat de Clément VII (19/11/1523 – 25/09/1534)

- 1524 En remplacement de l'inquisiteur Pierre Ebrard, jugé trop laxiste, arrivée à Apt du dominicain Jean de Roma, inquisiteur nommé par l'évêque d'Apt et de l'appui du pouvoir temporel, en Comtat par le même évêque également vice-légat et, en Provence, par le gouverneur, représentant du roi pour les affaires de police, conforté par l'approbation du parlement, organe suprême de la justice royale dans la province. Secondé par Jean de Grossi, juge à Apt et Pierre de Sade, coseigneur d'Agouh, l'inquisition peut commencer. Et elle commence de fait : en réalité, Jean de Roma fut le véritable "inventeur" des vaudois de Provence et du Comtat ou, en tout cas, l'un des révélateurs.
- 1525 17 mai : bulle "*Auctoritate apostolica*" du pape Clément VII au sujet des informations à faire contre les Luthériens.  
10 juin : Louise de Savoie, mère de François I<sup>er</sup>, après avoir interrogé Beda, syndic de la Sorbonne "*Par quel moyen on pouvait extirper la doctrine damnée de Luther ?*" publie des lettres patentes pour exécution de la bulle du 17 mai et "*éteindre la damnée hérésie de Luther*".
- 1526 14-17 septembre : synode de Laux, Val Cluson, province de Turin, Italie, avec la présence de Martin Gonin, de Suisse, Guillaume Serre, Chaffard Plenc et son cousin Collin, Jean et Nicolas de Cabrières, Jean Perreri, Pierre Griot de Mérindol, Georges Morel, de Freissinière et Pierre Masson de Bourgogne.
- 1530 Synode de Mérindol.  
Vers le mois d'octobre, les barbes Georges Maurel, de Fraissinière en Dauphiné et Pierre Masson (appelé quelquefois Latomus), de Bourgogne, se rendent successivement à Bâle pour s'entretenir avec le réformiste Johannes Husschin,

ou Huszgen, dit Œcolampade ([infos](#)), puis avec les réformateurs Wolfgang Capiton ([infos](#)) et Martin Bucer ([infos](#)) à Strasbourg, Berchtold Haller à Berne ([infos](#)), et dissiper leurs doutes sur différentes questions.

→ 13 octobre : réponse Œcolampade aux vaudois de Provence ([texte](#)).

→ Réponse de Bucer aux vaudois de Provence ([texte](#)).

1531 Synode de Mérindol.

Élection de Barthélemy de Chasseneuz, juriste, au poste de premier président du parlement de Provence ou parlement d'Aix.

1532 Près de Cabrières-du-Comtat, des soldats du pape enlèvent des vaudoises et première intervention d'Eustache Marron et quelques vaudois déterminés qui réussissent à les délivrer.

→ 12-18 septembre : synode de Chamforan\* (Val d'Angrogne, dans le Piémont italien). L'importance de la Bible y fut confirmée; seuls le baptême et la Sainte Cène sont reconnus comme sacrements ; le ministère des barbes cesse d'être itinérant, ils ont dorénavant à s'occuper d'une communauté locale

\* Documents originaux conservés à la bibliothèque du Trinity College Dublin.

12 septembre : Guillaume Farel ([infos](#)), alors pasteur à Morat, se rend au synode de Chanforan (val d'Angrogne, dans le Piémont italien) où il rallie aux idées de la Réforme les vaudois du Piémont et de Provence. Ces derniers décident de financer à hauteur de 500 écus d'or l'impression d'une bible en français retournant aux textes grecs et hébreux ; Pierre Robert Olivier dit Olivétan ([infos](#)), originaire de Picardie et cousin de Jean Calvin, en assure la traduction. Jean Calvin et Bonaventure des Périers entre autres y collaborent. De retour du synode de Chanforan, arrestation du barbe Pierre Griot à Lourmarin qui est jugé à Apt les 12, 14, 21 et 29 novembre, puis du 9 au 12 décembre, en présence de l'inquisiteur Jean de Roma ([Persée](#)).

1533 Les actions de Jean de Roma, inquisiteur nommé par l'évêque d'Apt, sont suspendues et une enquête ordonnée par François I<sup>er</sup>. Cette procédure marque à la fois la dernière manifestation de l'inquisition médiévale et le début de la poursuite des hérétiques en Provence, prélude aux guerres de religion.

Pressé par le pape, François I<sup>er</sup> ordonne au parlement de poursuivre les vaudois n'ayant pas abjuré ; au début de l'année, par arrêt du parlement les juges séculiers ordinaires condamnent le barbe Guillaume Serres et six (sept ?) de ses compagnons au bûcher. Ce même arrêt enjoint aux nobles provençaux sous peine de perdre leurs fiefs *"de prêter main-forte aux juges d'églises et inquisiteurs de la foi"*.

12 février) : lettres patentes de François I<sup>er</sup> nommant les commissaires Antoine Filhol, archevêque élu d'Aix, le président du parlement de Provence,

Barthélemy de Chassanée et Honorat d'Oraison, chevalier, conseiller au Parlement, seigneur d'Oraison et de Cadenet, pour enquêter sur les agissements "*d'un religieux de l'ordre de saint Dominique nommé frère Jehan de Rome*" qui se dit inquisiteur en Provence.

Mars : décès de Jean de Nicolai, évêque d'Apt, qui est remplacé au siège épiscopal par César Trivulce.

8 avril : réunion dans l'archevêché d'Aix-en-Provence des commissaires Antoine Filhol, Barthélemy de Chassanée et Honorat d'Oraison, pour délibérer sur la manière de mener à bien la mission confiée par François I<sup>er</sup> par lettres patentes du 12 février, et préciser les articles sur lesquels le roi entendait être informé ; numérotés de I à XXVII ([articles](#)).

30 août : bulle du pape Clément VII contre les hérétiques ([texte](#) intégral) du "royaulme de France, duché de Bretagne, Daulphiné, conté de Prouvence et autres terres et seigneuries de l'obeyssance du roy de France".

synode de Praly ou Prali\*, Val de Germanisca, dans le Piémont italien.

\* Depuis 1937, le toponyme officiel est Prali.

1534 Les évêques de Sisteron, d'Apt, de Cavaillon et d'ailleurs font rechercher activement les hérétiques luthériens et vaudois.

18 octobre 1534 : l'Affaire des Placards (affiches dans Paris dénonçant les abus de la messe) semble montrer une radicalisation de certains réformateurs.

### Sous le pontificat de Paul III (13/10/1534 – 10/11/1549)

1535 Nouvelle intervention d'Eustache Marron qui à la tête d'une cinquantaine d'hommes, assassine Antoine Bermond, sieur d'Agouh, et Nicolas Lautier d'Apt alors qu'ils s'apprêtaient à arrêter des vaudois à Roussillon.

Printemps : le texte de la Bible en français\* est amené auprès de l'imprimeur Pierre de Vingle établi à Neuchâtel. Un groupe de réformateurs parmi lesquels se trouvent notamment Guillaume Farel ([infos](#)), Froment et Saunier, s'affaire à la relecture des textes et à la surveillance de l'entreprise. La bible d'Olivétan ou bible des vaudois sort de presse le 4 juin 1535 ([texte](#) intégral).

\* Première éd. Nouveau Testament imprimée en langue française : Lyon 1476 (Exemplaire intégral).

Première éd. Ancien Testament imprimée en langue française : Lyon 1478.

Pour plus d'informations, consulter ISTC (Incunable short title catalue) ou encore USTV (Universal short title catalogue).

19 juin : une troupe de soldats munis d'instructions communes du Parlement d'Aix et du légat d'Avignon se livrent à des actes de pillages de lieux occupés par les vaudois.

Juillet : les vaudois de Provence adressent une supplique aux Protestants d'Allemagne pour réclamer leur intervention.

16 juillet : avec l'édit de Coucy, François I<sup>er</sup> offre l'amnistie aux Réformés repentis en France dans les six mois, et ordonne l'élargissement des prisonniers et la restitution des biens confisqués. Les sacramentaires seuls et les relaps étant exceptés.

4 août : à l'appui de la supplique expédiée en juillet par les vaudois de Provence, Guillaume Farel et Pierre Viret ([infos](#)) joignent une lettre de recommandation : *"La cause des vaudois est la nôtre à tous... voyez s'il serait possible de leur procurer un asile dans le pays d'un prince pieux, où il y aurait des terres à défricher..."*.

1536 Jean Grossi est nommé par lettre patente de François I<sup>er</sup> juge à Apt, où il se montre un ennemi implacable des hérétiques jusqu'à son décès en 1580.

31 mai et 16 juillet : nouvelles lettres de François I<sup>er</sup> plus clémentes encore, qui pardonnent à tout adepte des nouvelles doctrines, quel qu'il fût, sacramentaire ou non, pourvu qu'il renonce à ses erreurs dans le délai de six mois, et portent que ceux qui sont déjà en prison ne seront pas poursuivis.

31 juillet : le parlement de Provence enregistre ces deux dernières lettres de François I<sup>er</sup>.

Profitant d'un ralentissement des persécutions, les vaudois reçoivent la visite de Savigné, d'Alençon, converti au luthéranisme par François de Cologne, et qui visite successivement Saint-Paul-lès-Durance, Apt, Murs, Gargas et Mérindol. C'est à la même époque que le barbe Mihan prêche à Mérindol et les lieux voisins.

1537 lettre du procureur général d'Aix, Thomas de Piolenc, informant François I<sup>er</sup> que les vaudois *"se mettoient en armes et assemblées, se rebelloient contre sa justice, se retirant en places et châteaux limithrophes es montagnes et faisoient lieux malaisés à avoir"*.

1538 On estime à 10.000 maisons vaudoises ou huguenotes, ayant leur centre dans la vallée d'Aigues, mais aussi dispersées dans plus de 50 villes et bourgs de Provence, du Comtat, et de la principauté d'Orange.

2 mars : les vaudois, n'ayant pas obtempéré aux lettres patentes des 31 mai et 16 juillet 1536 de François I<sup>er</sup>, celui-ci ordonne au parlement de Provence, par lettres patentes datées de Fontainebleau, de punir à toute rigueur les hérétiques et ceux qui leur avaient prêté secours, de les décréter d'arrestation,

de bannir ceux qui ne pourraient être appréhendés et de confisquer les biens de tous *"jusques à abolition et ruine" des lieux "où ils seroient forts si besoin est."* Le Parlement dresse alors une liste de deux mille cinq cents Provençaux réputés hérétiques qu'il adresse au roi. Celui-ci, après en avoir pris connaissance, ordonne au comte de Tende, gouverneur de Provence, de leur *"courir sus"*, mais faute d'un nombre suffisant de soldats pour exécuter l'arrêt du parlement, les choses en restent là.

1539 Procès d'Ambroise Garbille.

→ 18 mars : épître de Jacopo Sadoletto, cardinal, évêque de Carpentras, envoyée au Sénat & Peuple de Genève.

→ 1<sup>er</sup> septembre, Strasbourg : réponse de Jean Calvin à Jacopo Sadoletto, cardinal, évêque de Carpentras.

Septembre : abjuration à Carpentras de Nicolas Serre de Murs, et de Nicolas Rambaud.

1540 19 mai : lettre de Pierre Viret à Calvin, l'informant de la situation en Luberon. (1<sup>er</sup> juin) édit de Fontainebleau révoquant l'édit de Coucy, qui *"ordonne à tous baillis, sénéchaux, procureurs, avocats du roi et autres, sous peine de suspension et privation de leurs offices, de rechercher et poursuivre les luthériens et de les livrer au jugement des cours souveraines"*.

Septembre : affaire du Plan d'Apt : le juge Grossi, d'Apt, fait arrêter Collin Pellenc et son beau-frère Serre, meuniers au Plan d'Apt. Condamnés au bûcher, leurs biens sont saisis. Une troupe de Mérindoliens sous la conduite d'Eustache Marron, rend inutilisable le moulin.

8 septembre : Pierre de Forti succède à César Trivulce au siège épiscopal d'Apt.

→ 18 novembre : arrêt de défaut donné au parlement de Provence, visant l'affaire du moulin de Pellenc et le refus des vaudois d'obéir aux diverses lettres patentes de François I<sup>er</sup> leur enjoignant d'abjurer leurs hérésies ([texte intégral](#)), assignant à comparaître en personne : André Mainard, Lea Cabrie, François Mainard, dit Chaiz, Jean Bony, Antoine Palenq, Guillaume Armant, Michel Mainard, Lea Palenq, Mondon Brunerol, Faci Bernard, tous habitants de Mérindol, pour répondre sur le contenu des charges et informations contre eux faites, et qui enjoint par la cour au juge ordinaire d'Aix de faire exécuter le dit arrêt en ce que faut à exécuter en cette ville d'Aix, et ce que faut à exécuter à Tourves au juge de St-Maximin, et ce que faut à exécuter à Apt au juge ordinaire du dit Apt. Signé Boissony, sénéchal.

1<sup>er</sup> décembre : banquet au cours duquel les seigneurs de Senas et d'Alenc contestent la validité de l'arrêt.

- Décembre : réunion en Avignon des évêques d'Arles et d'Aix et du prévôt des chanoines. Tentative infructueuse contre Mérindol du Capitaine Martin.
- 1541 Alexandre Farnèse, archevêque d'Avignon, neveu du pape Paul III, succède au cardinal de Clermont en qualité de légat d'Avignon (1541-1565).  
(8 février) lettre de grâce.  
Mars : lettres de répression.
- 6 avril : profession de foi des Mérindolins rédigée par le notaire de Malemort ([texte](#) intégral), en présence d'Antoine Michel du lieu de l'évêché d'Embrun, et André Dubois du lieu de Collarau, à la suite d'un synode général convoqué à Mérindol.  
Août : lettres des vaudois au Roi.  
Novembre : décès de Barthélemy Chasseneuz, président du parlement de Provence ; remplacé par Guillaume Garçonnet.
- 1542 Décision du parlement d'Aix d'envoyer à Mérindol un docteur en théologie.  
4 avril : l'évêque de Cavaillon avec un Docteur en théologie est à Mérindol  
12 avril : récidive avec quatre jeunes théologiens ; épisode des enfants.  
Fin avril : troisième intervention d'un Jacobin et du conseiller Duranty.
- 1543 17 mai : nouvelles lettres de grâce de François I<sup>er</sup> pardonnant aux vaudois à condition d'abjurer dans les deux mois, et "s'ils ne le font dans ces deux mois, il est mandé d'en faire punition, tel que le cas requiert".  
Juin : lettres de François I<sup>er</sup> demandant que l'arrêt de Mérindol soit exécuté. Il constate *"que les vaudois n'avaient daigné abjurer mais méprisaient ses précédentes grâces, qu'ils étaient séditieux et rebelles"*.  
Juillet : expédition contre Cabrières-du-Comtat repoussée par Eustache Marron.  
Septembre : lettres de François I<sup>er</sup> à M. Louis Adhémar de Monteil, baron de Grignan\*, lieutenant général du roi en Provence, lui demandant d'organiser la répression à Cabrières-du-Comtat, qui faisait pourtant partie du Comtat Venaissin, État de l'Église.  
\* Henri II érige la baronnie de Grignan en comté le 04 juin 1558.  
Mission d'information confiée à Pierre Johannis, lieutenant du juge d'Aix.  
Octobre : nouvelle mission confiée à Pierre Johannis.  
5 octobre : décès de Guillaume Garçonnet, président du parlement de Provence ; remplacé le 20 décembre par Jean Maynier, baron d'Oppède (Histoire de la noblesse provençale [infos](#)).
- 1544 François I<sup>er</sup> nomme le théologien Jean le Chat, Dominicain et son maître des requêtes, Jean Dupré *"pour informer tant sur la forme et pillerie des Officiers*

*tant royaux qu'ecclésiastiques et autres gentilshommes, le tout devant lui être rapporté pour la vérité entendue y pourvoir comme de raison".*

14 juin : en attendant le rapport de Jean le Chat et Jean Duprè, François I<sup>er</sup> ordonne par lettres patentes\* au parlement de Provence de surseoir une nouvelle fois à l'exécution de l'arrêt de Mérindol.

Rapport du baron Louis Adhémar de Grignan à François I<sup>er</sup>.

\* Lors des plaidoiries du procès ouvert le 20 mai 1549 au parlement de Paris, l'authenticité de ces lettres patentes sera contestée.

Intervention de Pietro Gelido auprès du roi pour qu'il reçoive l'huissier Courtin. Les vaudois sont accusés d'avoir dévasté l'abbaye de Sénanque et détruit le bâtiment des convers.

1545 La prédication en Provence est assurée par 23 barbes.

1<sup>er</sup> janvier : le conseiller privé de François I<sup>er</sup> publie la lettre suivante : *"Il convient d'exécuter le dit arrêt sans retard et sans report" ; et, "commande au Sieur de Grignan, gouverneur et à son lieutenant M. Meynier, Sieur d'Oppède de donner à la cour et à ses commis, conseil, confort, aide et main forte, d'armer, d'assembler le ban et l'arrière ban, et les gens des ordonnances du Roi si besoin et requis en est, et faire en sorte que la force et l'obéissance demeurent au Roi et à la justice, que les pays soient dépeuplés et totalement nettoyés de tels séducteurs et gens malsentant de la foi, malgré les lettres de rémission, de grâce et de pardon du 14 juin par eux obtenues".*

13 février : arrivée des lettres à Aix.

19 février : le capitaine Paulin et le baron Jean Maynier d'Oppède (premier président du parlement de Provence) se rencontrent à Marseille.

22 mars : lettres aux frères Strozzi.

11 avril : nouvelle entrevue Maynier d'Oppède/Paulin à Marseille.

12 avril : communication au parlement de Provence des lettres du 1<sup>er</sup> janvier. Décision d'exécuter l'arrêt.

15 avril : conseil de guerre à Cadenet.

16 avril : début de la campagne.

17 avril : incendie de Villelaure, Trésémine, Lourmarin.

18 avril : sac de Mérindol exécution de Maurice Blanc (ou Gaillard).

19 et 20 avril : siège et sac de Cabrières du Comtat.

21 avril : siège et sac de La Coste.

21 à 23 avril ; 3 mai : ordonnance pour réprimer le pillage des non-vaudois ; mise aux enchères des biens saisis ; "bouclage" du Luberon.

5 mai : arrêt pour parfaire l'exécution.

12 mai : protestation solennelle des députés des cantons suisses réunis à Berne.

20 mai : arrêt de renvoi aux galères des suspects.

Fin mai-début juin : François I<sup>er</sup> rencontre successivement Pourrières, gendre de Maynier d'Oppède, puis Madame Mérite de Trivulce, appelée aussi Marthe de Trivulce, ou encore Madame de Cental, châtelaine de La-Tour-d'Aigues, cette dernière tenant à présenter *"certaines réquisitions en notre premier conseil et réclame justice de son préjudice financier résultant de l'extermination des vaudois ayant travaillé sur ses terres"*.

10 juin : en réponse aux réactions de Jean Calvin et des députés des cantons suisses, François I<sup>er</sup> demande au parlement de Provence la communication d'un procès-verbal de l'exécution de l'arrêt du 18 novembre 1540.

27 juin : réponse de François I<sup>er</sup> aux autorités des cantons Suisses et de Strasbourg.

18 août : lettres de satisfaction adressées au baron Jean Maynier d'Oppède et au capitaine Paulin et le même jour, lettre ordonnant la fin de l'expédition.

9 septembre : décès de Charles de France dit Charles II d'Orléans, troisième fils de François I<sup>er</sup>.

1547 31 mars : décès de François I<sup>er</sup>, Henri II lui succède.

8 octobre : Henri II institue au Parlement de Paris une commission chargée d'instruire les procès d'hérésie.

### Sous le règne d'Henri II (31/03/1547 – 10/07/1559)

1549 Sous la pression des princes protestants d'Allemagne, Henri II accepte d'ouvrir un procès contre l'iniquité de l'arrêt de Mérindol du 18 novembre 1540.

Le Grand Conseil est saisi de l'affaire. Création d'une juridiction spéciale : la chambre de la Reine.

17 mars : dessaisissement de la Chambre de la Reine au profit du parlement de Paris.

20 mai : début du procès contre l'iniquité de l'arrêt de Mérindol du 18 novembre 1540.

### Sous le pontificat de Jules III (07/02/1550 – 23/03/1555)

- 1550 18 septembre : début des plaidoiries sous la présidence de maître de requête Jean Coctel :
- Aubery représente "les gens du Roi" autrement dit il est l'accusateur public ;
  - Maître Jacquilot, partie civile, représente Madame Mérite de Trivulce ;
  - Maître La Porte, représente le parlement de Provence, représenté sur les bancs des accusés par son premier président le baron Jean Maynier d'Oppède, son président Lafond et autres conseillers ;
  - Maître Domesnil, représente les "États de Provence ;
  - Maître Rochefort, représente Lafond ;
  - Maîtres Christophe de Thou et Cousin, représentent Badet et Tributis ;
  - Maître Millet, représente Guillaume Guérin, procureur du roi au parlement de Provence ;
  - Maître Danquechin, représente le baron de la Garde (capitaine Paulin) ;
  - Maître Regniard, représente les autorités du Comtat Venaissin ;
  - Maître Pierre Robert, représente le baron Jean Maynier d'Oppède.
- 1551 15 février : arrêt du roi Henri II ordonnant l'élargissement des principaux inculpés.
- 18 septembre : début des plaidoiries lors de 50 audiences successives.
- Décembre : arrêt de la Cour appointant les parties au conseil du roi Henri II. Tous les accusés furent acquittés et réintégrés dans leurs fonctions. Jean Maynier d'Oppède dut toutefois s'acquitter de dommages à payer à des survivants du massacre.
- Guillaume Guérin, procureur du roi au parlement de Provence, est acquitté comme tous les autres et retrouve sa fonction de procureur du roi au même parlement.
- 1554 26 avril : arrêt du parlement de Paris condamnant Guillaume Guérin, procureur du roi au parlement de Provence, impliqué dans une procédure judiciaire contre Gaspard de Grimaldi, seigneur d'Antibes, à être décapité à Paris place de Grève, pour crime de faux en écriture.

### Sous le pontificat de Paul IV (23/05/1555 – 18/08/1559)

- 1556 28 août : le baron Jean Maynier d'Oppède est fait chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Latran\* par le pape Paul IV.
- \* Erreur, cet ordre a été institué par Paul IV en 1560.

1558 18 décembre : à la mort de Jean Maynier s'éteint la famille des Maynier d'Oppède, ses biens et son nom passe alors dans la maison de Forbin-de-la-Fare.

Sous le règne de François II (10/07/1559 – 05/12/1560)  
Sous le pontificat de Pie IV (25/12/1559 – 09/12/1565)

1460/1560 Environ 1 400 familles représentant près de 6 000 habitants auront quitté les diocèses de Turin et d'Embrun pour s'installer dans le Luberon.

Sous le règne d'Emmanuel- Philibert de Savoie (1560 – 1580)  
Sous le pontificat de Pie IV (25/12/1559 – 09/12/1565)

1561 5 juin : accord de paix, signé à Cavour entre le prince Louis de Savoie-Racconis, représentant le duc Emmanuel-Philibert de Savoie, et les représentants des communautés vaudoises, leur accordant la liberté de conscience et de culte, mais seulement à l'intérieur des frontières, très limitées, établies par le traité.

Le professeur Luigi Firpo (1915-1989), professeur d'histoire des doctrines politiques à l'Université de Turin, en 1978, dans un article de "La Stampa", écrivait entre autres : *"... Je voudrais revenir sur une place tranquille de Cavour, où se dresse une maison humble, presque rustique, derrière les fenêtres anonymes, trahit une noblesse humiliée mais pas complètement effacée... C'était un fief des Acajas et dans ces murs eu lieu un événement historique d'une importance incalculable : la signature de la paix entre Emanuele Filiberto et les vaudois, la première reconnaissance solennelle de l'inviolabilité de la conscience religieuse contre l'intrusion du pouvoir politique, le premier acte de tolérance dans l'histoire moderne et un grand jour dans l'histoire de liberté..."*

Sous le règne d'Henri IV (01/08/1589 – 14/05/1610)  
Sous le pontificat de Clément VIII (30/01/1592 – 03/03/1605)

- 1598 Avril : après 40 ans de guerres de religion, l'édit de Nantes ([texte](#)) promulgué par Henri IV ([Archives nationales](#)) confère aux Protestants une liberté de conscience sans leur accorder toutefois l'entière liberté de culte puisque ceux-ci sont exclus de Paris ainsi que des grandes villes épiscopales :

*"Et pour ne laisser aucune occasion de troubles et différends entre nos sujets, avons permis et permettons à ceux de ladite religion prétendue réformée vivre et demeurer par toutes les villes et lieu de cestui notre royaume et pays de notre obéissance, sans être requis, vexés, molestés ni astreints à faire chose pour le fait de la religion contre les consciences, ni pour raison d'icelle être recherchés dans les maisons ou lieux où ils voudront habiter, en se comportant au reste selon qu'il est contenu dans le présent Edit. " article VI*

Sous le règne de Charles-Emmanuel II de Savoie (1648 – 1675)  
Sous le pontificat d'Alexandre VII (07/04/1655 – 22/05/1667)

- 1655 Charles-Emmanuel II, duc de Savoie et prince de Piémont, nomme Charles-Emmanuel-Philibert-Hyacinthe de Simiane, marquis de Pianezza afin de diriger la répression des vaudois appelée Pâques vaudoises ou Pâques piémontaises, dans les vallées du Piémont italien qui préfigure les dragonnades qui seront organisées en France sous Louis XIV par le ministre de la guerre Louvois au début des années 1680 (exil des vaudois ([Texte](#) – [carte](#))).

Sous le règne de Louis XIV (1661 – 1715)  
Sous le règne de Marie II (1689 – 1694)  
Sous le règne de Frédéric-Guillaume 1<sup>er</sup> (1640 – 1688)  
Sous le pontificat d'Innocent XI (21/09/1676 – 12/08/1689)

- 1685 18 octobre : l'édit de Fontainebleau ([texte](#)), signé par Louis XIV ([Archives nationales](#)), révoque l'édit de Nantes par lequel Henri IV, en 1598, avait octroyé une certaine liberté de culte aux protestants du royaume.

Cette révocation s'étendant aux possessions françaises du Piémont, Le val Plagela et le val Cluson. Un grand nombre de familles vaudoises prennent le chemin de l'exil et vont s'établir en Hesse-Cassel, où ils fondent des villages vaudois.

1685 Conséquence inévitable de la révocation fut la désastreuse guerre vaudoise contre les français (10.000 hommes) commandés par le Maréchal de camp Nicolas de Catinat ([Wikipédia](#)) et les troupes du duc de Savoie (12.000 hommes). Commencée dès 1686, elle se termina par une défaite vaudoise et l'emprisonnement d'environ 12.000 habitants, dont deux tiers moururent dans les prisons et les forteresses du Piémont.

Les survivants dont un de leurs chefs militaires, Giosuè Janavel ([portrait](#)), émigrèrent en terre helvétique au cœur de l'hiver 1686-1687 grâce à l'héroïsme désespéré d'une poignée de résistants et l'aide efficace d'ambassadeurs suisses.

→ 29 octobre : douze jours après la révocation de l'Édit de Nantes par Louis XIV, le Grand Électeur de Brandebourg Frédéric-Guillaume 1<sup>er</sup> publie l'Édit de Potsdam ([photo](#)) par lequel il invite les huguenots chassés de France à s'installer sur ses terres. 6.000 vont s'installer dans la nouvelle capitale de l'État, Berlin.

1686 2 mai : les 400 vaudois réfugiés à la Balsille ([Balziglia](#)), à l'entrée des cols de Guignevert et de Pis (Piémont), commandé par le pasteur Henry Arnaud ([portrait](#)), sont attaqués par les 10.000 français commandés par le marquis de Feuquières. Le 11 mai, les 300 derniers combattants dits "invincibles", réussissent à s'exfiltrer vers la Suisse dont les autorités leur imposent d'émigrer vers les Provinces-Unies (Pays-Bas) et les États allemands.

1689 *"Monsieur de Savoie ne finit jamais la guerre dans le camp où il l'a commencée."* Cette phrase célèbre attribuée tantôt à Louis XIV, tantôt à son historien Saint-Simon, fait référence au revirement politique du duc de Savoie Victor-Amédée II, qui autorise le 16 septembre, le retour d'un groupe d'environ 900 vaudois commandé par Henry Arnaud sur leurs terres des vals Pellice, Germanasca et Chisone, après 31 jours de marche depuis le village de Nyon sur les rives du Léman.

Cet épisode est connu sous le nom de "Glorieux Rapatriement des vaudois" ou "Glorius Return" ([carte](#)).

L'itinéraire du "Glorieux Rapatriement des vaudois" a été classé en Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe en 2013 ([guide](#) et [VisuGPX](#)).

Sous le règne de Victor-Amédée II de Savoie (1675 – 1730)  
Sous le pontificat d'Alexandre VII (12/07/1691 – 27/09/1700)

- 1694 23 mai : une ordonnance ducale permet aux vaudois de reprendre possession de leurs biens et de pratiquer leur religion à l'intérieur des frontières délimitées par le traité de Cavour.

Sous le règne de Louis XVI (1774 – 1791)

Sous le pontificat de Pie VI (15/02/1775 – 29/08/1799)

- 1789 20 au 26 août : les Représentants du Peuple Français, constitués en Assemblée Nationale, reconnaissent et déclarent, en présence et sous les auspices de l'Être suprême, les droits de l'Homme et du Citoyen.

Article 10 :

- Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

Sous le règne de Charles-Albert de Savoie (1831 – 1849)

Sous le pontificat de Pie IX (16/06/1846 – 07/02/1878)

1848 17 février : Lettres Patentes ([document](#)) par lesquelles le roi Carlo Alberto accorde des droits civils et politiques aux vaudois, y compris la possibilité de fréquenter des écoles, des universités et d'obtenir des diplômes universitaires et de s'enrôler.

*CARLO ALBERTO  
per grazia di Dio  
re di Sardegna, di Cipro e di Gerusalemme  
duca di Savoia, di Genova, ec ec  
principe di Piemonte, ec ec*

*Prendendo in considerazione la fedeltà ed i buoni sentimenti delle popolazioni Valdesi, i Reali Nostri Predecessori hanno gradatamente e con successivi provvedimenti abrogate in parte o moderate le leggi che anticamente restringevano le loro capacità civili. E Noi stessi, seguendone le traccie, abbiamo concesute a que' Nostri sudditi sempre più ampie facilitazioni, accordando frequenti e larghe dispense dalla osservanza delle leggi medesime. Ora poi che, cessati i motivi da cui quelle restrizioni erano state suggerite, può compiersi il sistema a loro favore progressivamente già adottato, Ci siamo di buon grado risoluti a farli partecipi di tutti i vantaggi conciliabili con le massime generali della nostra legislazione.*

*Epperçio per le seguenti, di Nostra certa scienza, Regia autorità, avuto il parere del Nostro Consiglio, abbiamo ordinato ed ordiniamo quanto segue:*

*I Valdesi sono ammessi a godere di tutti i diritti civili e politici de' Nostri sudditi; a frequentare le scuole dentro e fuori delle Università, ed a conseguire i gradi accademici.*

*Nulla è però innovato quanto all'esercizio del loro culto ed alle scuole da essi dirette.*

*Date in Torino, addì diciassette del mese di febbraio, l'anno del Signore mille ottocento quarantotto e del Regno Nostro il Decimottavo.*

## Aujourd'hui

Le poids des vaudois, tout en étant un nombre exigü dans le monde (au 31 décembre 2010 on dénombre 25.693 fidèles en Italie, dont une grande partie dans les vallées vaudoises et dans quelques communautés des villes principales de Suisse, ainsi qu'environ 13.000 en Argentine et Uruguay), est notable en Italie : ils sont très considérés par l'État laïc en raison de leur progressisme social, de leur soutien à la laïcité de l'État et aux questions éthiques : ils sont restés paupéristes, avec une orientation politique de matrice communiste et de fortes sympathies radicales: que l'on pense à leur attitude favorable à la contraception, l'avortement, l'euthanasie, le testament biologique (dont les registres, dans plusieurs villes, sont gérés justement par les vaudois).

Leur engagement politique a toujours été fort: ils ont participé activement au *Risorgimento* et à la Résistance. Depuis toujours, leurs représentants, dont souvent aussi des pasteurs (comme Tullio Vinay, Lino De Benetti, Domenico Maselli), ont été élus au Parlement italien. Actuellement deux anciens ministres (Valdo Spini et Paolo Ferrero) font partie de l'Église évangélique vaudoise, ainsi qu'un ancien président de région (Riccardo Illy), un ancien député (Domenico Maselli), un sénateur (Lucio Malan), un député (Luigi Lacquaniti), un maire de ville chef-lieu de province (Rosario Olivo), quelques conseillers régionaux et l'eurodéputé Niccolò Rinaldi.

Le synode vaudois a délibéré à une large majorité en faveur de la bénédiction des couples homosexuels, approuvée par un ordre du jour du 26 août 2010, et cela a été confirmé au cours du Synode de 2011. Non seulement les vaudois s'engagent dans la campagne contre la dite "homophobie", mais soutiennent aussi la communauté LGBT. Le débat sur le thème de l'homosexualité s'effectue aussi par la R.E.F.O. (Réseau Évangélique Foi et Homosexualité) et l'"Associazione Fiumi d'acqua viva - Evangelici su fede e omosessualità"

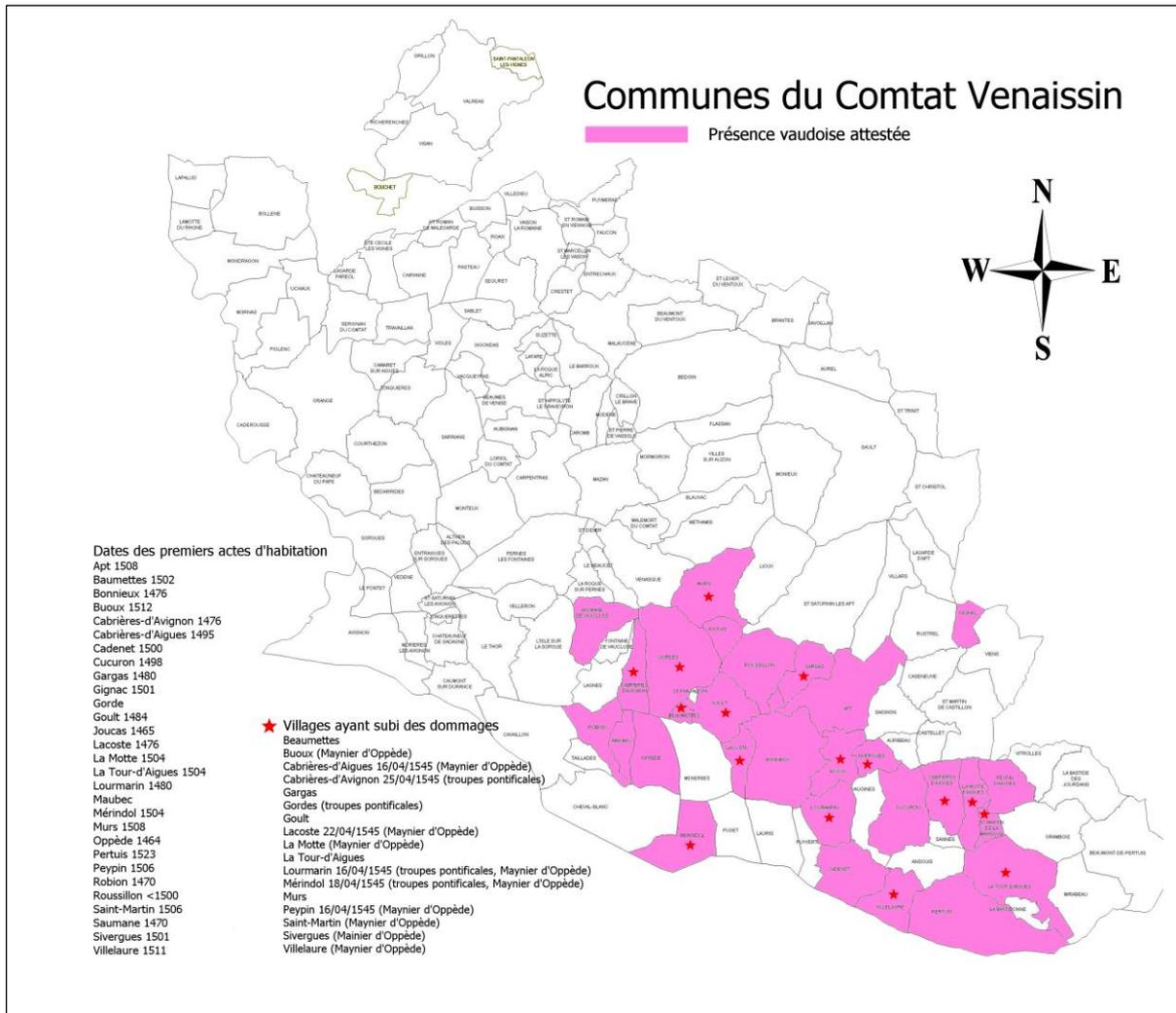
--- oOo ---



Blason des Pauvres de Lyon.  
Créé en 1668 par Yalerio Grosso.

LUX LUCET IN TENEBRIS (La lumière luit dans les ténèbres) - La bougie symbolise le message du Christ dans Matthieu 5:16. *"Laisse ta lumière ainsi brille devant les hommes afin qu'ils voient tes bonnes œuvres et glorifie tes père qui est aux cieux."* Le fond foncé représente le ciel nocturne et l'obscurité spirituelle du monde. Les sept étoiles d'or représentent les [sept Églises](#) persécutées dans le [livre de l'Apocalypse](#) et suggère l'origine apostolique de l'Église vaudoise.

# La présence vaudoise dans le Comtat Venaissin



Pour agrandir le document, cliquez [ici](#)

--- o O o ---

**MIGRATIONS  
D'HERETIQUES : LES VAUDOIS  
DU LUBERON  
(1460-1520)**

**Gabriel AUDISIO**

Accès à la publication de Gabriel Audisio

[ici](#)

Historien et professeur des universités émérite. Maître de conférences au département d'histoire de l'Université de Provence à Aix-en-Provence (1977-1989), enseignant à la Louisiana State University (Bâton-Rouge), puis à l'Université Laval (Québec). Il devient professeur d'histoire moderne à l'Université Blaise-Pascal de Clermont-Ferrand puis à l'Université de Provence.

Spécialiste des vaudois, il travaille sur les minorités et les dissidences religieuses, le Midi Français, le XVI<sup>e</sup> siècle, les formes religieuses et culturelles de l'identité et de la clandestinité. Élu membre résidant de l'Académie de Nîmes.

--- o O o ---

Série « Une histoire des hérésies »

## Épisode 4/4 : 1545 : le massacre des Vaudois du Luberon

Jeudi 7 mars 2019

Avril 1545, quinze ans avant les guerres de religion, les "vaudois", considérés comme hérétiques, sont victimes de massacres dans une quinzaine de villages du Luberon. C'est l'histoire que raconte ce documentaire d'Olivier Chaumelle et Anne Fleury...

Ces vaudois-là ne doivent rien à la Suisse, sinon le Rhône. Ils tirent leur nom de celui qui a été leur initiateur, Valdo ou Vaudès, riche marchand lyonnais qui décida vers 1170 de se défaire de ses biens, et de prêcher la pauvreté et une lecture littérale des textes. Aussi les vaudois sont-ils également appelés les Pauvres de Lyon. Rome les excommunia dès 1184, et les déclara hérétiques en 1215. Mais sans les persécuter plus que ça. Bien que clandestin, le mouvement s'est répandu rapidement dans une grande partie de l'Europe, du sud de l'Italie à la Baltique. Les vaudois se sont installés dans le Luberon à partir de la deuxième moitié du XVe siècle, sur des terres dont personne ne voulait. Là aussi, on les laissait relativement en paix. Et puis François Ier, à la suite d'une broutille, prit le fameux arrêt de Mérindol, qui visait à arrêter, juger puis brûler, vifs et en public, dix-neuf habitants de Mérindol. L'arrêt fut pris le 18 novembre 1540, mais ne fut "exécuté" qu'en avril 1545. Les troupes du sinistre Jean Meynier, baron d'Oppède, en ont d'ailleurs largement extrapolé les termes, et ont littéralement réglé leur compte aux vaudois du Luberon, avec une barbarie inouïe...

Avec les témoignages de Jean-Jacques Dias, historien, Claude Aurouze, Élodie Burgé, guide-conférencière, Gabriel Audisio, historien et paléographe, professeur émérite à l'Université d'Aix-Marseille et Michel Walter, président de l'Association d'Études Vaudoises et Historiques du Luberon.

Textes lus par Hélène Lasseur

1545. Le massacre des vaudois du Luberon, un documentaire d'Olivier Chaumelle réalisé par Anne Fleury.

Écoutez l'émission

[ici](#)

# Lettres d'Æcolampade et Bucer aux Vaudois de Provence

Octobre 1530

## Lettre d'Æcolampade (13 octobre 1530)

"Nous avons entendu avec beaucoup de contentement, par votre fidèle pasteur Georges Morel, quelle est votre foi et religion, et en quels termes vous parlez d'icelle. Or nous rendons grâce à notre Père très bénin, lequel vous a appelés à une si grande lumière en ce siècle et parmi les ténèbres obscures qui sont épandues par tout le monde, et la puissance désordonnée de l'Antéchrist. Et pourtant nous reconnaissons que Christ est en vous. Par quoi nous vous aimons comme frères. Et plût à Dieu que nous pussions vous faire sentir par effet ce que nous serions prêts de faire pour vous, quand même ce serait chose très difficile à faire. Au reste, nous ne voudrions point qu'on prît ce que nous écrivons comme si par orgueil nous nous attribuions quelque supériorité, mais comme des propos tenus à nos frères en charité et fraternelle amitié. Le Père de notre Seigneur Jésus-Christ vous a départi une excellente connaissance de sa vérité plus qu'à beaucoup d'autres peuples et vous a bénis de bénédiction spirituelle. Que si vous persistez sous sa grâce, il a encore des plus grands trésors, desquels il vous peut enrichir et vous peut rendre parfaits, à ce que vous croissiez en la mesure de l'héritage de Christ."

- - - o O o - - -

Il existe aussi une lettre de remontrance d'Æcolampade écrite aux Vaudois de Provence, qui estimaient pouvoir servir à Dieu en prostituant leurs corps devant les idoles papistiques. Cette lettre\* avait pour but de réagir contre la réserve que les Vaudois de ce pays avaient gardée jusque-là dans l'observation de leur culte et qui ressemblait à de la dissimulation.

\* Perrin, Histoire des Vaudois, Genève, 1619, in-12, p. 46-48, 210-216.

#### Lettre de Bucer (octobre 1530)

"Le Seigneur Dieu et Père soit béni, lequel vous a conservé jusqu'à présent en si grande connaissance de la vérité, et lequel vous a maintenant inspirés à la recherche d'icelle, vous ayant rendus capables de ce faire. Or voici quel est le naturel de la vraie foi : c'est que dès aussitôt qu'elle reconnaît en quelque part quelque étincelle de la clarté divine, elle conserve soigneusement les choses qui lui sont données de Dieu. Saint Paul nous est pour exemple, lequel par toutes ses épîtres fait paraître le soin qu'il a eu de procurer la gloire de Dieu. Et certes, si nous prions de bon cœur que le nom de Dieu soit sanctifié et que son règne advienne, nous ne poursuivrons jamais aucune chose avec tant de diligence, comme de faire en sorte que la vérité soit établie là où elle n'est point, et qu'il y ait de l'avancement là où elle est plantée. Une seule chose nous contriste principalement : c'est que nous sommes maintenant occupés en plusieurs autres affaires. Et pourtant nous n'aurons loisir de vous répondre si au long comme nous eussions bien désiré, etc."

--- o O o ---

Quand les deux barbes Georges Maurel, de Fraissinière en Dauphiné et Pierre Masson (appelé quelquefois Latomus), de Bourgogne, eurent rempli leur mission, ils revinrent sur leur pas ; mais Masson fut arrêté et brûlé vif à Dijon comme hérétique. Maurel, assez heureux pour s'échapper avec ses lettres et ses papiers, exposa à son retour "devant tous les frères," dit Crespin, "les points de sa commission, et déclara publiquement qu'en plusieurs sortes et façons ils erraient, et que leurs anciens et ministres... ne les enseignaient en telle pureté qu'il appartenait." L'assemblée, vivement émue de cette révélation, décida qu'on convoquerait les plus anciens frères de la Fouille et de la Calabre pour les informer des faits, et qu'on ferait venir "gens doctes pour aviser à une sainte réformation."

Poursuivie avec ardeur et sincérité, cette œuvre fut menée à bonne fin. Le 12 septembre 1532 eut lieu au val d'Angrogne, en Piémont, une assemblée générale et solennelle de tous les barbes et des principaux membres des Églises vaudoises, et l'on y arrêta un certain nombre d'articles relatifs à la doctrine et à la discipline.

--- o O o ---

# Arrêt de Mérindol

Arrêt de défaut donné au parlement d'Aix contre ceux de Mérindol, publié en jugement au parlement de Provence séant à Aix, le 18<sup>me</sup> jour de novembre 1540

"Sur la demande du profit et utilité des défauts obtenue par le procureur général du roi, de mander en cas de crime de lèse-majesté divine et humaine contre André Maynard baille du dit Mérindol, François Maynard, Martin Maynard, Jacques Maynard, Michel Maynard, Jean Pons et sa femme, les enfants et familles des susdits, habitants du bas du dit Mérindol, Helion Barbaroux de Tourves et Claude Favier de Tourves, un nommé Pomery libraire, et Marthe sa femme naguère nonnaine de Nîmes, Thomas Pallenc dit du Plan d'Apt et Guillaume le Normand. Retirés et demeurant au dit Mérindol de dit cas de crimes ajournés à trois briefs jours, non comparus ainsi défailants. Vu les charges et informations faites à la requête du procureur général du roi, ordonnance de prise de corps, et à faute de ce journement à trois briefs jours dévoués contre les accusés et défailants, du Parlement et exploit du dit ajournement à trois briefs jours, les défauts obtenus par le Procureur Général contre les accusés, les lettres patentes du roi adressantes à la cour pour prendre contre Vaudois et Luthériens et autres sectes contraires et dérogoires à la foi et religion chrétienne, et vu lettres patentes du dit Seigneur du 16<sup>e</sup> jour de juillet 1540 et du dernier mai 1536, par lesquels il faisait pardon et grâce aux chargés, accusés et suspects d'erreur, hérétiques résistants des dites erreurs et les abjurant dans six mois après la publication des dites lettres. Le recollement des témoins acaminés et des susdites informations, autres charges et informations et procès produits par le susdit procureur général pour faire apparoir que notoirement ceux de Mérindol tiennent sectes vaudoises et luthériennes réprouvées et contraires à la Sainte foi et Religion Chrétienne ; scellent et retirent gens étrangers et fugitifs chargés et diffamés d'être de telle secte et iceux entretiennent et favorisent ; qu'en lieu il y a écoles d'erreurs et fausses doctrines des dites sectes ; gens qui dogmatisent les dites erreurs et fausses doctrines et ont imprimé et vendent livres pleins de telles fausses doctrines. Et aussi que ceux de Mérindol au terroir ou au rocher ont bâti des cavernes et spelonques, où ils retirent et cachent eux, leurs complices et leurs biens, et se font forts. Autres informations prises par le juge d'Apt pour faire apparoir qu'après que Collin Pellenc, dit du Plan d'Apt comme sectateur des dites sectes fut ces jours passés condamné et brûlé, et ses biens confisqués au roi, en haine de ce plusieurs gens du dit Mérindol, leurs complices et adhérents, en grande

assemblée comme de six à sept vingt hommes armés d'arquebuses, hallebardes, épées et autres harnais, ont rompu le moulin qui était au dit feu Collin Pellenc et Thomas Pellenc frères, battu, outragé le meunier, et icelui menacé et tous ceux qui prenaient les biens de ceux de leurs sectes. Le tout considéré, la cour a dit et déclaré, dit et déclare les dits défauts avoir été obtenus et pour le profit d'iceux que tous les dessus dit et accusés et ajournés sont vrais défailants et contumaces, déchus de toute défense et attenuement, et convaincus des cas et crimes à eux imputés de servir, maintenir et suivre sectes et doctrines hérétiques improuvées et contraires à la foi et Religion Chrétienne et aux Saintes prohibitions du roi, et d'être retireux, réceptateurs, receleurs et fauteurs, des gens chargés et diffamés de tenir réceptateurs, receleurs et fauteurs, des gens chargés pour la réparation desquels cas a condamné en condamne les dits, etc, habitants de Mérindol à estre brûlés et ards tous vifs ; à savoir, quant aux Barbaroux et Favier en la place publique du dit Tourves, quant au dit Thomas Pellenc en la place des jacobins de cette ville d'Aix, et à faute de les avoir seront tous exécutés en figure et en peinture, et au regard des femmes, enfants, serviteurs ou famille de tous ces de sus défailants et condamnés ; la dite cour les a défiés et abandonnés à tous pour les prendre et représenter à justice afin de procéder contre eux l'exécution des rigueurs et peines de droit, ainsi qu'il appartiendra, et au cas qu'ils ne puissent être pris ou appréhendés dès maintenant les a tous bannis et bannies, du royaume, terre et seigneurie du roi avec interdiction et prohibition d'y entrer ni venir sous peine de la hard et du feu, et déclare tous et chacun, les biens des dessus dits condamnés et bannis, de leurs femmes, enfants serviteurs et familles, être acquis et confisqués au dit seigneur, qu'ils n'aient à recevoir ni receler les dits condamnés, les femmes, enfants, serviteurs et familles ni leur bailler aucune faveur, aide ou confort en manière que ce soit, sous peine à ceux qui feraient le contraire de confiscation de leurs biens et autres peines arbitraires, et au surplus attendu que notoirement tout le dit lieu de Mérindol est la retraite, spélougue, refuge ou forts de gens tenant de telle secte damnée et réprouvée, la cour a ordonné et ordonne que toutes les maisons et bastides du lieu seront abattues, démolies et abrasées, et le dit lieu rendu inhabitable, sans que personne y puisse réédifier, ni bâtir, si ce n'est par le vouloir et permission du roi ; semblablement que le château, spélougue, repaire et forts étant es rochers et bois du terroir du dit Mérindol, seront ruinés et mis en telle que l'on n'y puisse faire résidence et que les lieux soient découverts, et les bois où sont dits forts coupés et abattus deux cents pas à l'entour, et, davantage fait prohibition et défense de bailler à ferme ou arrentement, ni autrement, les héritages du dit lieu à aucun du surnom et lignées des susdites condamnés.

Publié en jugement au Parlement de Provence séant à Aix, le 18<sup>e</sup> jour de novembre 1540."

Dudit jour fut enjoint par la Cour au juge ordinaire d'Aix, de faire exécuter ledit arrêté en ce que fait à exécuter en cette ville d'Aix : & ce que fait à exécuter à Tourves, au juge de Saint-Maximin : & ce que fait à exécuter à Apt. Signé Boissoni secrétaire criminel.

--- o O o ---

# Profession de foi

des Mérindoliens visés par l'arrêt de défaut donné au parlement d'Aix, publié en jugement au parlement de Provence séant à Aix, le 18<sup>me</sup> jour de novembre 1540

Supplient humblement André Meinard, Martin Meinard, Pierre Rey, et généralement tous les habitant de Mérindol tant hommes, femmes, filles que petits enfans , déclarés et nommés en certain arrêt donné contre eux le mois et jour contenus au dit arrêt, 1540, et autres de ce pays de Provence, pour lesquels le roi notre sire a donné et envoyé lettres patentes de pardon et rémission. Très-honorés seigneurs, les grandes fâcheries, travaux, pertes et tourmens tant à nos biens, notre honneur qu'à nos personnes qu'avons endurés et soufferts depuis l'an 1531 jusqu'à la présente année 1541, par les faux rapports et accusations qu'on a faits à l'encontre de nous, nous incitent et par nécessité, contraignement de rechef, vous supplier, combien que par plusieurs fois ayons été éconduits, que votre bon plaisir soit pour l'honneur de Dieu, bénévolement écouter notre humble et chrétienne requête, avec certain et véritable avertissement que nous vous ferons en saine conscience, prenant Dieu qui voit et connaît toutes choses en témoin, à cette fin que dorénavant vous nous mainteniez en droit et équité comme ceux qui doivent administrer justice tant à pauvres qu'à riches sans faveur.

Premièrement, partant que toutes molestes et persécutions qu'on a faites contre nous viennent à cause de la religion, nous confessons devant Dieu et devant vous et tous princes chrétiens en quelle foi et doctrines nous sommes et voulons vivre. Et premièrement, en la sentence et opinion de la religion et Église chrétienne, nous nous accordons totalement ; car pour la règle seule de notre foi, nous avons le vieux et le nouveau Testament, et nous accordons à la générale confession de foi avec tous les articles qui sont contenus au Symbole des Apôtres. Nous ne sommes point ni ne voudrions être enveloppés d'aucune erreur ou hérésie condamnée par l'ancienne Église, et tenons tous les enseignemens qui ont été approuvés par la vraie foi ; nous nous tenons être corrompus et perdus par le péché originel, et que de nous-mêmes nous ne pouvons faire aucune chose que pécher. A quoi nous vous disons et confessons que le premier et principal fondement de tout bien en l'homme est régénération d'esprit, laquelle Dieu par sa bonté et grâces donne à ses élus, et à cause que tous les hommes de leur nature sont totalement pécheurs, nous les estimons être

en damnation et ire de Dieu, sinon ceux lesquels par la miséricorde il réserve. Or, la manière de la délivrance est telle ; il faut recevoir Jésus-Christ en la façon qu'il nous est prêché en l'Évangile, c'est-à-dire qu'il est notre Rédempteur, justice et sanctification. Par quoi nous croyons que par la seule foi ouvrante par charité, nous sommes justifiés, nous déifiant de nos propres œuvres, nous rendant du tout à la justice de Christ et à sa régénération; nous tenons que l'homme de sa nativité est aveuglé d'intelligence et dépravé, et, afin qu'il puisse avoir vraie et salutaire connaissance de Dieu et de son fils Jésus-Christ, il est illuminé du St-Esprit ; et après sanctifié en bonnes œuvres, afin que lui ayant la loi de Dieu écrite dans son cœur, il renonce à tous désirs charnels, à cause de quoi rémission de péché nous est toujours nécessaire, sans laquelle nul ne peut avoir Dieu propice. Au nom seul de Jésus-Christ, seul médiateur, nous invoquons Dieu le Père et n'avons d'autres oraisons que celles qui sont en l'Écriture Sainte ou à icelles concordantes ; en sentence , nous ne retenons aucune doctrine humaine contrevenante à la parole de Dieu, comme satisfaction des péchés par nos œuvres. Les constitutions commandées sans icelle parole de Dieu, avec une mauvaise opinion d'obligation et mérite et toute coutume superstitieuse, comme adoration d'images, pèlerinage et telles choses semblables. Nous avons les sacremens en honneur, et croyons qu'ils sont témoignages et signes par lesquels la grâce de Dieu est confirmée et assurée en nos consciences ; à cause de quoi nous croyons que le baptême est signe par lequel la purification qu'obtenons par le sang de Jésus-Christ est en nous corroborée en telle façon que c'est le vrai signe de la régénération et rénovation. La Cène du seigneur Jésus est le signe sous lequel la vraie communion du corps et du sang de Jésus nous est donnée.

Touchant les magistrats, comme princes et seigneurs et tous gens de justice, nous tenons être ordonné de Dieu, et voulons obéir à leurs lois et constitutions qui concernent les biens et corps, nous auxquels loyalement voulons payer tributs et impôts, dîmes, cens et toutes choses qui leur appartiendraient, leur portant bonne obéissance en toutes choses qui ne sont contre Dieu.

Très-honorés seigneurs nous vous avons touché fidèlement en somme la foi et la doctrine, laquelle nous tenons et n'a autre fondement que la sainte parole de Dieu, seule règle de toute vraie conscience chrétienne. Ce néanmoins avons été inhumainement affligés en tous moyens, ce qui nous semble être bien âpre entre hommes qui se nomment chrétiens, et nous ne pouvons assez nous étonner de ce que M. le chancelier de France et vous mêmes avez refusé de nous donner commissaires à nos dépends, qui vissent prendre information sur le lieu, tant de notre vie et mœurs que de notre foi, à cette fin que fussiez avertis et bien informés à la vérité, et soyez

certain qu'eussiez trouvés que nous sommes chrétiens et fidèles, et qu'il n'y a rien dans ce monde que tant nous haïssions que sédition. Mais facilement on nous peut mettre sus tous faux crimes, tant d'hérésie que de sédition ; car il n'y a si méchant ou méchante qui ne soit reçu en témoignage contre nous, voir nos propres ennemis y attendu même qu'il n'était loisible à procureur, ni avocat, ni à autre, non pas à nous-mêmes propres de défendre notre cause par la parole de Dieu. On nous accuse aussi que nous sommes désobéissans à la justice, pour autant que nous voulons comparaître personnellement quand nous sommes ajournés. Certes nous voudrions obéir à la justice, quand on nous garderait tel droit qu'on fait aux Turcs à Venise, ou aux Juifs à Avignon, ou à brigands et larrons auxquels est permis de se défendre par voie de droit. Mais à nous, tout est fermé, personne n'ose parler pour nous, si non qu'il veuille être nommé fauteur d'hérésie, et un chacun est le bienvenu qui parle contre nous, quelque méchant qu'il soit ; aucun d'entre nous est comparu, lesquels sont demeurés en prison, les autres ont été brûlés, les autres marqués au front d'une fleur de lis ardente, les autres bannis et tous leurs biens confisqués sans vouloir départir aux pauvres femmes et enfans une seule maille. Toutes ces choses considérées avons été tellement épouvantés, que ne sommes osés comparaître pardevant vous, voyant le traitement qu'on a fait aux autres. Vous savez, très-honorés seigneurs, que quand M. le président et ceux qui ont été envoyés de votre part sont venus en nos maisons et villages qu'ils n'ont point vu ni rebellions ni répugnance. Il est vrai que voyant qu'on menait des gens d'armes, un prévôt, un bourreau et des cordes, nous avons été effrayés et abandonnâmes les maisons, nous retirant aux bois, cavernes et rochers, pour sauver nos pauvres vies ; là où nous avons enduré plusieurs nécessités, et nous semble bien étrange qu'on nous appelle séditieux à cette cause. Quant à ce qu'on nous veut imposer d'être séditieux, à cause d'aucun bétail qui fût ôté des mains d'un nommé Pacquot, qu'il avait ravi à certains personnages ; en ce, l'on nous fait tort, car le dit bétail eût été nôtre. Quant nous l'aurions recoux, nous n'eussions fait dommage, et ne penserions avoir offensé personne, attendu que le dit Pacquot est un homme vagabond, malfamé, dissipateur de biens, et qui n'avait aucune commission de ce faire. Pareillement , on nous charge d'avoir ôté des prisonniers aux officiers de la cour, ce que n'avons fait ; et c'est à cause qu'auprès de la cour, ainsi qu'aucune gens portant armes , tant à pied qu'à cheval, avaient pris des prisonniers par les maisons et champs ; entre lesquels emmenèrent prisonnières deux jeunes filles, ce que voyant leurs parens, ainsi qu'on nous a dit, craignant que déshonneur ne se fit à leurs dites filles, comme a été fait autrefois par telle manière de gens, vindrent en défense à ceux qui les emmenaient, lesquels les laissèrent aller sans coup frapper. Il n'y a personne qui de notre su ou consentement ait entrepris ni fait chose contre le roi, notre souverain prince, ni contre aucun de ses officiers, mais sommes et voulons être très-

loyaux et obéissons sujets au roi, notre sire, et quand sa royale majesté nous voudrait bénignement donner audience, il connaîtrait que quelque pauvres que nous soyons, que sommes chrétiens et obéissons sujets à la royale majesté, et espérons que notre Seigneur donnera à connaître notre innocence pour les grands torts qu'on nous a faits jusqu'à présent.

Touchant ce qu'on nous charge, que nous nous sommes retirés aux fortes villes et châteaux, nous prenons Dieu à témoin et tous ceux du pays, qui savent que nous ne nous sommes retirés ni en ville, ni en château, même n'osions pas demeurer dans nos maisons ; mais comme pauvres oiselets qui fuient devant l'épervier, nous nous sommes retirés au mieux qu'avons pu dans les bois, cavernes et rochers, pour donner lieu à l'ire des hommes, craignant la fureur du peuple qui était tellement enflamé contre nous, qu'il semblait qu'ils nous dussent tous abîmer, ce qu'ils eussent fait sans la grâce de Dieu, sous le prétexte duquel nous nous étions humblement soumis. Et par cela, honorés seigneurs, ne devons être nommés séditeux, voyant que nous n'avons fait autre chose, si non fuir, et pensons qu'il n'y a prince, ni seigneur, ni aucune gens de bon jugement qui en cela justement nous puisse blâmer, vu qu'on a fait mourir plusieurs des nôtres, tant en prison que par le feu, et qu'on en a banni plusieurs avec confiscation de tous leurs biens ; et qu'arrêt a été donné de nous brûler tout vif ; nos femmes et enfans bannis, sans qu'ils puissent emporter aucun bien, meubles ; que notre village fût rasé et que le lieu fût rendu inhabitable. Toutes lesquelles choses assemblées, nous ont tellement épouvantés et effrayés, avec les souffrances qu'ayons endurées, que c'est merveille que de peur ne soyons morts. Mais Dieu qui est le Père des désolés, nous a consolés, et nous semble par la fuite qu'avons faite sans porter dommage à aucun, étant pressés en la manière susdite, que personne ne nous peut à juste cause accuser de sédition. Quant à ce qu'on nous a chargés qu'il y a entre nous des gens d'armes, lansquenets el piémontais, ainsi qu'on nous a récité, nous ne savons que cela est, et il n'y a homme qui puisse dire en vérité qu'homme de guerre, ni piémontais, ni lansquenets soient venus à nous ; mais ceux qui ont informé le roi, notre sire, et vos magnificences, de telles faussetés et mensonges, tâchant par ce moyen nous faire ruiner ; certes, très-honorés seigneurs, on peut bien dire tout ce qu'on veut à l'encontre de nous, car nous n'avons aide, ni moyens de nous justifier, ni devant le roi, ni devant vous, à cause qu'il n'y a personne qui ose parler pour nous ; car il n'est question de plaider avec nous, sinon par le couteau et le feu ; mais nous avons notre totale confiance en notre bon Dieu qui voit nos afflictions et les injures qu'on nous a faites, qu'il nous suscitera quelque Esther, laquelle déclarera au roi notre innocence, et que les traîtres et les faux témoins qui ainsi pourchassent notre ruine, tomberont en la fosse qu'ils nous préparent, ainsi qui avint au traître Aman qui voulait

faire mourir en un jour tout le peuple de Dieu. Véritablement nous désirons que ceci vous soit présenté, non-seulement à vous, mais au roi notre sire ; mais il n'y a eu homme d'entre nous qui les ait osé présenter, craignant d'être pris et brûlé, et ne doutons que si nous eussions eu moyens de les vous faire présenter, et qu'il vous eût plu bénignement les lire et entendre, qu'émus de pitié humaine et charité chrétienne, vous eussiez fait vous-mêmes la remontrance au roi, notre souverain prince, de nous mettre en liberté, avec défense à tous d'ainsi plus ne nous molester. Et par ce moyen, nous eussions pu labourer et cultiver la terre, laquelle demeure vide, pour nourrir nos pauvres femmes et enfans, qui sont en grande disette et souffrances. Ce que nous avons espérance de faire à l'avenir, attendu le vouloir du roi, lequel a envoyé, selon qu'avons entendu, certaines lettres patentes de pardon et rémission, et par icelles déclare qu'il veut que nous soyons traités amiablement par douces paroles et bonnes remontrances. S'il vous appert par notre réponse, qu'en quelque point nous soyons errans, et pour ce que par les dites lettres vous est mandé, que vous ayez à faire et accomplir le tout selon leur forme et teneur, sans y faire aucune difficulté, le plus tôt en la meilleure diligence que faire se pourra. Ce considéré, plaise à vos bénignes grâces, faire exprès commandement à tous gens de quelque qualité qu'ils soient de ne nous plus molester, tant en nos personnes que biens, attendu que voulons vivre selon la foi en Dieu et de l'Église chrétienne. Ce que le roi, notre sire, désire de nous, vous suppliant qu'il vous plaise avoir égard à notre pauvreté, car nous avons été avertis que déjà aucuns se sont présentés qui ont fait de grands frais et dépens, et aucuns autres qui sont détenus aux prisons par feintes paroles, on leur a fait dépenser plus de quinze écus par homme, sans que cela leur ait encore rien profité. Parquoi nous pouvons dire que les lettres reviennent plus au profit des avocats, procureurs, greffiers et autres gens que non point de ceux pour lesquels elles sont données. A quoi, si l'on voulait continuer, nous tâcherons par tous moyens que le roi et vous et tous les bons chrétiens seront avertis, afin qu'ils prient Dieu qu'il nous donne patience, et aux pauvres prisonniers qui n'ont mangé que du pain et bu que de l'eau et ne demeurent que pour les dépends. A ce priant très-humblement le Père de miséricorde qu'il fasse que la vérité soit connue, et qu'il change le cœur de nos ennemis, et nous veuille tous unir en une foi, en une loi, en un baptême, reconnaissant et confessant un Dieu et un Sauveur Jésus-Christ, auquel soit honneur et gloire éternellement.

De Mérindol, le 6 d'avril MDXXXI (1541), en témoins de ce, nous avons mis le scel accoutumé de faire à notre village de Mérindol, en présence d'Antoine Michel du lieu de l'évêché d'Embrun, et André Dubois du lieu de Collarau, et au-dessus est écrit, forme approchante du cachet ou scel, étant an pied de la requête, et à côté est représenté et appliqué la marque ou figure du dit cachet, et au-dessous est l'apostille

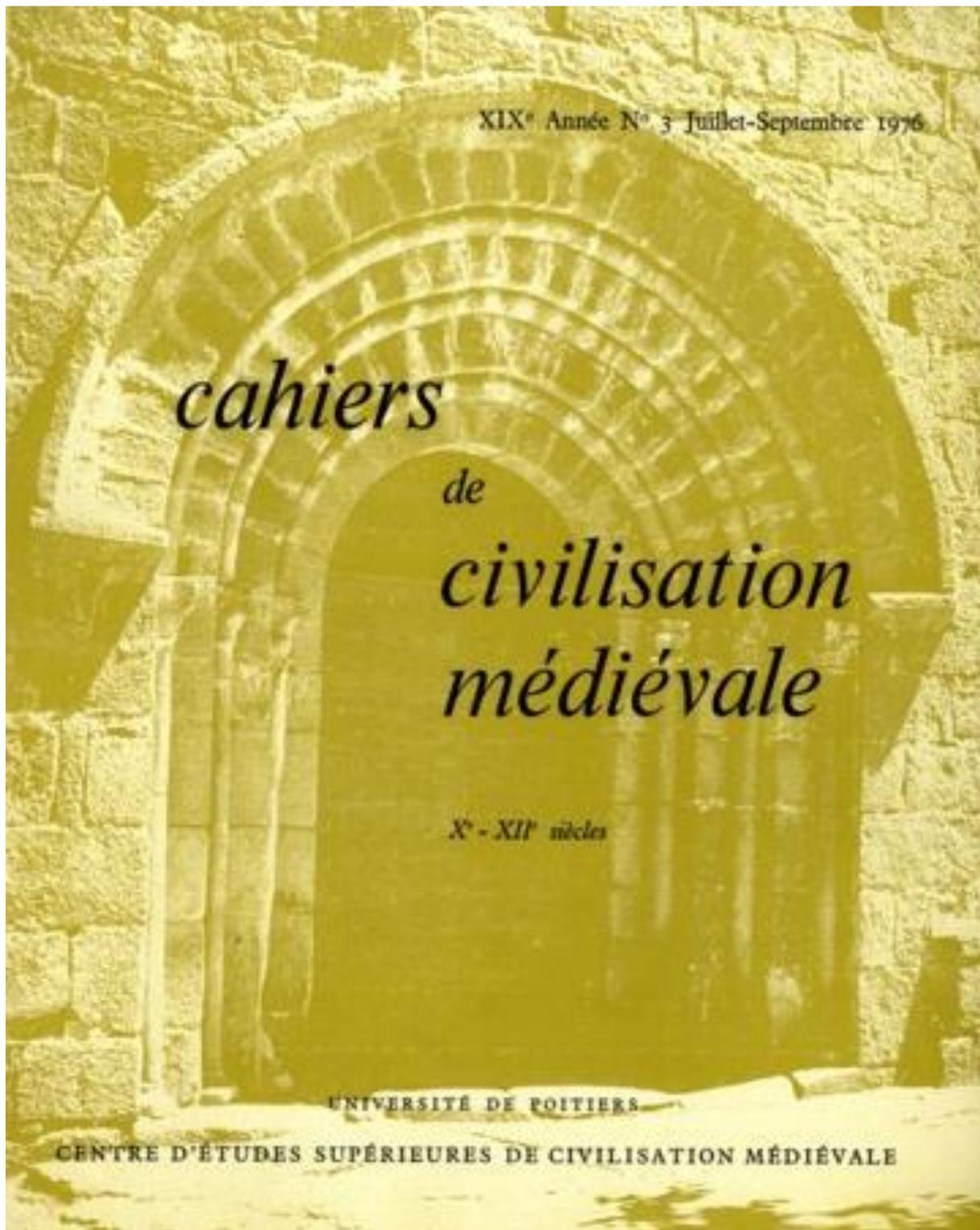
de la cour sur la dite requête, en ces mots : Soit montré au procureur général du roi. Fait à Aix, au parlement, le 7<sup>me</sup> jour d'avril MDXXXXI (1541), signé Boissony. Et au-dessous est la réponse des gens du roi en ces termes :

"Requérons que la cour commette deux de MM. les conseillers d'icelle pardevant lesquels les supplians soient tenus de dire et déclarer s'ils se veulent aider de certaines patentes du roi en forme de grâce, rémission et pardon donnés et octroyés par le dit seigneur aux Vaudois de ce pays de Provence, par ce fait et ouïe leur déclaration être procédé ainsi qu'il appartiendra par raison, et cependant que l'original de la dite requête demeurera pardevant le greffe de la dite cour, et copie collationnée à l'original d'icelle soit baillée aux supplians ce 7<sup>me</sup> avril 1541. Signé Garçonnet, avocat du roi, et Piolenc, procureur du roi.

"Par l'ordonnance de la cour au pied des dites conclusions, la cour permet aux supplians de pouvoir venir séjourner et retourner à la ville d'Aix jusqu'au nombre de dix, aux fins de déclarer s'ils veulent et entendent s'aider et user des lettres de grâces, rémission et pardon sur ce octroyée par le roi."

Les principaux de Mérindol envoyèrent leur confession de foi aux syndics d'Avignon, & l'évêque de Cavaillon et au roi lui-même. Le roi qui s'attendait à un tissu d'absurdités, peut-être même à des blasphèmes, en fut extrêmement surpris, au point qu'il demanda aux assistans quelles erreurs ils y découvriraient, et nul n'osa, dit-on, ouvrir la bouche pour le contredire. Les habitans de Cabrières (des états du pape) firent aussi leur profession de foi qu'ils envoyèrent avec une requête au cardinal Sadolet, évêque de Carpentras.

--- o O o ---



Le cheminement des vaudois vers le schisme et l'hérésie (1174-1218)  
Cahiers de Civilisation Médiévale Année 1976 19-76 pp. 309-345

Article de Giovanni Gonnet

[ici](#)

HISTOIRE  
DES  
VARIATIONS  
DES EGLISES  
PROTESTANTES.

Par *Messire* JACQUES BENIGNE BOSSUET,  
*Evesque de Meaux, Conseiller du Roy en ses Conseils,*  
*cy-devant Précepteur de Monseigneur LE DAUPHIN,*  
*Premier Aumosnier de Madame LA DAUPHINE.*

TOME SECOND.



A PARIS,  
Chez la Veuve de SEBASTIEN MABRE-CRAMOISY,  
Imprimeur du Roy, rue Saint Jacques, aux Cicognes.

M. DC. LXXXVIII.  
AVEC PRIVILEGE DE SA MAJESTE'.

## Histoire des Vaudois.

L X X I.  
Commence-  
ment des Vau-  
dois, ou Pau-  
vres de Lion.

LES Vaudois ne valent pas mieux pour établir une succession légitime. Leur nom est tiré de Valdo auteur de la secte. C'est dans Lion qu'ils prirent naissance. On les nomma les Pauvres de Lion, à cause de la pauvreté qu'ils affectoient; & comme la ville de Lion se nommoit alors *Leona* en latin, on les appella aussi tout court les Leonistes, ou les Lionistes, comme qui eust dit les Lionnois.

L X X I I.  
Les noms de  
la secte.

On les appella encore *les Insabbatez*, d'un ancien mot qui signifioit des souliez, d'où sont venus d'autres mots d'une semblable signification qui sont encore en usage en beaucoup de langues aussi-bien que dans la nostre. C'est de là donc qu'on les appella les Insabbatez, à cause de certains souliez d'une forme particulière qu'ils coupoient pardessus pour faire paroître les pieds nus, à l'exemple des Apostres, à ce qu'ils disoient; & ils affectoient cette chaussure, pour marque de leur pauvreté apostolique.

Erard. *ibid.*  
c. 25.  
Conrad.  
Vesper. Chron.  
ad an. 1212.

Jacques-Bénigne Bossuet, dans son Histoire des Variations des Églises protestantes publiée à Paris en 1688, condense en quelques pages très mesurées, très précises et très puissantes, l'essentiel des doctrines vaudoises (Tome 2, Livre XI, p. 212 à 325).

Texte intégral

[ici](#)

BnF : version en français contemporain

[ici](#)

--- o O o ---

# A Reformation Debate



JOHN CALVIN & JACOPO SADOLETO

EDITED, WITH AN INTRODUCTION, BY  
JOHN C. OLIN

## Abstract

In 1539, Cardinal Jacopo Sadoletto, Bishop of Carpentras, addressed a letter to the magistrates and citizens of Geneva, asking them to return to the Roman Catholic faith. John Calvin replied to Sadoletto, defending the adoption of the Protestant reforms. Sadoletto's letter and Calvin's reply constitute one of the most interesting exchanges of Roman Catholic/Protestant views during the Reformation and an excellent introduction to the great religious controversy of the sixteenth century.

These statements are not in vacuo of a Roman Catholic and Protestant position. They were drafted in the midst of the religious conflict that was then dividing Europe. And they reflect too the temperaments and personal histories of the men who wrote them. Sadoletto's letter has an irenic approach, an emphasis on the unity and peace of the Church, highly characteristic of the Christian Humanism he represented. Calvin's reply is in part a personal defense, an *apologia pro vita sua*, that records his own religious experience. And its taut, comprehensive argument is characteristic of the disciplined and logical mind of the author of *The Institutes of the Christian Religion*.

Ouvrage numérique (texte intégral)

[ici](#)

Samantha Reichenbach, Conservatrice au Musée international de la Réforme à Genève nous signale une version française de ces lettres publiée dans l'ouvrage de Max Engammare et Laurence Vial-Bergon (éd.), *Jean Calvin. Recueil des opuscules, 1566. Lettres de Sadoletto et de Calvin (1539)*, Genève, Librairie Droz, 2004, et nous adresse, pour les familiers du  $\int$  long, le PDF de l'épître de Jacopo Sadoletto (nom francisé en Jacques Sadolet), cardinal, évêque de Carpentras, envoyée le 18 mars 1539, au Sénat & Peuple de Genève, et de la réponse de Jean Calvin, datée du 1<sup>er</sup> septembre 1539, Strasbourg, imprimées à Genève par Michel du Bois en 1540 (document page suivante).

Merci !

- - - o O o - - -

# EPISTRE

DE IAQVES SADO-

LET CARDINAL, EN-

uoyée au Senat & Peuple de Geneue:

Par laquelle il tasche les reduire

soubz la puissance de l'E-

uesque de Romme.

*Ames Griffon*  

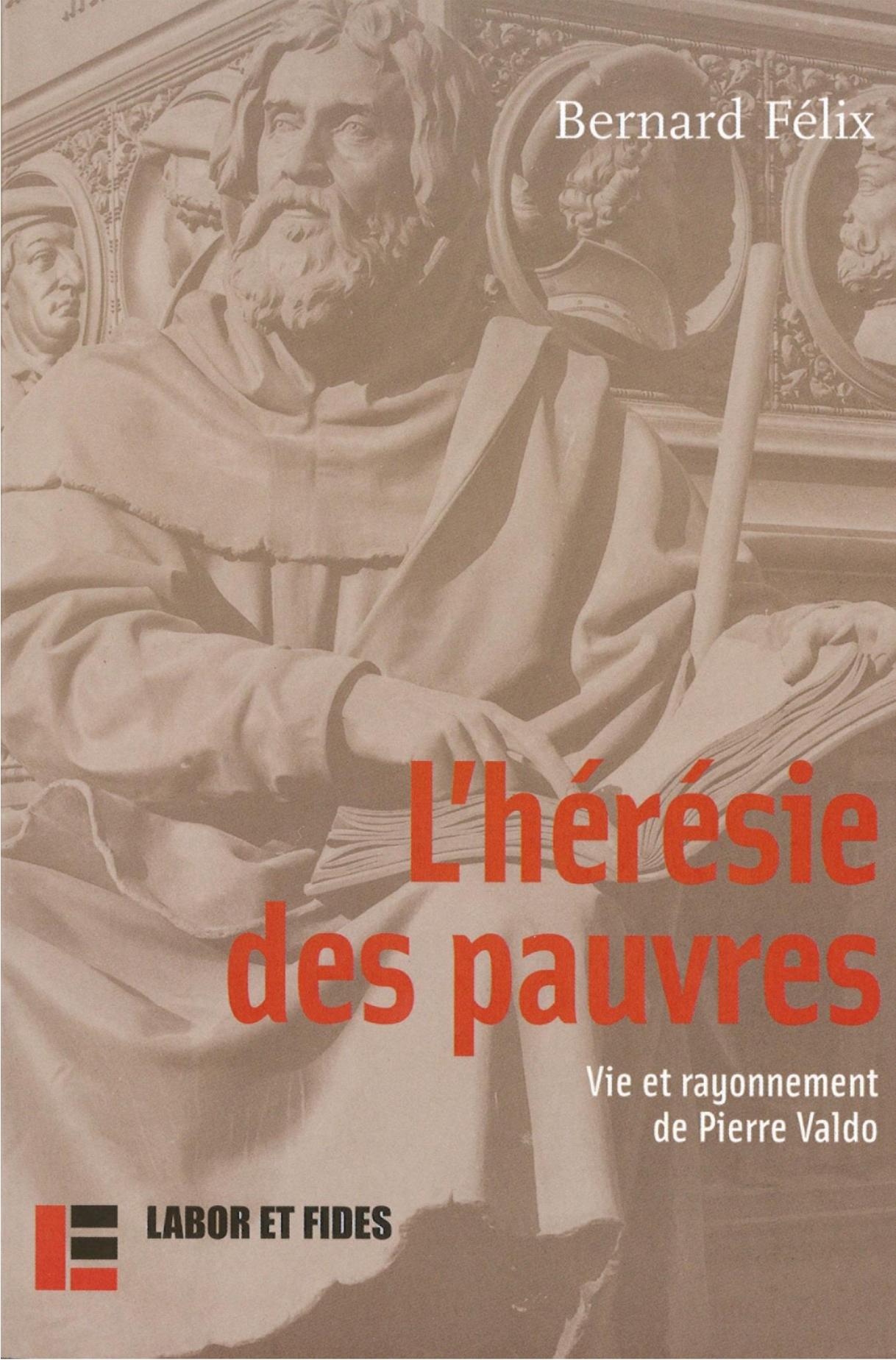

Avec la Responce de Iehan Calvin:  
translatées de Latin en François.

Imprimé a Geneue par Michel du Bois:

M D. XL.



*Bo 1989 Res.*



Bernard Félix

# L'hérésie des pauvres

Vie et rayonnement  
de Pierre Valdo



**LABOR ET FIDES**

Riche marchand lyonnais bouleversé par quelques textes de l'Évangile vers l'an 1170, Pierre Valdo vend tous ses biens pour vivre dans la pauvreté et se consacrer à la prédication. Il est bientôt rejoint par un groupe d'hommes qu'on appelle les "Pauvres de Lyon". Malgré une condamnation en hérésie prononcée par l'Église, le mouvement, fidèle à sa double vocation de pauvreté et de missionnaire, connaît une expansion au sud puis au nord de l'Europe avant de rallier la Réforme au XVI<sup>e</sup> siècle tout en maintenant, en Italie du Nord, une identité très prononcée qui peut encore se mesurer chez les vaudois du Piémont aujourd'hui.

Bernard Félix raconte dans son livre la naissance puis l'expansion de cette "hérésie des pauvres" pour en souligner à la fois sa parenté avec saint François d'Assise et le mouvement de la Réforme, et le caractère fortement contemporain.

L'hérésie des pauvres – Vie et rayonnement de Pierre Valdo

Auteur : Félix Bernard

Préface : André Gounelle

Éditeur : Labor Et Fides

Date de parution : 2002

ISBN : 978-2-8309-1045-2

Format : 15 cm x 23 cm, 240 pages, broché

Prix : 27,40 € (2017)

Aperçu numérique : [ici](#)

- - - o O o - - -

Gabriel Audisio

# LES VAUDOIS

Histoire des « Pauvres de Lyon »  
XII<sup>e</sup> - XVI<sup>e</sup> siècle



MÉMOIRES DU SUD

ÉQUIN • XE

Les vaudois – Histoire des Pauvres de Lyon, XII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles

Auteur : Gabriel Audisio

Éditeur : Éditions Équinox - ISBN : 978-2-84135-901-1

Date de parution : 2015 - Format : 15 cm x 21 cm, 306 pages, broché

Prix : 26,00 € € (2023)

## OUVERTURE

Depuis le XVI<sup>e</sup> siècle les histoires des vaudois se sont multipliées. Cette minorité religieuse dissidente a intrigué à ce point tous ceux qui se sont intéressés à l'histoire religieuse européenne que la masse bibliographique a atteint des proportions impressionnantes. En prendre connaissance est devenu un labeur de longue haleine et fastidieux, notamment à cause des répétitions et des plagiats auxquels les auteurs se livrent sans scrupule. Sauf erreur, le présent livre reste le dernier ouvrage de synthèse paru sur les vaudois.

Plusieurs raisons avaient plaidé en faveur d'une nouvelle version et vision de l'histoire vaudoise. D'abord des résultats, pourtant importants, provenant de nouvelles recherches et publiés durant la vingtaine d'années précédentes n'avaient toujours pas été pris en compte par les auteurs des histoires générales des vaudois. Ainsi quoique connus et appréciés, les travaux de K.-V. Selge, A. Patschovsky et D. Kurze en Allemagne, G. Merlo en Italie ou encore, pour une part, ceux d'A. Molnar en Tchécoslovaquie ou de R. Cegna en Italie n'avaient guère trouvé d'échos. Pourtant l'histoire avance. D'importants apports étaient venus enrichir non seulement nos connaissances sur des zones – spatiales ou temporelles – encore mal défrichées mais aussi jeter un regard neuf sur certaines vieilles lunes, remettre en cause des points trop hâtivement jugés acquis, découvrir des documents ou une nouvelle méthode pour les traiter. Ainsi les résultats offerts par P. Biller (GB), P. Paravy (F), M. Schneider (D), M. Venard (F) ou les miens propres sur la Provence doivent tout naturellement trouver leurs prolongements dans une histoire des vaudois.

En outre, l'approche des vaudois s'est sensiblement modifiée, tant il est vrai que l'historien est d'abord un homme de son temps. Je n'aurais pas la naïveté de penser que le regard porté sur ces dissidents de l'Église romaine soit devenu plus « objectif ». Comme chacun sait,

c'est là un idéal à la fois nécessaire, honorable et illusoire. Pourtant, si l'histoire en général reste soumise à la partialité des jugements, simplement parce qu'elle est humaine vu que sont humains ceux qui la pratiquent et l'écrivent, combien plus sensible encore aux partis pris apparaît l'histoire religieuse, héritage d'un temps où la religion jouait un rôle déterminant dans la société européenne. Le poids du passé, des traditions, des habitudes se révèle particulièrement lourd en ce domaine. Tel est bien le cas pour les vaudois.

De nos jours encore les historiens se sont mal gardés de jugements de valeur plus ou moins implicites à l'égard de ces dissidents devenus plus tard protestants. Deux tendances majeures se dégagent de cette masse imprimée. La première – repérable chez des auteurs aussi bien catholiques que protestants – a vu dans ce mouvement une espèce de communauté religieuse finalement peu éloignée de l'Église romaine, dont elle n'avait pas rejeté totalement les croyances ni les rites ; donc pas si « hérétique » que cela. L'autre tendance – réunissant également historiens catholiques et protestants – considère au contraire les vaudois comme d'authentiques « hérétiques » à cette nuance près que les protestants les voient comme des « témoins de la vérité » voire comme des réformés avant la Réforme. Ils auraient constitué une sorte de bastion demeuré ferme sur ses fondements religieux, opposé à Rome pendant les quatre siècles de son existence, malgré les assauts qu'il eut à subir.

Il peut paraître surprenant de trouver dans chacune de ces deux traditions historiographiques des auteurs aussi bien catholiques que protestants. On se serait attendu plutôt à voir le clivage confessionnel jouer dans l'appréciation divergente voire opposée, comme il est habituel. Il est vrai que, à regarder de plus près, on retrouverait bien ce partage. Pourtant, dans une vision œcuménique assez inattendue et plutôt involontaire, non seulement ces diverses positions ne sont pas éloignées les unes des autres – toutes confessions confondues – mais elles se rejoignent en fin de compte : elles procèdent toutes d'un *a priori* bien connu, celui d'utiliser l'Histoire à d'autres fins qu'elle-même, appelé le « préjugé utilitaire ». Il s'agit en somme de mettre le passé au service d'une thèse, d'une opinion, d'une cause.

Or cette démarche « utilitaire » de l'Histoire, dans le cas qui nous occupe, se fait au détriment des vaudois, y compris de la part de ceux qui prétendent honorer leur mémoire. En effet ni les uns ni les autres ne tentent vraiment de *comprendre* cette minorité qui – il faut le

répéter – n’était ni romaine ni réformée. Il est tellement plus facile de ramener l’inconnu au connu. Il est tellement plus dérangeant d’appréhender l’autre dans sa différence. Pourtant du dépouillement de ses propres préjugés dépend la chance de comprendre le valdéisme et les vaudois. Tel est l’esprit dans lequel j’ai abordé cette aventure des Pauvres de Lyon, me conformant à la recommandation de Lucien Febvre : « Cette volonté de comprendre et de “faire comprendre” par quoi j’aime définir la fonction de l’histoire, la tâche féconde de l’historien<sup>1</sup>. »

Le terme « vaudois » fut inventé par ceux qui les persécutaient pour désigner ces « hérétiques » du nom de leur fondateur, comme il en existe tant d’autres exemples : donatistes, arnaldistes, hussites, luthériens, calvinistes, etc. Ce qui revenait à les qualifier de sectateurs. Mais eux-mêmes ont toujours revendiqué ne reconnaître qu’un seul maître : Jésus-Christ. Aucun document d’origine interne à cette communauté ne connaît le terme « vaudois ». Pour se distinguer, ils se déclaraient simplement « Frères », « Pauvres du Christ », « Pauvres en esprit » ou plus souvent encore « Pauvres de Lyon ». Les nommer ainsi revient à écarter un terme péjoratif qui avait fini par signifier « hérétique ». Retenir une appellation qu’ils reconnaissaient eux-mêmes c’est, au contraire, adopter une vision plus favorable à la compréhension de ces femmes et de ces hommes qui, au péril de leur vie, durant des générations, avaient décidé de vivre un christianisme autre que celui de la voie romaine. C’est donc ainsi que je préfère les nommer, sans renoncer totalement au terme « vaudois » désormais plus connu car adopté depuis des siècles, y compris par leurs descendants ou leurs héritiers, la connotation péjorative étant écartée depuis longtemps. Le lecteur aura compris que s’il m’arrive de l’utiliser c’est au sens des « anciens vaudois » ou des « vaudois médiévaux » et non des membres de l’Église vaudoise.

Voici pourquoi également j’ai adopté les limites chronologiques des XII<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. Le terme de départ s’impose puisque plus personne aujourd’hui ne prétend faire remonter l’origine de cette dissidence aux temps apostoliques ni même à l’époque du pape Sylvestre (314-335). Quant au terme final, il reste encore en débat chez quelques-uns mais il s’impose à mes yeux. En effet il existe encore

---

1. L. Febvre, *Le problème de l’incroyance au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, A. Michel, 1962, p. 10.

aujourd'hui en Piémont des « vallées vaudoises » et en Italie surtout mais aussi dans quelques autres pays la *Chiesa valdese* (Église vaudoise). De plus, des familles ou personnes, descendant des vaudois de jadis, comme en témoignent leurs patronymes, se déclarent ou se considèrent toujours comme tels. C'est une illusion et, en tout cas, une erreur. Le valdéisme était un mouvement religieux, et non une Église, aux caractères relativement précis même si variables selon les contrées. Ceux-ci disparurent presque tous avec l'adoption de la Réforme au XVI<sup>e</sup> siècle. Désormais, en toute rigueur de termes, « vaudois » et « protestant » désignent des réalités sinon absolument contradictoires du moins parfaitement exclusifs, tout autant que « catholique » et « vaudois » ou que « catholique » et « protestant ». Je considère que le valdéisme s'éteint avec le passage à la Réforme, c'est pourquoi j'arrête là l'histoire des « vaudois » proprement dits c'est-à-dire des « Pauvres de Lyon » mais j'ai ajouté un appendice pour rendre compte de l'existence actuelle d'une région, d'une descendance et d'une Église se réclamant encore aujourd'hui « vaudoises ». Ainsi, parler de Pauvres de Lyon et non de vaudois éclaire la situation pour éviter tout malentendu et toute confusion. Ici chacun en sera d'accord : plus de Pauvres de Lyon après le XVI<sup>e</sup> siècle.

Quant à l'aire embrassée par notre approche c'est, pour ainsi dire, l'Europe ou peu s'en faut. À l'exception de l'Angleterre et des pays scandinaves, les autres contrées européennes connurent la présence de ces dissidents. La situation de diaspora est un caractère fondamental de cette communauté en butte aux persécutions récurrentes, contrainte de se cacher pour survivre. De l'Italie du sud à la mer Baltique, de l'Atlantique à la Pologne, les Pauvres de Lyon ont vécu ce paradoxe de constituer une infime minorité à l'extension largement internationale. Cette condition, n'en doutons pas, leur a créé des problèmes cruciaux pour sauvegarder l'unité et adopter une organisation efficace. Mais elle leur permit aussi de sortir de considérations trop étroites pour aborder et résoudre les problèmes dans une large vision propre à prendre en compte les particularités locales. Aucune autre dissidence médiévale n'a pu prétendre à une telle visée ni à une telle longévité.

Il reste que retracer l'histoire des vaudois revient à cumuler les difficultés. C'est que ces gens ont laissé peu de témoignages directs. Paysans, ils ne faisaient pas partie des lettrés ou des puissants qui cultivaient l'écriture, multipliant mémoires et livres de raison. Cachant leur dissidence, ils veillaient à ne pas éveiller de soupçons et donc à laisser

peu de traces. La totalité de la documentation est écrite et la plus grande partie a été rédigée par leurs adversaires : traités, dissertations, procès... Comme pour tous les clandestins, nous disposons surtout de sources indirectes, dites « de substitution ». En tout état de cause il convient de traiter cet ensemble avec circonspection.

Que le spécialiste ne s'attende pas à trouver ici l'écho de tous les débats, parfois vifs, qui ont animé les cénacles universitaires ou les assemblées confessionnelles. Peut-être y percevra-t-il, ici ou là, une allusion. Mais qu'il se rassure. Si je ne mentionne pas son propos, c'est qu'il m'a paru vain de vouloir présenter les diverses thèses à un public qui n'en demande pas tant. En cas de désaccord, lorsqu'un spécialiste m'a paru plus convaincant, j'ai opté en sa faveur et présenté son résultat. Lorsque le débat me semble rester ouvert, j'ai choisi soit de présenter une voie moyenne soit de ne pas en parler du tout s'il s'agit d'une question secondaire ou, en tout cas, non essentielle.

Prenons un exemple. Dans le premier chapitre, consacré aux origines, une polémique (scientifique s'entend) a opposé Christine Thouzellier à Kurt-Viktor Selge. La première estimait que la vocation fondamentale de Vaudès, le fondateur, était la pauvreté d'où découlait la prédication de celle-ci. Pour le chercheur berlinois, l'élément premier et constitutif était la prédication : c'est pour se mettre à son service que Vaudès et ses compagnons choisirent de mener une vie pauvre. Je conviens tout à fait, à un certain niveau de spécialisation, de l'importance et de l'enjeu du débat. En l'espèce, j'ai choisi le silence, que je romps pourtant ici. Le lecteur ne trouvera pas ailleurs trace de cette « dispute », car ces historiens m'ont paru aussi convaincants l'une que l'autre. La question reste donc en suspens. Il reste que, à mon sens, prédication et pauvreté constituent bien toutes deux les éléments originaux et fondateurs de la réaction vaudoise.

Nous voici donc aux portes de cette aventure à laquelle j'invite le lecteur. Dépouillons-nous - autant que faire se peut - de nos « préjugés ». Considérons que nous allons à la rencontre et à la découverte d'une population qui, comme nous, avec ses grands moments et ses petites, a su malgré les inévitables évolutions, les compromettantes adaptations, les possibles trahisons, maintenir pendant quatre cents ans l'identité du groupe, l'essentiel des convictions, le refus de l'assimilation. Ne serait-ce qu'à ce titre, ne méritent-ils pas de notre part attention, considération et, pourquoi ne pas le dire, affection ?

- - - o O o - - -

**UNIVERSITÉ DE FRANCE.**

\*\*\*\*\*

FACULTÉ DE THÉOLOGIE PROTESTANTE DE STRASBOURG.



**ESSAI HISTORIQUE**

SUR

**LES VAUDOIS DE PROVENCE.**

**THÈSE**

PRÉSENTÉE

A LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE PROTESTANTE DE STRASBOURG,

ET SOUTENUE PUBLIQUEMENT

*le Mercredi 10 Juillet 1839, à 5 heures du soir,*

*Pour obtenir le grade de Bachelier en Théologie,*

PAR

**PAULIN ROMAN,**

DE LOURMARIN (DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE),

BACHELIER ÈS LETTRES.



**STRASBOURG,**

De l'imprimerie de F. G. LEVRAULT, imprimeur de l'Académie.

1839.

T.G.H.CC.

22

D

*THE BOOKS OF THE VAUDOIS.*

---

THE  
WALDENSIAN MANUSCRIPTS

PRESERVED IN THE  
LIBRARY OF TRINITY COLLEGE, DUBLIN.

WITH AN APPENDIX,

CONTAINING

A CORRESPONDENCE (REPRINTED FROM THE BRITISH MAGAZINE) ON THE  
POEMS OF THE POOR OF LYONS, THE ANTIQUITY AND GENUINENESS  
OF THE WALDENSIAN LITERATURE, AND THE SUPPOSED  
LOSS OF THE MORLAND MSS. AT CAMBRIDGE.  
WITH MR. BRADSHAW'S PAPER ON HIS  
RECENT DISCOVERY OF THEM.

BY

JAMES HENTHORN TODD, D. D., M. R. I. A., F. S. A.,

SENIOR FELLOW OF TRINITY COLLEGE,  
REGIUS PROFESSOR OF HEBREW IN THE UNIVERSITY,  
AND PRÆCENTOR OF ST. PATRICK'S CATHEDRAL, DUBLIN.

---

*L*ondon and Cambridge  
MACMILLAN AND CO.  
HODGES, SMITH, & CO., DUBLIN.

1865.

The Books of the vaudois : The Waldensian manuscripts preserved in the library of Trinity College, Dublin : With an appendix, containing a correspondence (reprinted from the British Magazine) on the poems of the poor of Lyons, the antiquity and genuineness of the Waldensian literature, and the supposed loss of the Morland Mss. at Cambridge : With Mr. Bradshaw's paper on his recent discovery of them By Todd, James Henthorn.

Contents :

The Waldensian Manuscripts in the Library of Trinity College, Dublin, 1

Nº. I. — The New Testament, with the Books of Proverbs, Ecclesiastes, Cantica, Wisdom, and Ecclesiasticus, in the Romance or Waldensian dialect (A. 4. 13), 1

Nº. II. — A Collection of Letters and other Documents relating to the Mission of George Maurel and Pierre Masson to Bucer and Oecolampadius (C. 5. 18), 8

Nº. III. — A Miscellaneous Collection of Prose Tracts in the Romance or Waldensian patois (C. 5. 22), 22

Nº. IV. — Waldensian Poems and other Tracts (C. 5. 21.), 43

Nº. V. — Waldensian Prose Tracts (C. 5. 25), 47

Nº. VI. — A Miscellaneous Collection of Prose Tracts, entitled, Liber de precioaa cosa (C. 5. 26), 54

Nº. VII. — A volume of Miscellaneous Prose Tracts (C. 4. 17), 65

Nº. VIII. — Waldensian Documents, Diocese of Ambrun (C. 4. 18), 69

Nº. IX. — Processus contra Waldenses (C. 1. 6), 74

Appendix, 91

On the Poems of the Poor of Lyons, by the Hon. Algernon Herbert, Nº. 193

Perrin's History of the vaudois, by the Rev. S. R. Maitland, D.D., 116

Date of the Noble Lesson, by the Hon. Algernon Herbert, 126

On the Poems of the Poor of Lyons, by the Hon. Algernon Herbert, Nº. II., 135

Dr. Gilly's first Letter on the Noble Lesson and Waldensian MSS., 151

Appendix — continued.

On the Poems of the Poor of Lyons, by the Hon. Algernon Herbert, Postscript to Nº. II., 172

On the Poems of the Poor of Lyons, Nº. III., 177

Dr. Gilly's second Letter on the Waldensian MSS., 187

Dr. Gilly's third Letter, 197

On the age of the Genevan MS. of the Noble Lesson, 209

Discovery of the long-lost Morland MSS. in the Library of the University of Cambridge, by Henry Bradshaw, Esq., M. A., Fellow of St John's College, 210

Indexes, 225

Index of Waldensian Treatises, 227

Index of Matters, 232

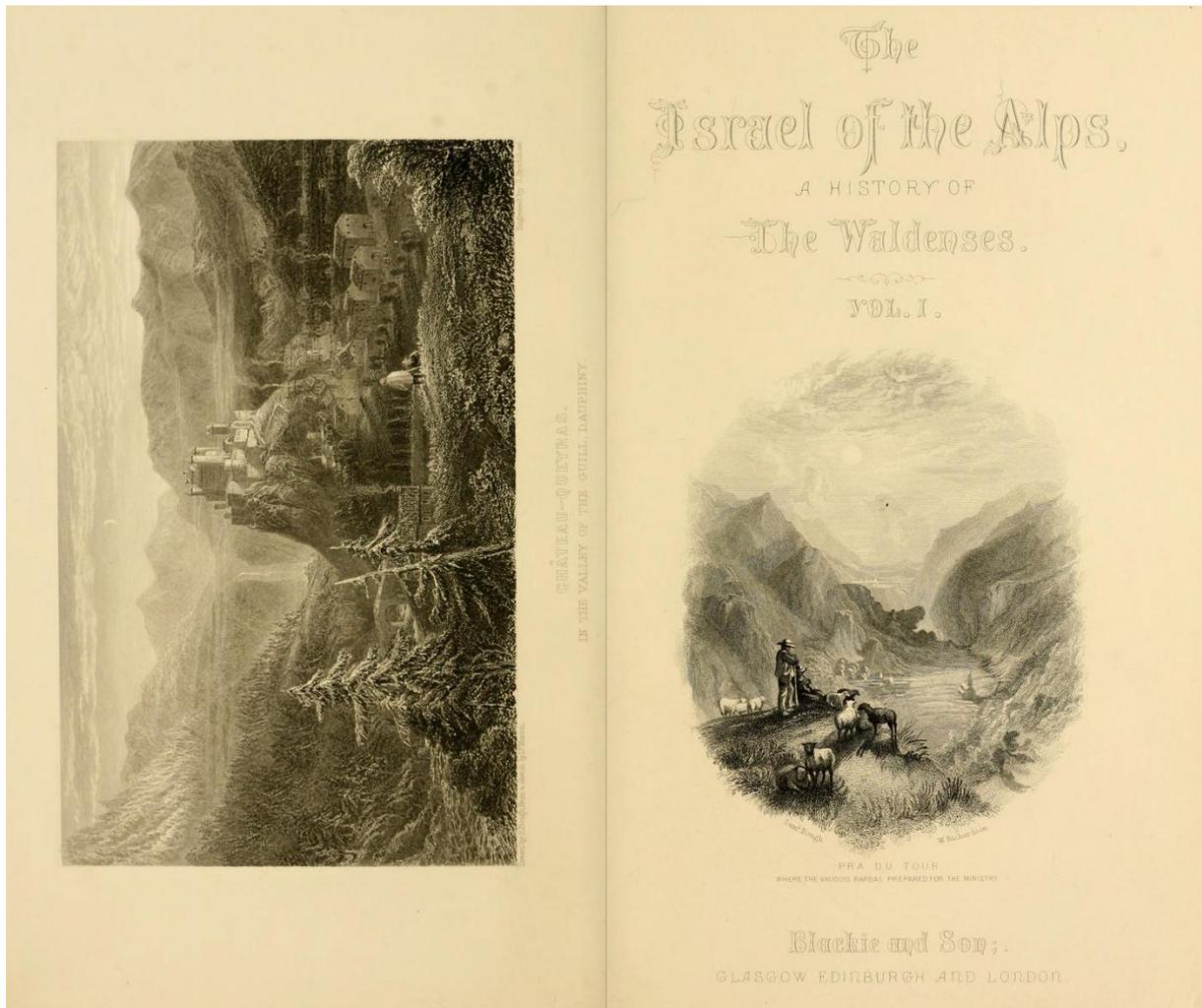
Texte intégral

[ici](#)



Prali dans la vallée de Saint-Martin.  
Pour agrandir le document, cliquez [ici](#)

--- o O o ---



Texte intégral du volume I  
Texte intégral du volume II

[ici](#)  
[ici](#)

The Israel of the Alps. A Complete History of the Waldenses and Their Colonies.

Auteur : Alexis Muston, Pasteur à Bourdeaux, Drôme, France

Traducteur : John Montgomery

Éditeur : The Baptist Standard Bearer

Date de parution : 2001

Format : 15 cm x 23 cm, 572 pages, broché

--- o O o ---

**Gabriel  
Audisio**

# **Les vaudois du Luberon**

*Une minorité  
en Provence  
(1460-1560)*

*Association d'Etudes Vaudoises et Historiques du Luberon*

La croisade contre les vaudois du Luberon — les massacres de Mérindol et de Cabrières en 1545 — fait désormais partie de la légende noire de l'histoire de France. Mais que sait-on au juste de ces vaudois qui apparaissent soudain dans l'historiographie française à l'occasion de ces événements tragiques, pour en disparaître presque aussitôt ? Gabriel Audisio s'est attaché à reconstituer patiemment l'histoire de cette communauté religieuse sur un siècle, de 1460 à 1560, et ce n'est certainement pas le moindre mérite de cet ouvrage que de briser délibérément les cadres chronologiques traditionnels, en se situant à cheval sur la fin du Moyen Âge et le début des Temps modernes. Il fallait aussi pallier une absence apparente de sources, car les vaudois de Provence et du Comtat, d'humbles paysans pour la plupart, ont laissé peu de traces et ont fait peu parler d'eux, jusque vers 1530 du moins.

Gabriel Audisio, né en 1942, est historien et professeur émérite des universités. Il a été professeur au lycée Périer de Marseille, assistant puis maître de conférences au département d'histoire de l'Université de Provence à Aix-en-Provence (1977-1989), enseignant à la Louisiana State University (Bâton-Rouge), puis à l'Université Laval (Québec). Il devient professeur d'histoire moderne à l'Université Blaise-Pascal de Clermont-Ferrand puis à l'Université de Provence.

Spécialiste des vaudois, il est l'auteur de plusieurs ouvrages de référence ainsi que de différents articles scientifiques parus dans des revues françaises, italiennes, allemandes et américaines. Il travaille sur les minorités et les dissidences religieuses, le Midi Français, le XVI<sup>e</sup> siècle, les formes religieuses et culturelles de l'identité et de la clandestinité. Il est membre de la Revue de l'histoire des religions.

Suite du texte [ici](#)

Les vaudois du Luberon. Une minorité en Provence (1460-1560)

Auteur : Gabriel Audisio

Éditeur : Association d'études vaudoises et historique du Luberon

Date de parution : 1984

Format : 591 pages

Prix : épuisé

Publication retouchée de la thèse d'État soutenue par Gabriel Audisio en mai 1984

Philippe Hurtaut, Jean-Jacques Letrait, Jean-  
Pierre Muret Georges Pons, Elisabeth Sauze

*les actes  
d'habitation  
en  
Provence*

© Association "Pour le Luberon"

Comité d'organisation de la commémoration  
des 500 ans de la renaissance de Mérindol

Cet ouvrage, sur les actes d'habitation en Provence, doit une bonne part de son contenu au patient travail de documentation mené par Philippe Hurtaut, Jean-Jacques Letrait, Georges Pons et Élisabeth Sauze.

Un effort conjoint de deux associations "Pour le Luberon" et le Comité d'organisation de la commémoration des 500 ans de la renaissance du village de Mérindol - a permis la matérialisation de ce dossier pour servir l'histoire locale.

Tel quel, ce document est une aide utile pour tous ceux qui, au-delà d'une participation aux fêtes pour cet anniversaire de la rédaction de l'acte d'habitation de Mérindol, veulent comprendre ce qu'il en était de ce moment important de l'histoire du village.

Par ailleurs, cette escapade dans l'histoire met en lumière l'aventure humaine des vaudois du Luberon.

Les Actes d'habitation en Provence

Auteurs : Élisabeth Sauze, Jean-Pierre Muret

Éditeur : Éditions Pour le Luberon

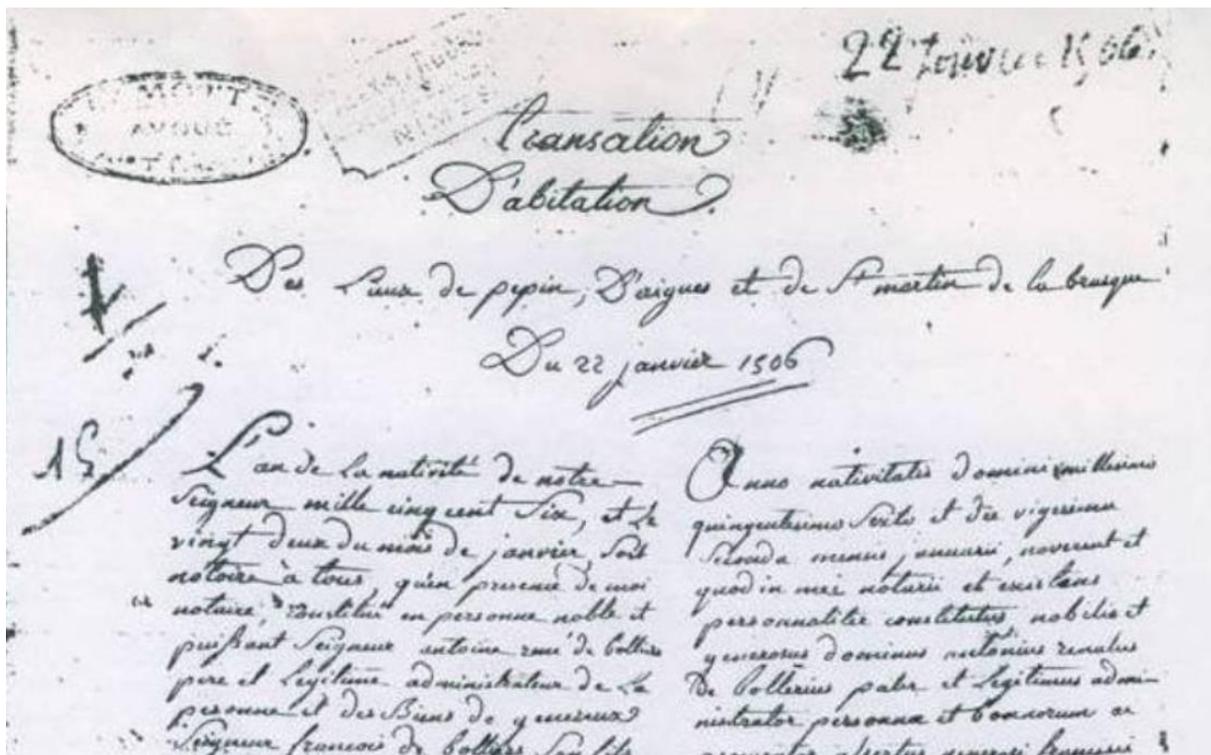
Date de parution : 2008

Format : 120 pages

Prix : 15 € (2017)

Commander : [ici](#)

--- o O o ---



Acte d'habitation des lieux de St-Martin-de-la-Brasque et de Peypin d'Aigues, du 22 janvier 1506, conclu avec le seigneur du lieu et treize familles vaudoises, pour repeupler le village déserté.

L'an de la nativité de notre seigneur mille cinq cent six, et le vingt-deux du mois de janvier, soit notoire à tous, qu'en présence de moi, notaire, constitué en personne noble et puissant Seigneur Antoine René de Bolliers, père et légitime administrateur de la personne et des biens de généreux Seigneur François de Bolliers son fils, Seigneur légitime de Miron, de la Tour d'Aigues, de Peypin et de St-Martin-de-la-Brasque, et son procureur fondé, de son pur et plein gré et de bonne foi au nom que définis pour lui et les siens, a promis et solennellement convenu de donner, livrer et accorder, à nouveau bail et à emphytéose perpétuelle, à noble et honnêtes hommes Louis Audibert d'Aureil habitant de la Tour d'Aigues, maître d'hôtel dudit seigneur, Philippe Philibert, Pierre Ollivier, Bertrand Julien, et Bertrand Aubion du lieu de grand bois, Jean Silvestre, Pierre Camisot, et Jacques Mouret de Lourmarin, André Luc, Esprit Moretti, Suffen Mouret, Antoine Pascalis du lieu de Voulonne, diocèse de Sisteron, ici présents et acceptant...

Suite du texte sur le site de la mairie de Saint-Martin-de-la-Brasque

[ici](#)

--- o O o ---

HISTOIRE  
**DES GUERRES**

EXCITÉES

**DANS LE COMTÉ VENAISSIN ET DANS  
LES ENVIRONS**

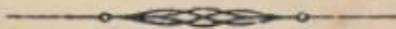
PAR LES CALVINISTES DU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE

*PRÉCÉDÉE*

**D'UNE NOTICE SUR LA VIE ET LES ÉCRITS DU PÈRE JUSTIN**

PAR C.-F.-H. BARJAVEL, D. M.

obsecro autem eos qui hunc librum lecturi  
sunt, ne abhorrescant propter adversos easus.  
*2. Machab. cap. VI.*

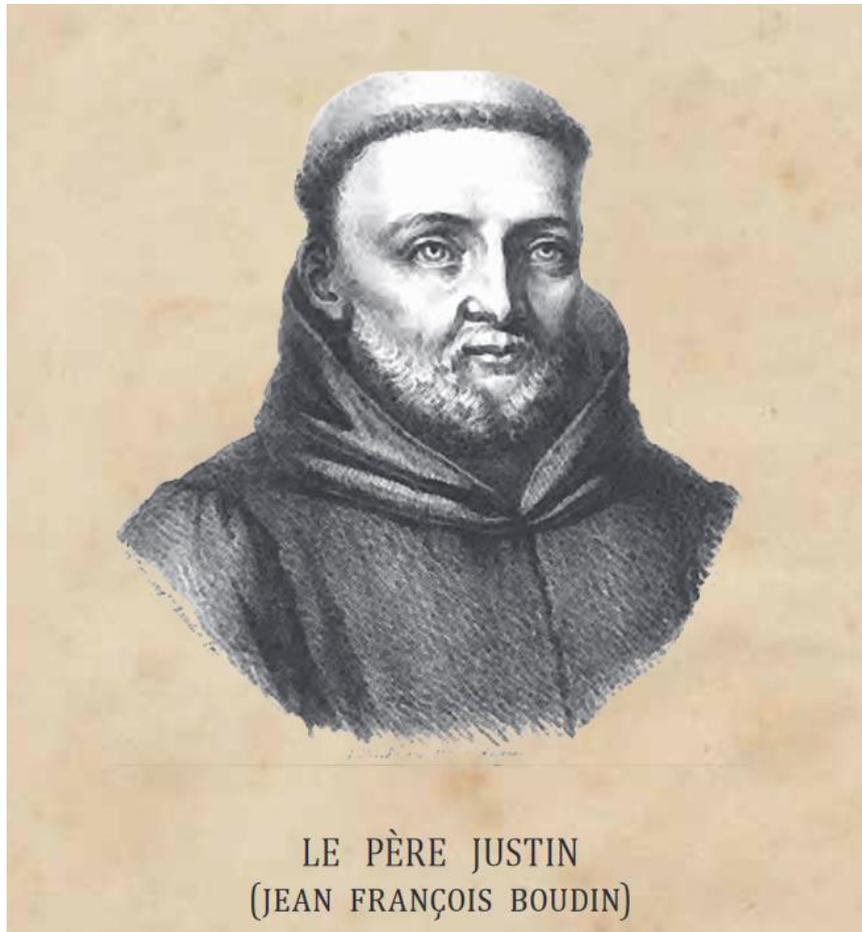


CARPENTRAS

IMPRIMERIE DE L. DEVILLARIO

1859

Prédicateur, historien et érudit, professeur de théologie et Maître des novices au couvent des Capucins de Carpentras, né le 16/10/1736 à Monteux où il est mort le 23/08/1811.



Dans sa préface le Père Justin, explique qu'il s'est attaché à remplir les vides qu'on rencontre dans l'"Istoria della citta d'Avignone e del Contado Venesino", ouvrage de DAL P.M. Sebastiano Fantoni CASTRUCCI, carme, édité à Venise en 1678 ([texte intégral](#)), la référence avant lui.

Mais il avoue que c'est principalement du fonds de Louis de PÉRUSSIS (15..-1584 ?) qu'il a fait le corps de son travail ; il avait lu avec attention les mémoires de cet avignonnais conservés à la bibliothèque Inguimbertaine de Carpentras.

Texte intégral

[ici](#)

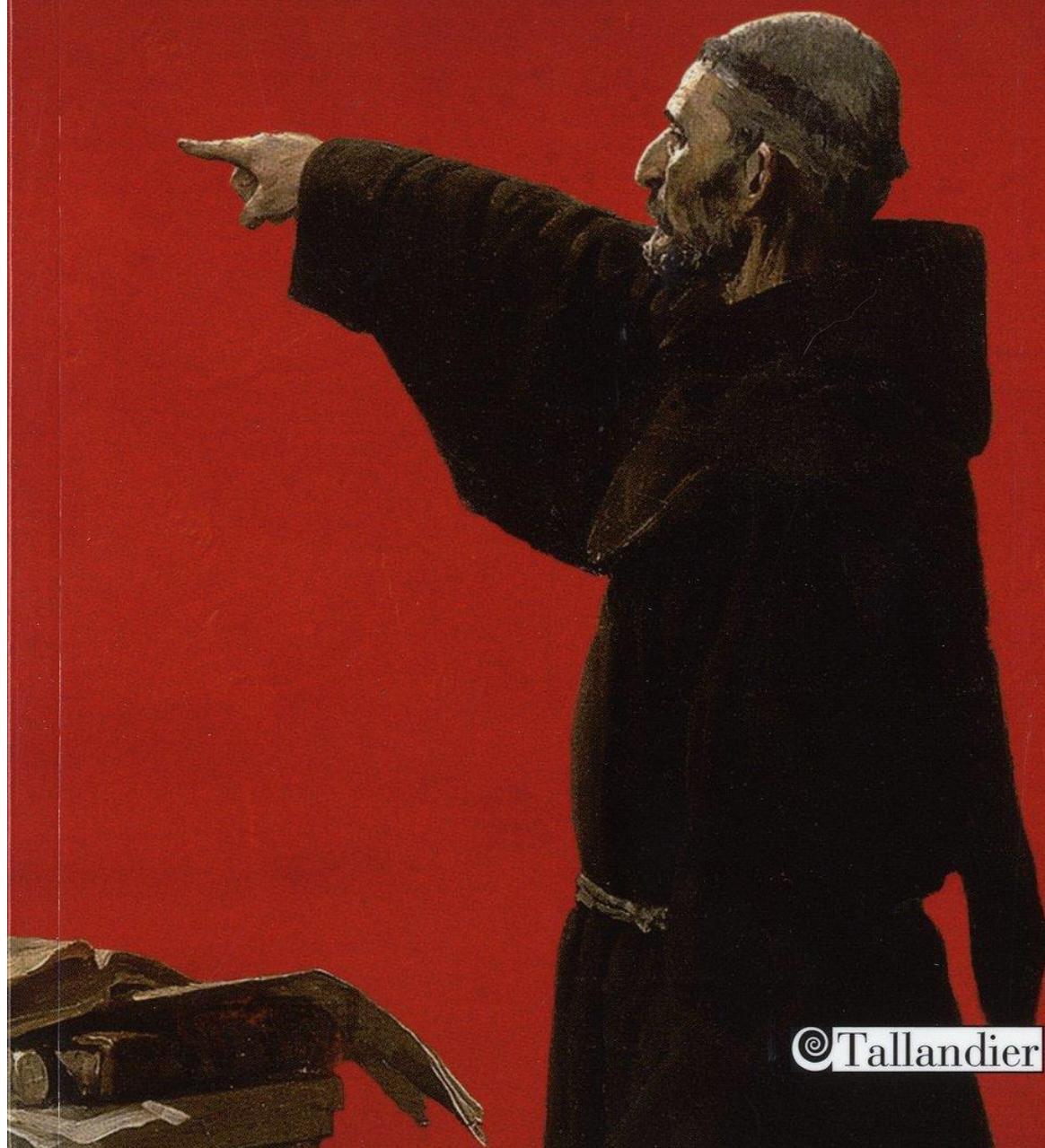
--- o O o ---

**DIDIER LE FUR**

# L'INQUISITION

**ENQUÊTE HISTORIQUE**

**FRANCE, XIII<sup>E</sup>-XV<sup>E</sup> SIÈCLE**



©Tallandier

Procès, tortures et bûchers ; images de douleurs, de feu et de sang : voilà ce qu'évoque ordinairement l'Inquisition. Pourtant, ce tribunal pontifical créé par Grégoire IX entre 1231 et 1233 avait selon l'Église catholique une noble mission : sauver les âmes et défendre la chrétienté. Pour ce faire, elle s'était levée contre des dissidences religieuses qui sévissaient déjà depuis un siècle à travers toute l'Europe, et notamment dans le midi de la France.

Ces hérétiques, cathares ou vaudois, qui aspiraient à une autre pratique de la religion chrétienne, menaçaient l'unité et la puissance de l'Église romaine. S'il est vrai que cette dernière autorisa à pratiquer la torture et que ses proies périrent parfois dans les flammes du bûcher du pouvoir séculier, la mise à mort devint plus rare dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle.

L'Inquisition conduite par des dominicains expérimentés et d'âge mûr, n'avait de compte à rendre qu'au Saint-Siège. De ce fait, elle se trouvait souvent en conflit avec les évêques et les seigneurs féodaux, lesquels auraient souvent aimé agir à leur guise face aux présumés hérétiques... et s'approprier leurs biens chaque fois que possible.

Elle aurait pu disparaître avec la fin des grandes hérésies, mais la stigmatisation de la sorcellerie, comme nouveau mal capable de détruire l'Église, lui permit de confirmer une autorité jusqu'à la toute fin du Moyen Âge.

Avec brio, Didier Le Fur, Spécialiste de la Renaissance, corrige les idées reçues, éclaire d'un jour nouveau la justice inquisitoriale en France au Moyen Âge et met en évidence certaines falsifications de l'histoire, privilégiant ainsi la vérité historique aux dépens de la légende.

L'inquisition : enquête historique France XIII<sup>e</sup> – XV<sup>e</sup> siècle

Auteur : Didier Le Fur

Éditeur : Tallandier

Date de parution : 2012

Format : 192 pages, broché

Prix : 15,92 € (2012)

Aperçu numérique : [ici](#)

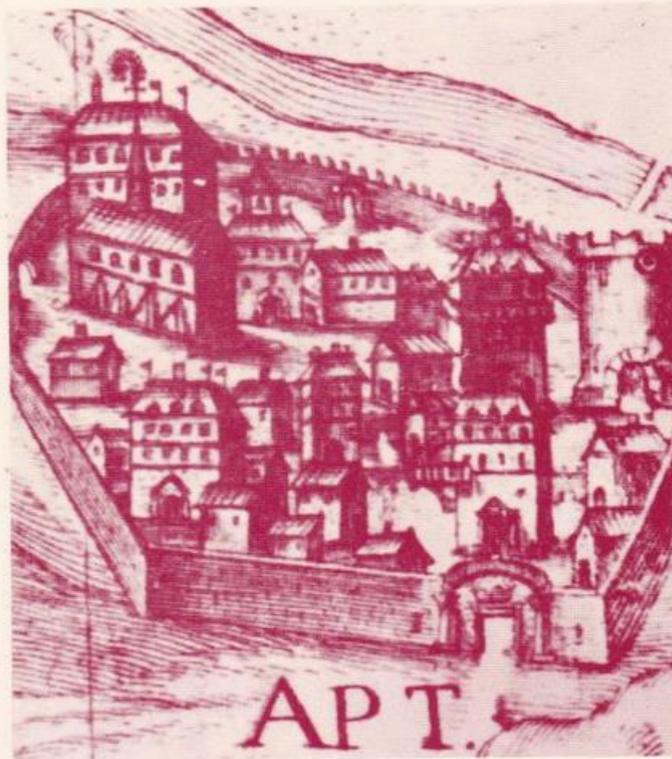
Collection Livre de poche : même titre, n° 33605, 2015, prix : 6,60 € (2017)

--- o O o ---

Gabriel AUDISIO

# *le barbe et l'inquisiteur*

Procès du barbe vaudois Pierre Griot  
par l'inquisiteur Jean de Roma  
(Apt, 1532)



EDISUD

Aux documents déjà connus du "dossier" vaudois de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle — un échange de lettres en latin entre les "barbes"\* Georges Morel et Pierre Masson et les réformateurs Œcolampade et Bucer ; un mémoire en provençal, dû à Morel, relatant les entretiens qui eurent lieu ; les déclarations en italien (propossicione) du synode de Chanforan de 1532 qui sanctionna l'adhésion à la Réforme des vaudois ayant survécu aux persécutions du Moyen Âge — vient s'ajouter maintenant une source d'une valeur inestimable : ce sont les actes d'un procès célébré à Apt en 1532 par l'inquisiteur Jean de Roma contre un aspirant-barbe, Pierre Griot, originaire du haut vallon de Cluson, qui faisait alors partie du Dauphiné. Ce document nous offre une donnée tout à fait inédite : le "barbe" en question, lorsqu'il fut arrêté près de Lourmarin en Provence, provenait justement du synode de Chanforan. Or, jusqu'ici, on ignorait les noms des participants à ce synode, sauf de deux d'entre eux : les réformateurs Guillaume Farel et Antoine Saunier.

\* Mot qui dans le langage lombard, signifie oncle, ancien, et qu'on donne par respect aux personnes que l'âge et le mérite rendent vénérables.

Le fait en soi était curieux, d'autant plus que, d'après les "propositions" du synode lui-même, la décision d'adhérer à la Réforme avait été prise "en presencia de tuti li ministri et eciandio del populo". Pourquoi ce silence sur l'identité des participants ? Avait-il été motivé par des raisons de prudence ? Quoi qu'il en soit, notre aspirant-barbe, pressé par des interrogatoires qui durèrent huit séances, finit par admettre tout ce que l'inquisiteur lui mettait pratiquement sur les lèvres : les "erreurs" qu'il a crues, les visites qu'il a faites avec d'autres "barbes" plus âgés et plus experts que lui, les itinéraires suivis, les foyers fréquentés, le caractère secret de la prédication vaudoise, et surtout ce qui s'était passé un mois auparavant à Chanforan.

Suite du texte [ici](#)

Le barbe et l'inquisiteur. Procès du barde vaudois Pierre Griot par l'inquisiteur Jean de Roma (Apt, 1532)

Auteur : Gabriel Audisio

Éditeur : Édisud

Date de parution : 1979

Format : 14 cm x 21,5 cm, 193 pages, broché

Prix : épuisé

--- o O o ---

# HISTOIRE

MEMORABLE

DE

## LA PERSECUTION

*& saccagement du peuple de Merindol &  
Cabrieres & autres circonuoisins, appelez*

VAVDOIS.

PSEAV. LXXIX.

Seigneur! Que la vengeance du sang de tes seruiteurs  
respandu soit cogneue parmi les gens, en nostre pre-  
sence.

*ACTES IX.*

Saul, Saul, pourquoy me persecutes-tu?

L'AN M. D. LV.

Édition originale du récit des persécutions subies par les vaudois du Luberon. Le texte est annoncé dans le martyrologe de 1554. Il s'agit d'une unité bibliographique indépendante, mais généralement reliée avec le martyrologe de 1555 (GLN 1580-1581). La demande d'impression a été introduite simultanément pour les deux ouvrages (R. Part. 9, f. 25v).

Ouvrage imprimé à Genève, par Jean Crespin, en 1555

Langue : français

Format : In-8°

Nb. Pages/feuillets : [8], 135, [1] p.

Exemplaires conservés dans le monde : 13

Texte intégral de l'ouvrage sur le site de la Bibliothèque de Genève [ici](#)

Texte intégral de l'ouvrage sur le site de la mairie d'Entrechaux [ici](#)

- - - o O o - - -

*Manoir Paris. cent. Davis. fol. 222*

# HISTOIRE

DE L'EXECVTION  
DE CABRIERES  
ET DE MERINDOL,  
ET D'AVTRES LIEVX  
DE PROVENCE,

PARTICVLIEREMENT D'EDVITE  
dans le Plaidoyé qu'en fit l'an 1551. par le commande-  
ment du Roy Henry II. & comme son Aduocat Ge-  
neral en cette cause, IACQVES AVBERY, Lieu-  
tenant Ciuil au Chastelet de Paris, & depuis Ambassa-  
deur extraordinaire en Angleterre pour traiter de la  
Paix, l'an 1555.

*Ensemble vne relation particuliere de ce qui se passa aux  
cinquante Audiances de la cause de Merindol.*

*F. 270.*



*En dono R. d'Arles  
Le Comte*

A PARIS,  
SEBASTIEN CRAMOISY, Impri-  
meur ordinaire du Roy, & de la  
Reyne Regente.  
ET  
GABRIEL CRAMOISY.  
ruë S. Iac-  
ques, aux  
Cicognes.

M. DC. XLV.  
AVEC PRIVILEGE DE SA MAIESTE.

Histoire de l'exécution de Cabrières et de Mérindol, et d'autres lieux de Provence, particulièrement déduite dans le plaidoyer qu'en fit l'an 1551 par le commandement du roi Henry II & comme son avocat général en cette cause, Jacques Aubery, lieutenant civil au Châtelet de Paris. ... Ensemble une relation particulière de ce qui se passa aux cinquante audiences de la cause de Mérindol.

Jacques Aubery

Paris, Cramoisy, 1645. In-4. [234 x 172 mm] Collation : (32), 230, (1) pp. Vélin souple. (Reliure de l'époque.). Première édition en français. Une partie de ce texte (en 23 pages seulement) avait été publiée en latin en 1619.

C'est un plaidoyer pour les vaudois massacrés en 1545, à Mérindol et Cabrières et autres villages du Lubéron et de la basse Durance. Un épouvantable massacre, dirigé par le président du parlement d'Aix, Maynier d'Oppède. Plus de trois mille personnes avaient été tuées et une vingtaine de villages entièrement détruits. Cette "croisade" mit fin à la présence du valdéisme en France.

--- o O o ---





**Gabriel Audisio, Procès-verbal d'un massacre. Les vaudois du Luberon (avril 1546) [compte-rendu]**

 **Aurell Martin**

Annales. Histoire, Sciences Sociales / Année 1995 / Volume 50 / Numéro 1 / pp. 193-194

Ce petit livre contient les pièces inédites du dossier documentaire de l'"affaire de Cabrières et Mérindol", le massacre des vaudois du Luberon par les troupes du roi de France en avril 1545 : le procès-verbal dressé par les officiers royaux qui menèrent les opérations et les lettres et ordonnances de François I<sup>er</sup> ont été transcrits et adaptés au français contemporain par A. Bastien et R. Briand et annotés à profusion. En introduction, Gabriel Audisio retrace la naissance et le développement du valdésisme. Aux 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> siècles, les Pauvres de Lyon, imbus d'évangélisme littéral, préconisent une vie pauvre et prédicante : leur donatisme (négation de la validité des sacrements administrés par le ministre indigne) et leur refus du purgatoire les vouent au ban de l'Église. Accusés d'hérésie, les vaudois se réfugient dans la clandestinité ; de citoyens qu'ils étaient, ils deviennent des ruraux, s'installant dans les vallées alpines. Un corps de prédicateurs, les barbes, émerge au sein du mouvement, dont l'élan prosélyte est émoussé par les persécutions.

Ce n'est qu'à la fin du Moyen Âge que des communautés vaudoises apparaissent en Provence. Le pays du Luberon a perdu un tiers de sa population dans les tourmentes du 14<sup>e</sup> siècle. Entre 1460 et 1560, les autorités encouragent son repeuplement : des actes d'habitation sont passés accordant des terres et des franchises aux nouveaux venus ; les villages renaissent de leurs cendres ; des bastides (fermes isolées) émaillent un paysage de plus en plus humanisé. Le courant migratoire en provenance des Alpes ne tarit pas : le Piémont et le Dauphiné, plus particulièrement les diocèses d'Embrun et de Turin, fournissent l'essentiel de ces colons ; l'activité pastorale, devenue envahissante, y sanctionne le retour des friches et libère une main-d'œuvre abondante. Nombreux de ces alpins descendus en Provence sont vaudois. Dans un

premier temps, les seigneurs et les officiers royaux ferment les yeux devant leur hétérodoxie : ils sont trop avides de la mise en valeur de leurs terres et des gains qu'apportent ces nouvelles cultures. Mais la situation se dégrade dès 1530 : Jean de Roma, inquisiteur d'Apt, s'active ; la population autochtone rejette l'étranger.

Le catholicisme est un fait de société, assurant l'unité politique : la dissidence religieuse passe pour un crime de lèse-majesté. À l'époque où il se rapproche de Charles Quint, délaissant l'alliance des princes protestants, François I<sup>er</sup> décide d'extirper le valdéisme du Luberon. En 1540, prenant pour prétexte l'émeute qui avait éclaté à Mérindol contre la condamnation des familles de Serre et de Pellenc, il décrète la destruction du village. L'exécution de l'arrêt royal n'intervient qu'en avril 1545. L'expédition militaire tourne au carnage : trois mille morts, six cents hommes envoyés aux galères, femmes violées, exilés fuyant à Genève, neuf villages incendiés, dix-huit livrés au pillage... La répression et les abus des soudards débordent sur les populations catholiques. L'ampleur du désastre est telle que les seigneurs voisins de Mérindol, touchés par les destructions, demandent l'ouverture d'une enquête contre les chefs des troupes : elle sera menée en 1551 par le parlement de Paris, qui se saisit de l'affaire au détriment des juges aixois. Jean Mayner d'Oppède et les autres responsables en sortent toutefois blanchis.

Le souvenir populaire ne les condamne pas moins : la tuerie a traumatisé, jusqu'à nos jours, la mémoire collective : de nombreuses traditions, des complaintes chantées, des lieux d'ancrage jaillissent encore à l'appel de l'enquête orale. Le mérite de G. Audisio est de nous avoir rapporté ce fait mémorable dans un exposé clair, dénotant une longue expérience pédagogique. Martin Aurell

Procès-verbal d'un massacre. Les vaudois du Luberon (avril 1545)

Auteur : Gabriel Audisio

Traducteurs en français contemporain : A. Bastien et R. Briand

Éditeur : Édisud

Date de parution : 1992

Format : 14 cm x 21,5 cm, 158 pages, broché

Prix : épuisé

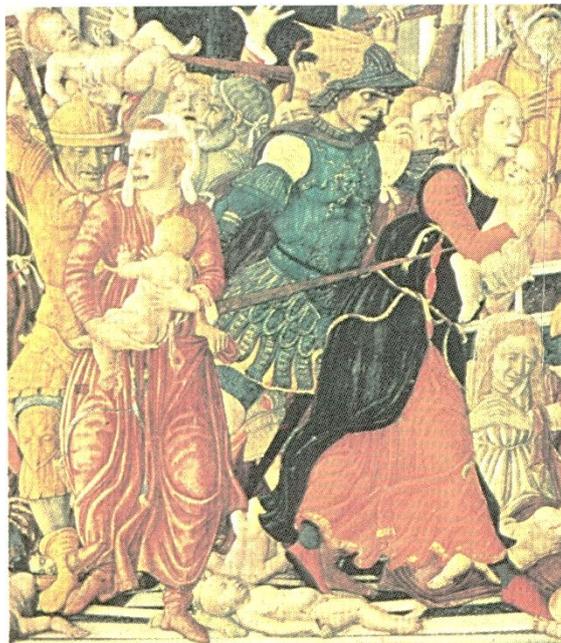
Éditeur : Éd. de Paris-Max Chaleil

Date de parution : 1995

Format : 16 cm x 24 cm, 320 pages, broché

--- o O o ---

# le massacre *des vaudois* du luberon



par

GUY-JEAN ARCHÉ

Collection *Le Temps Traversé*  
éditions  *curandera*

## INTRODUCTION

L'air est léger, le ciel limpide. Dépassant les oliviers au bas de la colline, on s'élève à travers les lentisques, les yeuses et les genièvres, pour s'abriter au sommet, sous des cèdres accueillants.

Voici, au Nord la large vallée du Coulon (ou Calavon), et le Ventoux (avec ses deux mille mètres d'altitude et le souvenir de Pétrarque) ; au Sud la plaine de la Durance et au-delà. Mistral, la Crau et la Mer. Nous sommes en Luberon, où la toponymie pourrait être celle d'un jeu ou d'une comptine : Peypin d'Aygues, Cabrières, Bonnieux, Lourmarin à l'accent de basse chantante et la grâce arpégée de Mérindol.

C'est cet endroit privilégié tout imprégné du bonheur de vivre qui fut, il y a seulement quatre siècles, le théâtre d'une tragédie.

À la suite d'un véritable déni de justice et après que les autorités du lieu aient tergiversé près de cinq ans, une expédition militaire fut montée contre la majeure partie de la population qui occupait cette montagne et celle qui lui fait face de l'autre côté du Coulon.

À cette époque, la presque totalité de cette région faisait partie du Comté de Provence, incorporée à la France depuis que son Prince, le fils du Roi René, l'avait léguée au Roi de France, Louis XI. Cependant la pointe sud de cette chaîne de montagnes, au pied de laquelle se trouve Cavaillon, appartenait, elle au Comtat Venaissin ou Comtat de Venise, Terre du Pape.

L'expédition militaire montée par le Premier Président du parlement de Provence, Meynier d'Oppède, ravagea ce pays et fut particulièrement sauvage. Dans la plaidoirie qu'il prononça au cours du simulacre de procès intenté par le Roi Henri II aux exécutants, quelques années plus tard, Aubery prétendit qu'il n'était pas possible de dire par le menu combien il y eut de morts dans cette guerre, mais que "hommes, femmes, enfants, grands et petits, tant de nécessité que de faim, par le feu et par le glaive, compris les morts aux galères, mille huit cent quarante personnes environ dedans le Comté de Provence, sans comprendre ceux qui ont été tués au Comtat de Venise et qu'un témoin dit être neuf cents personnes en nombre".

Frà Paolo Scarpi dans son Histoire du Concile de Trente\* écrit : *"C'est une chose très assurée qu'il y eut plus de quatre mille personnes mises à mort lesquelles sans faire aucune résistance, requéraient miséricorde"*.

\* Publiée à Londres en 1619.

Cette fraction de la population, victime de ce génocide était appelée vaudoise. Or qui étaient ces vaudois ? Pour la plupart de leurs compatriotes catholiques, il s'agissait de sorciers, au point que pendant longtemps on a cru, ou on a feint de croire, que vaudois et sorciers étaient des vocables synonymes.

Cependant, sorcier ne s'est jamais dit en provençal vaudois mais masco et l'une des vallées qui entaille le flanc nord du Luberon et qui était habitée par ces vaudois était appelée par dérision la Valmasque.

Mistral, fils respectueux de l'Église catholique, dans son dictionnaire franco-provençal, à l'article vaudois ne parle pas de sorcier ni de sorcellerie mais de "sectaire ainsi nommé de Pierre Valdo, Lyonnais qui fit traduire la Bible en franco-provençal par Étienne d'Anse vers 1173, et dont les disciples se réfugièrent dans les vallées des Alpes."

Cette définition, cependant, telle que Mistral la donne est très éclairante. Ces vaudois étaient les successeurs de ceux qui avaient créé une secte à Lyon à la fin du 12<sup>e</sup> siècle, en suivant cet homme, nommé Pierre Valdo puisque l'usage l'a consacré ainsi.

Les disciples de Pierre Valdo avaient ensuite essaimé en Suisse, en Allemagne, en Bohême, en Languedoc, en Espagne et en Provence. Le parlement de Provence, le vice-légat du Pape en Avignon, le roi de France François 1<sup>er</sup> unirent leurs efforts pour les extirper de ce Luberon où ils étaient nombreux. Le chef de cette expédition n'employa pas la locution devenue fameuse de solution finale, mais, à ce terme près, ce fut la même intention. Les linguistes ont appelé cette solution finale d'un vocable créé par eux à cette occasion : génocide. Nous pourrions qualifier cette guerre du Luberon, de génocide. L'acharnement mis à faire disparaître ces vaudois, illustré par les chiffres donnés un peu plus haut, n'est-il pas comparable à l'échelle du Luberon et de sa population, au génocide perpétré par les nazis contre les Juifs et les Tziganes ?

Il est à remarquer que, aussi bien pour les Juifs et les Tziganes que pour les vaudois du 16<sup>e</sup> siècle, le génocide malgré les moyens mis en œuvre, n'a pas, heureusement, atteint totalement son but. Il y a toujours des Juifs et des Tziganes, et les vaudois ont encore aujourd'hui des héritiers en Luberon et en Italie. Mais qui connaît ce drame ? La mémoire collective est courte, on le sait. Qui pourrait donner la date du sac de Mérindol ? Les trois mille massacrés du Luberon, les six cent soixante-dix hommes

envoyés aux galères, les vingt-quatre villages rasés, qui s'en souvient ? Qui le sait ? Les vaudois n'évoquent-ils pas que le canton de Vaux ? À Mérindol même le souvenir des vaudois semblait tari, avant la création, il y a peu, du Musée de la Société d'Études Vaudoises du Luberon. Et à Oppède, résidence de ce Maynier dont il sera beaucoup question, j'ai entendu dire à propos des vaudois qu'ils étaient proches des Cathares ! Ce jour-là, j'ai résolu de réaliser un travail qui ferait connaître, outre ce génocide, les thèses professées par les vaudois. Certes, de nombreux livres ont déjà paru sur le valdéisme (ceux écrits par Luigi Santini, Jean Jalla, Jean Gonnet et Amédée Molnar, Giorgio Tourn, Maurice Pezet) mais leurs œuvres ne traitent qu'épisodiquement du massacre du Luberon. À part ces auteurs, seuls, Henri-Pierre Eydoux, dans "Cités et lieux maudits de France", Pierre Miquel dans son livre "Les guerres de religions", donnent de ce génocide d'excellentes, quoique courtes relations. Enfin, il est curieux de constater que de grands médiévalistes ne parlent pas ou peu de ces vaudois du Moyen Âge et du début de la Renaissance. J'ai donc écrit cet ouvrage pour tenter de faire connaître la théologie vaudoise, et délaissant délibérément l'histoire de ce peuple ne se déroulant pas sous le ciel de Provence, j'ai voulu m'en tenir seulement au génocide du Luberon, parce qu'en fait il est le premier acte de cet ensemble que l'on a appelé Guerres de Religion.

En effet, on verra que les vaudois du Luberon au 16<sup>e</sup> siècle ne sont plus tout à fait les vaudois des origines mais qu'ils sont devenus des réformés ; ainsi quelques rescapés du massacre ayant franchi le Rhône ont trouvé refuge dans les Cévennes et le Vivarais et, dans ces régions, contribué à "dresser les églises de la Réforme".

Mais, si on est révolté par la cruauté que ces pages vont relater, et si on se rappelle que la crémation des hérétiques condamnés était un spectacle qui attirait les foules, n'oublions pas qu'il y a (en 1982) 60% des Français partisans de la peine de mort, et souvenons-nous que lorsque celle-ci n'était pas encore abolie, les exécutions s'accomplissaient à l'intérieur des prisons : sur les places publiques il fallait un service d'ordre trop important pour maintenir la foule.

Les hérésies sont aussi anciennes, ou presque, que le christianisme lui-même. Elles donnèrent rarement lieu dans les dix premiers siècles de notre ère à des répressions militaires, approuvées, sinon sollicitées, par le peuple comme ce fut le cas au Moyen Âge. À quelques exceptions près, elles ne donneront lieu qu'à des batailles de théologiens le plus souvent verbales. Le concile de Nicée, le premier concile de l'Église, fut réuni par l'Empereur Constantin. On y condamna solennellement l'arianisme, et

cependant les obsèques de Constantin n'en furent pas moins présidées par un évêque arien.

Les hérésies, à partir du Moyen Âge, ont un impact social tout autre : le peuple participe à leur répression. En effet ces hérésies ont, à des nuances près, toutes en commun, ces deux points importants et même fondamentaux : le rejet des sacrements et la non-reconnaissance du clergé. Refuser au clergé d'être le représentant de Dieu sur la terre, c'est nier son pouvoir surnaturel par le moyen des sacrements, et nier l'irruption du sacré dans la grisaille de la quotidienneté. Cette désacralisation réductrice, le peuple dans sa grande majorité la ressent comme une frustration. Ce qui explique qu'il participe à ce combat contre l'hérésie, et (certains historiens le démontrent) qu'il en fut parfois l'initiateur. Partout en Europe le peuple regardait l'hérésie comme une destruction de l'ordre établi, prenant comme fondement de cette attitude certains textes du Pentateuque et une exégèse de Jean (XV-6) : *"si quelqu'un ne demeure plus avec moi, il sèche, on le ramasse et il brûle"*. Témoin cette lettre envoyée par un prêtre à Innocent III au début du XIII<sup>e</sup> siècle : *"dans le nord de la France la piété de ce peuple est si grande qu'il est toujours prêt à envoyer au bûcher les hérétiques et tous ceux qui sont soupçonnés de l'être"*. L'immense majorité du peuple se trouve du côté de ceux qui sont les dispensateurs de surnaturel.

N'oublions pas, non plus, l'immense bouleversement des croisades. Pendant près de cent cinquante ans il n'est pas, dans ce qui sera plus tard la France, une seule famille noble, bourgeoise ou rurale qui n'ait eu de fils, pères, frères ou cousins en Orient. Or, l'hérétique, logique avec ses refus, refuse de participer aux croisades. Il refuse l'impôt du sang. Il est donc un traître à Dieu et au peuple. D'où les colères de ce peuple se traduisant, parfois, par de véritables lynchages (comme celui au cours duquel Pierre de Bruys trouva la mort à St Gilles). Et l'on a même pu dire que l'Inquisition, pour aussi cruelle qu'elle fut, en organisant d'une façon aussi systématique que légale la répression de l'hérésie avait évitée l'aveugle fureur du peuple : celle-ci aurait été bien plus féroce que l'Inquisition elle-même.

Enfin gardons-nous d'oublier, que chacun dans sa vie est parfois vaudois, parfois Maynier d'Oppède...

Le massacre des vaudois du Luberon

Auteur : Guy-Jean Arché

Éditeur : Curandera

Date de parution : 1984

# La fin d'une secte : les Vaudois deviennent Protestants

**Gabriel AUDISIO**

Peut-on dire qu'il n'y a plus de vaudois alors qu'il existe encore au XX<sup>e</sup> siècle la *Chiesa valdese* en Italie ? Peut-on parler de secte quand les Pauvres de Lyon ne se sont jamais constitués en Église par opposition à l'Église romaine ?

Le terme de secte a l'avantage de maintenir le caractère d'ambiguïté qui s'attache aux vaudois. En effet, ils se considèrent comme un tout homogène et à part, ils s'opposent aux clercs mais sans pour autant former une Église. Pour le reste, on constate que les vaudois sont devenus protestants, plus précisément calviniens, sur le mode synodo-presbytéral.

Si l'on admet qu'ils ne sont pas tombés comme un fruit mûr, contrairement à ce que pense une certaine historiographie protestante, pourquoi donc sont-ils passés au protestantisme alors qu'ils s'étaient maintenus pendant quatre siècles ? On notera d'ailleurs que les vaudois de Bohême ne sont pas devenus hussites au XV<sup>e</sup> siècle. Comment un groupe homogène, cohérent, a-t-il fini au XVI<sup>e</sup> siècle par renoncer à sa spécificité ? Telle est la question.



L'humaniste Lefèvre d'Étaples (1450-1536), est, avec l'évêque Guillaume Briçonnet, à l'origine du cénacle de Meaux qui préconise la prédication de l'Écriture dans les paroisses du diocèse de Meaux. Pour faciliter le travail des prédicateurs qui s'exprimaient en français, Lefèvre d'Étaples entreprend la traduction en français du Nouveau Testament à partir de la Vulgate en latin, mais avec quelques modifications effectuées d'après le texte grec.

Le succès de cette traduction éditée à Paris en 1523 ainsi que du Psautier en 1525 est considérable. Mais il vaut à son auteur de nombreux ennuis de la part des docteurs de l'université de Paris qui font interdire par le parlement de Paris en 1526 toute traduction de l'Écriture en français.

Le soutien de Marguerite de Navarre et de François 1<sup>er</sup> permet à Lefèvre d'Étaples de reprendre ses travaux et de traduire l'ensemble de l'Ancien Testament. Mais il publie sa traduction de la Bible cette fois à Anvers avec le soutien des docteurs de l'université de Louvain. Avec des révisions successives, cette traduction publiée le 19 décembre 1530 par Martin l'Empereur (de Keyzer) à Anvers :



Pour agrandir le document, cliquez [ici](#)

Anciennement connue sous le nom de Bible de l'Empereur ou l'Empereur Charles V dit Charles Quint, elle va servir de référence en France pendant plus d'un siècle.

Texte intégral de l'ouvrage sur Google Book	<a href="#">ici</a>
Bibles françaises catholiques (chapitre XI, colonnes 142 et suivantes)	<a href="#">ici</a>

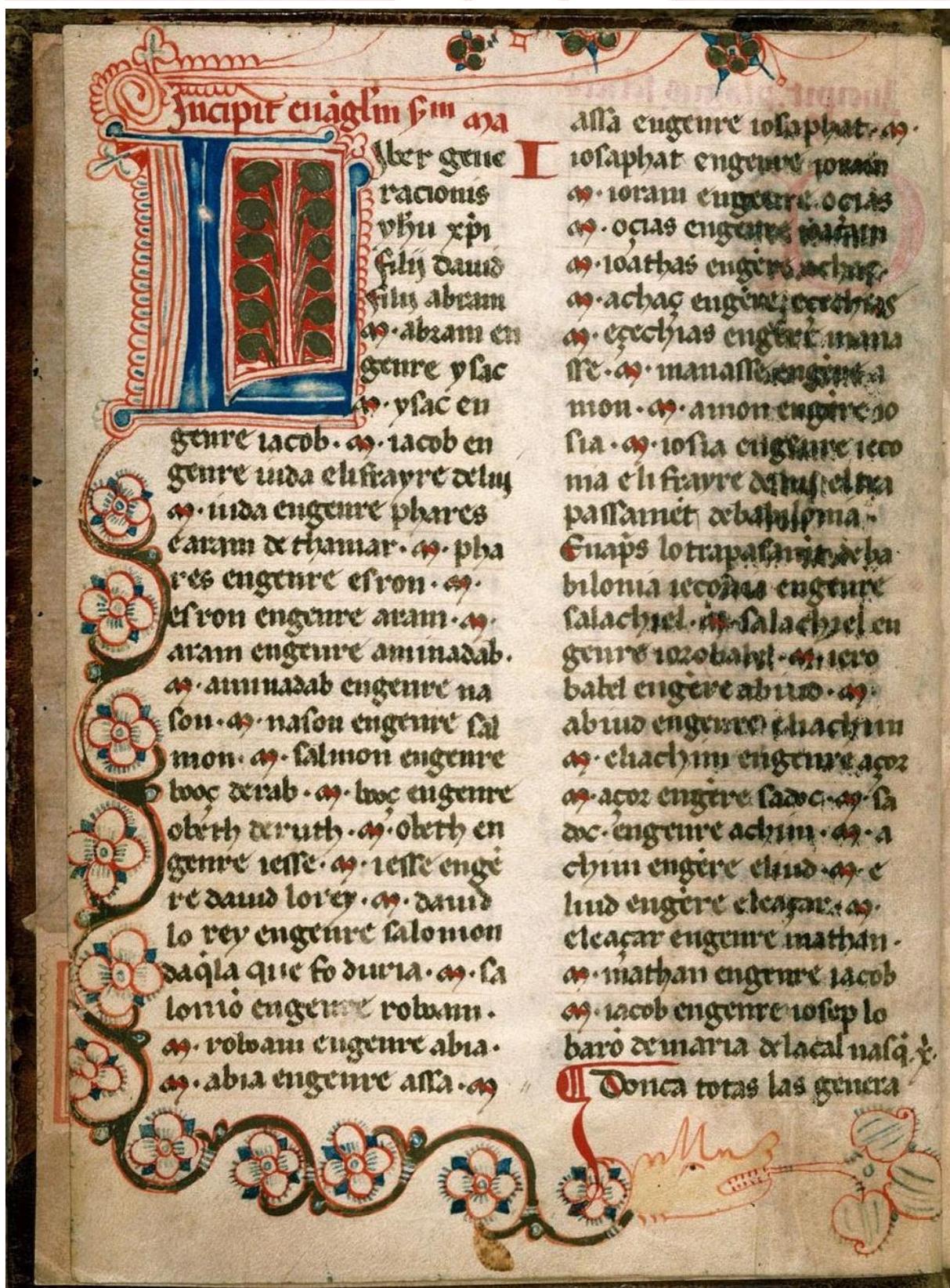
- Vulgate : (du latin *vulgata*, qui signifie "rendue accessible, rendue publique", lui-même de *vulgus*, qui signifie "la foule") désigne la version latine de la Bible, traduite par Jérôme de Stridon, entre 390 et 405, directement depuis le texte hébreu pour l'Ancien Testament et du texte grec pour le Nouveau Testament.

En 1454, Gutenberg réserve à la Vulgate l'honneur d'être le premier livre imprimé ([visuel](#)).

- Bible : se compose de l'Ancien Testament (c'est-à-dire des écrits antérieurs à Jésus) et du Nouveau Testament.
- Alliance : Saint Paul distingue deux Alliances : l'Ancienne Alliance (appelée aujourd'hui première Alliance), et la Nouvelle Alliance, ce qui s'est traduit par une subdivision de la Bible chrétienne en deux livres principaux, consacrée par le Canon défini par Irénée de Lyon.
- Ancien Testament ou Ancienne Alliance (en grec : ἡ Παλαιὰ Διαθήκη // *hê Palaià Diathêkê*) est l'expression utilisée dans la tradition chrétienne pour désigner l'ensemble des écrits de la Bible antérieurs à Jésus-Christ. L'Ancien Testament est donc la Bible juive (également appelée Bible hébraïque ou Tanakh).
- Nouveau Testament : ensemble des écrits relatifs à la vie de Jésus et à l'enseignement de ses premiers disciples qui ont été reconnus comme "canoniques" par les autorités chrétiennes au terme d'un processus de plusieurs siècles

- - - o O o - - -





Bible vaudoise de Carpentras, XVe siècle, pour agrandir le document, cliquez [ici](#)

**Les Bibles provençales et vaudoises, par Samuel Berger. [compte-rendu]**

Langlois Ernest

Bibliothèque de l'école des chartes / Année 1889 / Volume 50 / Numéro 1 / pp. 611-612

Les Bibles provençales et vaudoises, par Samuel Berger, avec un Appendice, par Paul Meyer. In-8°, 86 pages. (Extrait de la Romania, tome XVIII, pages 353-438.) ; Réimpression sous le titre La Bible romane au Moyen Âge aux éditions Slatkine Reprints, Genève, 1977 ([ici](#)).

"Cette étude est consacrée aux traductions de la Bible en provençal et en dialecte des vallées vaudoises. Ces versions ont déjà été l'objet de bien des travaux. Mais tous les manuscrits n'ont pas été, jusqu'à ce moment, étudiés parallèlement et confrontés ; le plus ancien même des manuscrits vaudois était presque inconnu jusqu'à présent. De là une grande incertitude dans les résultats obtenus, et, parmi les savants, des jugements contradictoires et allant souvent d'un extrême à l'autre, comme il arrive dans les causes mal informées". M. Samuel Berger a vu tous les manuscrits, les a examinés avec un soin minutieux, les a comparés les uns aux autres, et, par ce travail, est arrivé à des conclusions aussi sûres qu'intéressantes.

Le texte latin étant la source unique de toutes les versions de la Bible faites au Moyen Âge, M. Berger prend comme point de départ pour l'histoire des bibles en dialectes du Midi l'étude du texte de la Vulgate, tel qu'il était répandu au XIII<sup>e</sup> siècle dans le midi de la France. Après avoir déterminé ce texte, il passe à l'examen des traductions. Celles-ci se divisent en deux classes : la traduction provençale et la traduction vaudoise. La traduction provençale est représentée par deux manuscrits : celui du Nouveau Testament de Lyon, bien connu, surtout depuis que M. Clédât en a publié une reproduction phototypique, et le manuscrit de Paris, Bibliothèque nationale, français 2425. Avec sa grande perspicacité de critique, M. Berger établit d'abord que la traduction du manuscrit de Lyon a été faite sur un texte glosé de la Vulgate

languedocienne, ensuite que la version du manuscrit de Paris, qui, de prime abord, paraît différente de celle du manuscrit de Lyon, est en réalité la même, malgré l'ordre interverti des mots et de nombreuses abréviations. Toutefois il ne donne cette dernière conclusion que comme probable.

Au point de vue dogmatique, cette traduction est correcte ; rien n'indique qu'elle ait été faite pour une secte quelconque. Mais le rituel cathare qui l'accompagne dans le manuscrit de Lyon témoigne par sa présence et par les citations qu'il renferme, non seulement que ce manuscrit a appartenu à des Albigeois, mais que sa version était officiellement admise dans leur culte, sans prouver toutefois qu'elle ait été faite par eux. Le manuscrit de Paris, au contraire, a servi à des vaudois, comme l'indiquent des signes faits dans les marges pour attirer l'attention sur les passages chers aux prédicateurs vaudois.

M. Berger examine ensuite et classe les cinq manuscrits de la Bible vaudoise : ceux de Carpentras (XIV<sup>e</sup> siècle) et de Dublin (1522), de Grenoble (commencement du XV<sup>e</sup> siècle) et de Cambridge (même époque), de Zurich (1530 environ). La traduction en dialecte vaudois, comme la traduction provençale, est absolument orthodoxe ; l'histoire seule des manuscrits, admirablement reconstituée par M. Berger, prouve qu'elle était en usage chez les vaudois, sans indiquer si elle est leur œuvre. Comme la traduction provençale encore, elle a été faite sur la Vulgate languedocienne : c'est la seule dépendance qu'on puisse reconnaître sûrement entre les deux versions, bien que M. Berger soit disposé à en voir une plus étroite.

L'examen des fragments vaudois de l'Ancien Testament et la description minutieuse des manuscrits terminent cette étude importante.

Ce travail, comme tous ceux de M. Samuel Berger, est excellent en tous points ; c'est un appendice naturel de la Bible française au Moyen Âge, du même auteur. Ernest Langlois.

Recherches linguistiques sur l'origine des versions provençales du Nouveau Testament, (Romania, 4889, pages 423-429.) et Fragment d'une version provençale inconnue du Nouveau Testament (Romania, 4889, pages 430-438.) par Paul Meyer.

Ces deux notices font suite au mémoire de M. Berger et le complètent. Dans la première, M, Paul Meyer, avec cette connaissance des dialectes du Midi que lui seul possède, détermine la région où ont été exécutées les deux versions provençales du Nouveau Testament. En notant dans le langage de ces deux versions les formes qui se manifestent sur un territoire relativement peu considérable à l'époque indiquée par l'écriture des manuscrits et en circonscrivant la région où elles coexistent, il établit que le manuscrit de Lyon a été écrit dans l'Aude, exclusion faite de la partie orientale de ce département, et que le manuscrit de Paris a été écrit en Provence, plutôt dans le Sud ou le Sud-ouest que dans le Nord. Or il semble bien que l'auteur et le copiste de chacune des versions étaient du même pays ; c'est certain pour le manuscrit de Lyon\*.

Dans la seconde notice, M. Meyer fait connaître un fragment d'une version provençale du Nouveau Testament, retrouvé dans les archives de Pugetville (arrondissement de Toulon), où il servait de couverture à un registre. Les quelques lignes conservées par ce débris de parchemin ont suffi à M. Meyer pour établir le caractère de cette version, nettement distincte des deux que nous connaissions déjà. "La version nouvelle est bien autrement libre d'allures que les autres. Elle ne s'astreint pas à suivre mot par mot le latin, elle vise à être claire et intelligible pour tous, dût-elle çà et là forcer quelque peu le sens. Tous les mots, toutes les locutions sont de bonne langue populaire, les termes littéralement empruntés au latin sont évités". Quant à la région et à l'époque où elle a été composée, M. Meyer croit qu'elle n'est pas notablement plus ancienne que le manuscrit, c'est-à-dire que la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, et qu'elle a été faite dans le pays où le fragment a été retrouvé, c'est-à-dire dans le Var. Ernest Langlois.

\* Page 425, ligne 9, il faut lire "sont" au lieu de "ont" pour rendre son sens à la phrase.

Bnf : Les bibles provençales et vaudoises, par Samuel Berger (texte intégral) [ici](#)

- - - o O o - - -



De nombreux théologiens et historiens se sont intéressés à l'Église vaudoise et elle fait encore l'objet d'une vaste littérature. Celle-ci n'est cependant accessible dans sa totalité que dans la "bibliografia valdese" d'Augusto Armand Hugon et Jean Gonnet de 1953.

Depuis longtemps a été émis le souhait de la remplacer par une bibliographie moderne et de la compléter par des ouvrages parus depuis 1953. Cette nouvelle bibliographie interactive, accessible sur Internet depuis février 2004, est un projet commun de la Fondazione Centro Culturale Valdese à Torre Pellice/Italie, de la Società di Studi Valdesi à Torre Pellice/Italie et du Reformierter Bund in Deutschland à Hannover/Allemagne, avec le soutien de la Région du Piémont et la Table vaudoise.

[www.bibliografia-valdese.com](http://www.bibliografia-valdese.com)

[ici](#)

Bibliographie établie par Daniel Tertian

[ici](#)

--- o O o ---



Poème de John Milton sur le massacre des vaudois de 1655 dans le Piémont, ordonné par Charles-Emmanuel II de Savoie.

AVENGE, O Lord, thy slaughtered saints, whose bones  
Lie scattered on the Alpine mountains cold;  
Even them who kept thy truth so pure of old,  
When all our fathers worshipped stocks and stones,  
Forget not: in thy book record their groans  
Who were thy sheep, and in their ancient fold  
Slain by the bloody Piedmontese, that rolled  
Mother with infant down the rocks. Their moans  
The vales redoubled to the hills, and they  
To heaven. Their martyred blood and ashes sow  
O'er all the Italian fields, where still doth sway  
The triple Tyrant; that from these may grow  
A hundred fold, who, having learnt thy way,  
Early may fly the Babylonian woe.

John Milton (1608-1674)

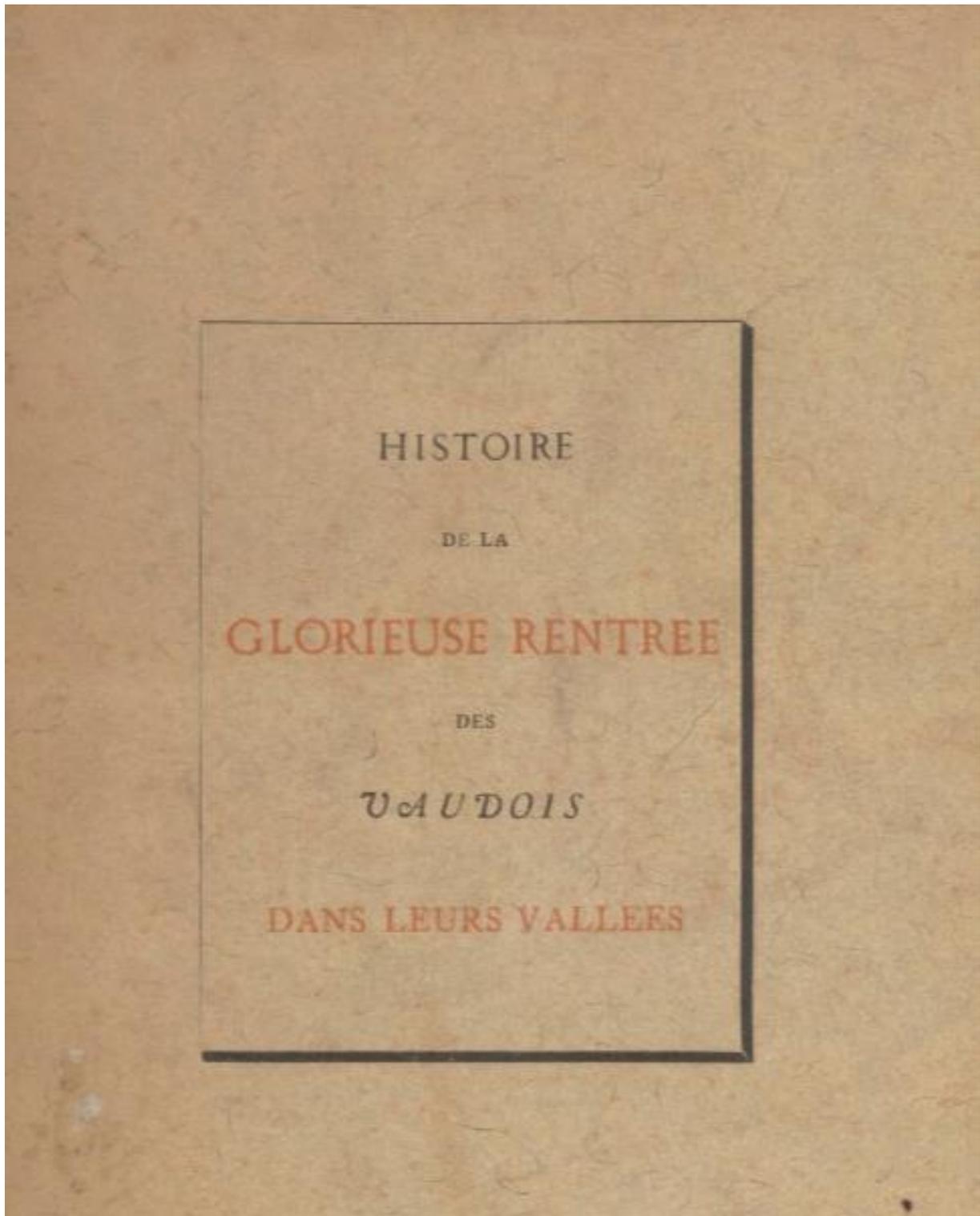
Venge, ô Dieu, tes élus massacrés, dont tu vois  
Les ossements épars sur les Alpes glacées.  
Ces cœurs en qui tes lois étaient déjà tracées,  
Quand, nos pères priaient des pierres et du bois,

Ne les oublie ! Inscris de ton peuple aux abois  
Les appels gémissants. De tes brebis forcées  
Par les loups piémontais, de ces mères lancées  
Au torrent avec leurs enfants, la triste voix  
Monte de la vallée aux cimes, et des cimes  
Au ciel. Sème leur cendre et leur sang de martyrs  
Par l'Italie entière et, de ces champs qu'opprime

La triple tyrannie, avant peu fait surgir  
Un troupeau plus nombreux cent fois, qui sache fluir,  
Tandis qu'il est temps, Babylone et ses crimes

John Milton, Lycidas et Sonnets ([infos](#)) traduits par Émile Saillens, Éd. Aubier  
Montaigne, Paris, 1971

--- o O o ---



Auteur, Henri Arnaud (1643-1721).

Henri Arnaud ([Wikipédia](#) – [BNF](#)), pasteur dans les vallées vaudoises du Piémont de 1670 à 1685. Exilé en Suisse (édit de bannissement des vaudois du Piémont, 1686). Obtient le soutien de Guillaume d'Orange et travaille clandestinement à la rentrée des vaudois dans leurs vallées. Il conduit l'expédition victorieuse partie le 17 août 1689 de

Prangins au Piémont dont il laissera le récit (*Histoire de la Glorieuse Rentrée*, 1710). Expulsé du Piémont comme protestant français (1698). Il regagne provisoirement la Suisse puis s'établit dans le Wurtemberg (1699) comme pasteur.

En 1710, Henri Arnaud publia le récit de cette épopée rééditée plusieurs fois :

- en 1845 : *Histoire de la rentrée des vaudois dans leurs vallées du Piémont*.
- en 1879 : *Histoire de la glorieuse rentrée des vaudois dans leurs vallées*.

BNF : consultation de l'ouvrage (édition 1710)

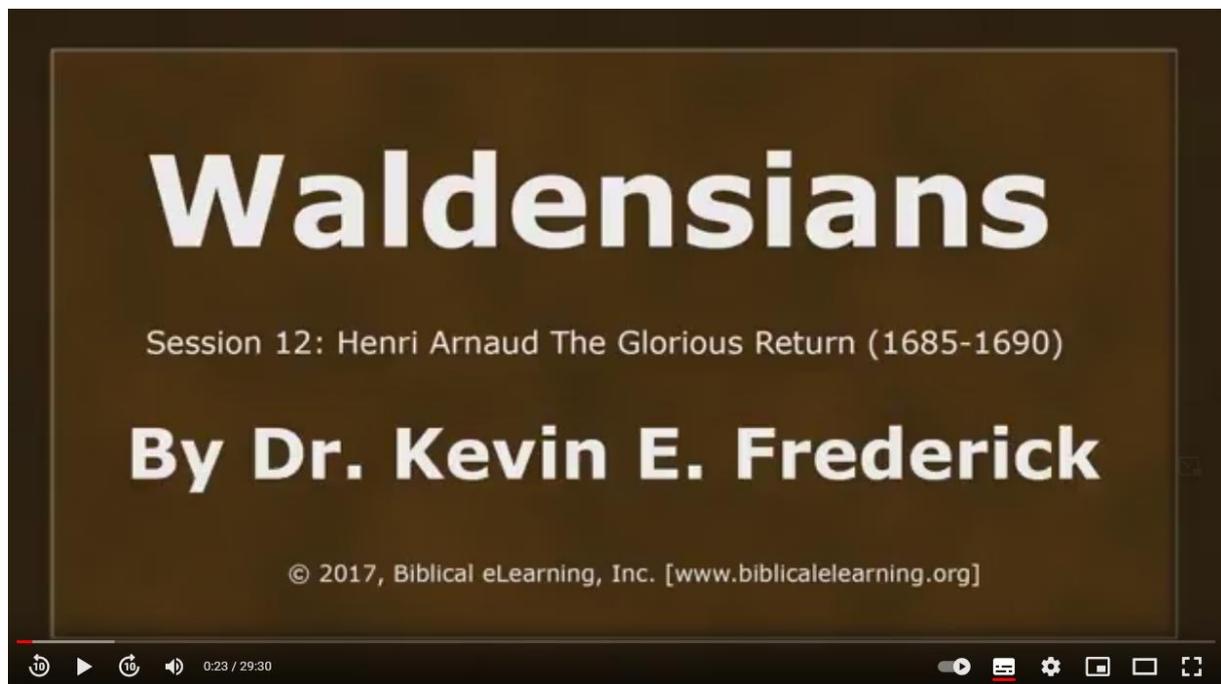
[ici](#)

Biblioteca Regia Monacensis : consultation de l'ouvrage

[ici](#)

Persée : article d'Etienne Bourdon

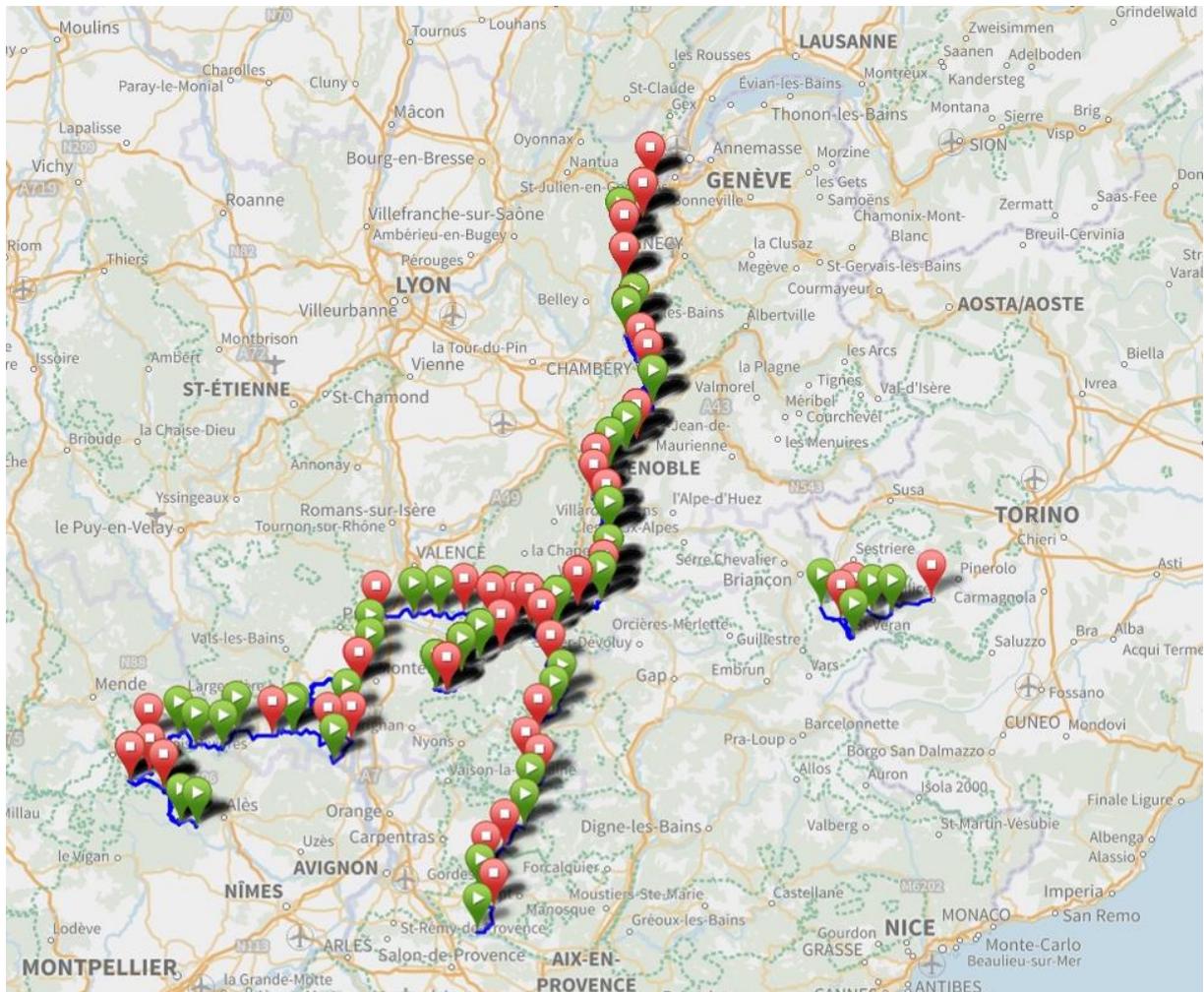
[ici](#)



Pour ouvrir la vidéo, cliquez [ici](#)

--- o O o ---

# Sur les pas de l'exil des huguenots et des vaudois



Carte interactive avec les Itinéraires associés

[ici](#)



Itinéraire Culturel du Conseil de l'Europe, ce chemin, qui débute en France à Poët-Laval (Drôme) et à Mialet (Cévennes) et en Italie à Saluzzo (Piémont), passe par Genève, en Suisse, et en Allemagne par le Baden-Württemberg et la Hesse, jusqu'à Bad Karlshafen.

Les itinéraires européens regroupent différents tracés des différents exodes des vaudois et des huguenots.

Site Web [ici](#)

Homologué en janvier 2015 en tant que GR®965 "Sur les pas des Huguenots", plusieurs Itinéraires depuis les Cévennes, le Luberon, le Queyras et la Maurienne y sont reliés.

Carte interactive avec les Itinéraires associés [ici](#)

GR®965 : itinéraire (405 km), dénivelés, cartes [ici](#)

## Depuis le Luberon

Situé dans les régions Auvergne Rhône-Alpes, Provence-Alpes Côte d'Azur, ce parcours "Sur les pas des Huguenots" compte 13 étapes pour une distance totale de 180 km :

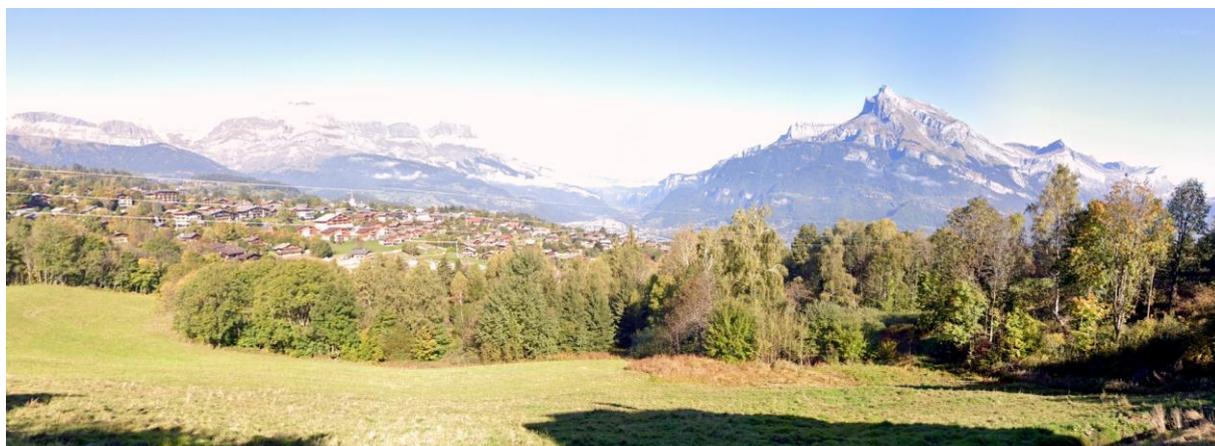
- ↗ 6 étapes se situent dans le département du Vaucluse pour 82 km
- ↗ 1 étape se situe dans le département des Hautes-Alpes pour 7 km
- ↗ 6 étapes se situent dans le département de la Drôme 91 km
- ↗ Le dénivelé positif cumulé du parcours est de 7.100 m.



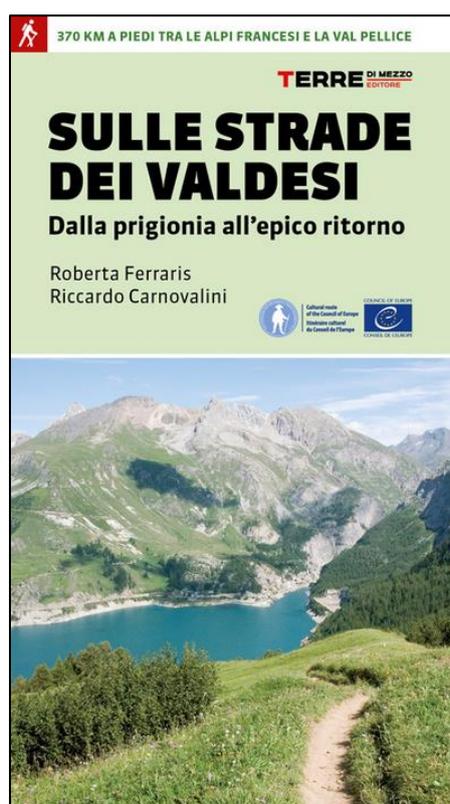
 <p><b>Saint-Pantaléon - Murs</b>  🕒 13.0 km 🚶 4h15 <a href="#">DÉCOUVRIR</a></p>	 <p><b>Murs - Saint Hubert</b>  🕒 12.0 km 🚶 4h <a href="#">DÉCOUVRIR</a></p>	 <p><b>Saint-Hubert - Sault</b>  🕒 16.0 km 🚶 5h <a href="#">DÉCOUVRIR</a></p>
<p>Carte/guide <a href="#">ici</a></p>	<p>Carte/guide <a href="#">ici</a></p>	<p>Carte/guide <a href="#">ici</a></p>
 <p><b>Sault - Montbrun les Bains</b>  🕒 12.0 km 🚶 4h <a href="#">DÉCOUVRIR</a></p>	 <p><b>Montbrun-les-Bains - Mévouillon</b>  🕒 11.0 km 🚶 4h <a href="#">DÉCOUVRIR</a></p>	 <p><b>Mévouillon - Saint-Auban sur l'Ouvèze</b>  🕒 13.0 km 🚶 4h30 <a href="#">DÉCOUVRIR</a></p>
<p>Carte/guide <a href="#">ici</a></p>	<p>Carte/guide <a href="#">ici</a></p>	<p>Carte/guide <a href="#">ici</a></p>
 <p><b>Saint-Auban sur l'Ouvèze - Rosans</b>  🕒 17.0 km 🚶 7h <a href="#">DÉCOUVRIR</a></p>	 <p><b>Rosans - Montmorin</b>  🕒 14.0 km 🚶 5h30 <a href="#">DÉCOUVRIR</a></p>	 <p><b>Montmorin - Valdrôme</b>  🕒 9.6 km 🚶 4h <a href="#">DÉCOUVRIR</a></p>
<p>Carte/guide <a href="#">ici</a></p>	<p>Carte/guide <a href="#">ici</a></p>	<p>Carte/guide <a href="#">ici</a></p>
 <p><b>Valdrôme - Lesches-en-Diois</b>  🕒 16.0 km 🚶 7h <a href="#">DÉCOUVRIR</a></p>	 <p><b>Lesches-en-Diois - Châtillon en Diois</b>  🕒 17.0 km 🚶 7h30 <a href="#">DÉCOUVRIR</a></p>	
<p>Carte/guide <a href="#">ici</a></p>	<p>Carte/guide <a href="#">ici</a></p>	

--- o O o ---

# Sur les routes de la "Glorieuse rentrée" des Pauvres de Lyon



À gauche, le village de Combloux (74920) – Au centre, la vallée de l'Arve vers Cluse (74302).  
Passage des Pauvres de Lyon le lundi 19 août 1689 à Migeves (Megève).



370 km de marche entre les Alpes françaises et le Val Pellice. De la captivité au retour épique il y a plusieurs raisons d'entrer dans la montagne. Pour les mille Pauvres de Lyon qui la nuit du 17 août 1689, quittèrent les rives du lac Léman pour rejoindre le Val Pellice, la raison était la liberté de professer sa foi et revenir dans leurs villages des vallées du Piémont, d'où ils avaient été chassés en 1687. Aujourd'hui, il est possible d'emprunter ce même itinéraire historique par tronçons ou en un seul chemin unique. Cet ouvrage comporte les descriptions des itinéraires, les cartes et adresses où dormir.

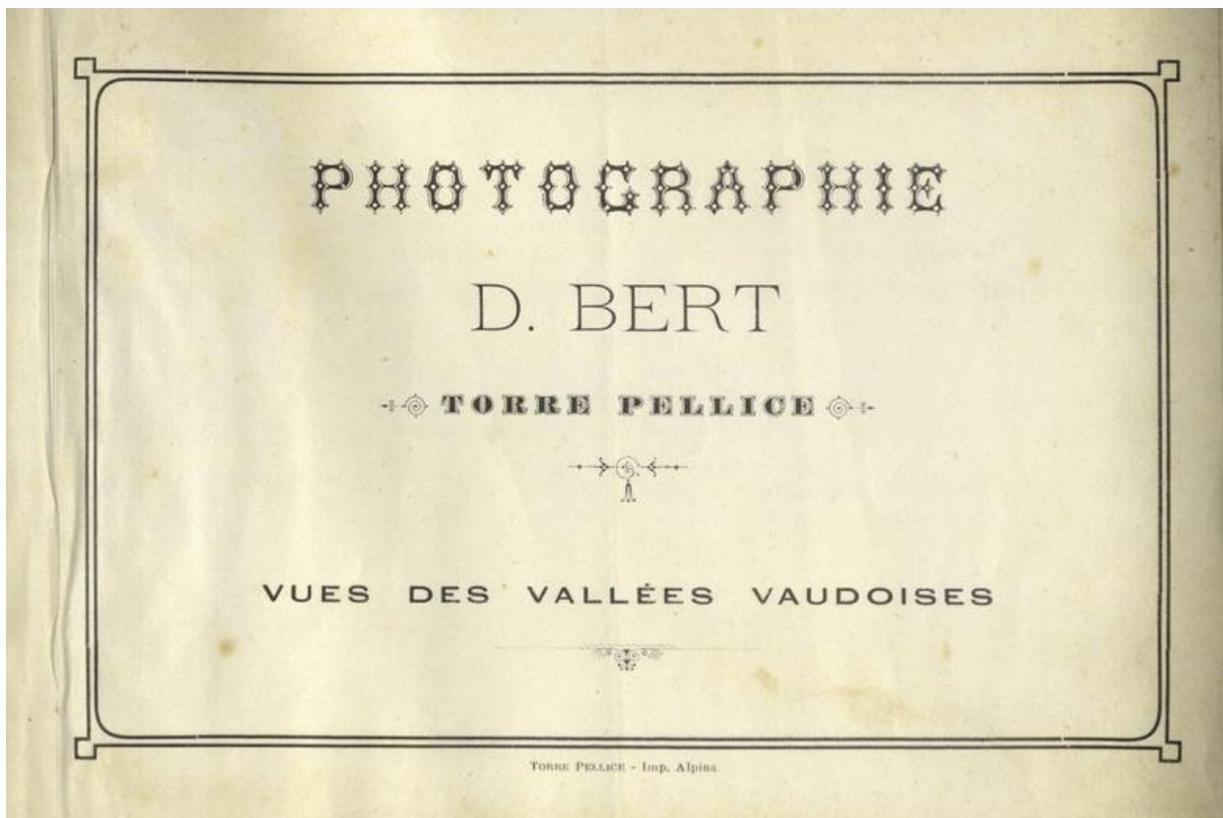
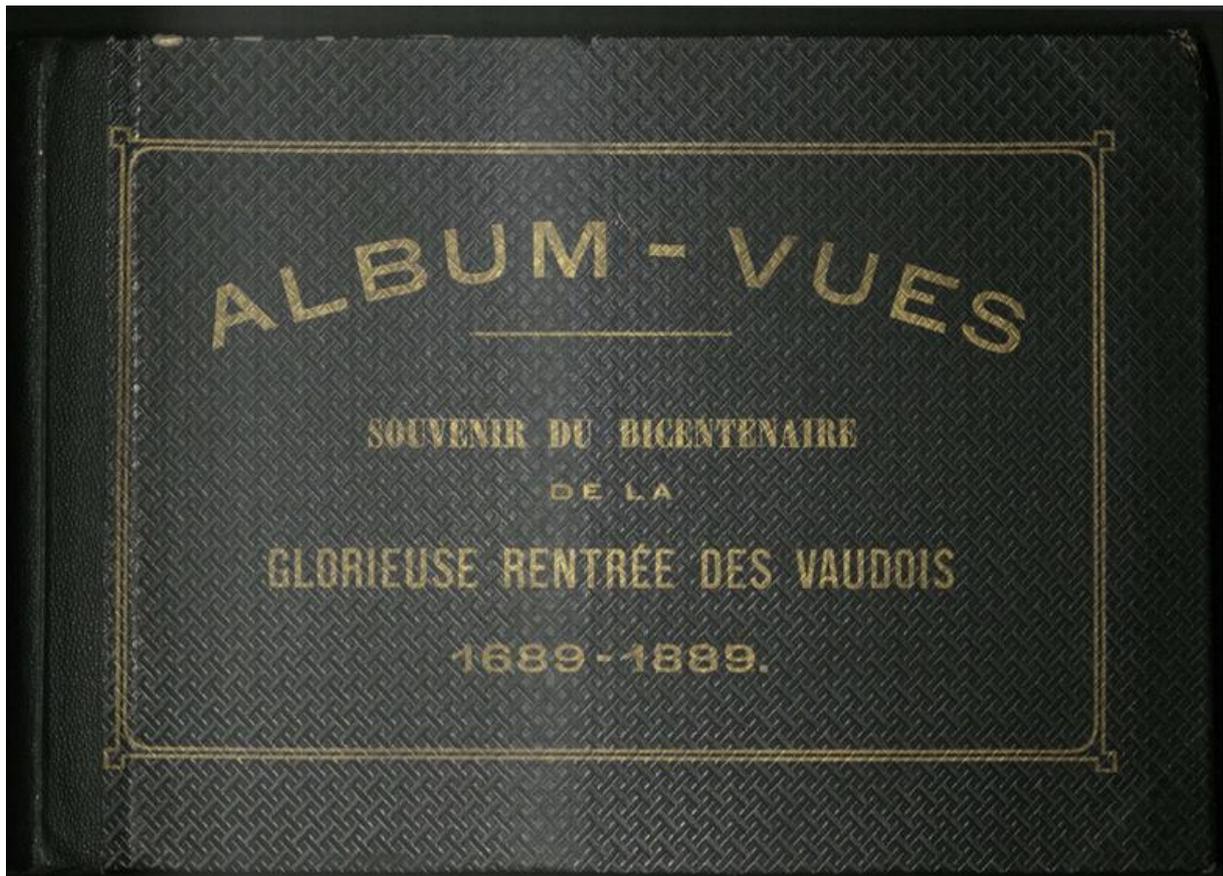
Auteurs : Roberta Ferraris - Riccardo Carnovalini  
Éditeur : TERRE DI MEZZO EDITORE  
ISBN : 9788861895881  
Date de parution : 2020  
208 pages, broché  
Prix : 19,00 € (2023)

Histoire de la Glorieuse rentrée des Pauvres de Lyon dans leurs vallées

[ici](#)

Le strade dei Valdese e degli Ugonotti - Traces GPS

[ici](#)



Pour ouvrir l'album, cliquez [ici](#)

--- oOo ---



La Fondazione Centro Culturale Valdese est une institution privée sans but lucratif créée en 1989 par la Table vaudoise et la Société d'Études Vaudoises.

La Bibliothèque est dotée d'environ 85 000 volumes d'histoire, de théologie, de philosophie et de religion. C'est un point de repère reconnu pour tous ceux qui s'intéressent à la théologie protestante et à l'histoire vaudoise et évangélique.

Les archives photographiques conservent environ 35 000 photographies datant de la moitié du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours, ayant pour objet les vallées vaudoises et la vie des églises.

Le Musée retrace l'histoire vaudoise de l'origine à nos jours ; une ample section ethnographique illustre la vie des communautés vaudoises des vallées pendant le XIX<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècle.

Le Centre s'occupe de la promotion culturelle et du développement du territoire, il collabore avec des institutions italiennes et étrangères pour la compréhension et la diffusion de la culture protestante.

Fondazione Centro Culturale Valdese  
Via Beckwith, 3  
10066 Torre Pellice TO)  
Italie  
Téléphone : +39(0) 121 93 21 79

Site Web

[ici](#)

Bibliographie Vaudoise

[ici](#)



Église évangélique vaudoise de la Piazza Cavour, Rome.  
Vitrail de Paolo Paschetto.

-- o O o --



## BIENVENUE SUR LE SITE DE L'AEVHL



Soyez les bienvenus sur le site de l'Association d'Études Vaudoises et Historiques du Luberon (AEVHL) dont le siège est à Mérindol, « capitale historique » des Vaudois du Luberon.

L'AEVHL a pour but de promouvoir les recherches historiques et archéologiques dans le Luberon et les Monts du Vaucluse, de faire connaître l'histoire et la signification du mouvement vaudois aux niveaux local et national et de développer les relations avec la communauté vaudoise au niveau international.



Nos Actualités



La Muse - Musée Vaudois

Publications et Ressources Documentaires

### ADHÉSION A L'AEVHL

[Adhérer par chèque ou virement](#)

### MUSÉE VAUDOIS DU LUBERON

- Vous pouvez soutenir le projet :

[Faire un don](#)

### CONTACT



### ESPACE MEMBRES

[Se connecter](#)

Notre adresse:  
Chemin de la Muse  
84360 Mérindol  
France



# Chiesa Evangelica Valdese

Unione delle Chiese metodiste e valdesi



L'Église évangélique vaudoise (en italien Chiesa Evangelica Valdese) est la principale Église actuelle issue de la prédication de Vaudès.

Accès au site

[ici](#)



Papa Francesco con il moderatore valdese Eugenio Bernardini nel tempio di Torino, il 22 giugno 2015.

# En Vaucluse, lieux de mémoire vaudois



Photo communiquée par Aurélie Jacotet, Bibliothèque municipale de Lacoste.

**P**assant, arrête-toi, regarde, souviens toi : en ces lieux, il y a cinq siècles, vécurent et souffrirent des Vaudois, ces Pauvres de Lyon, fils de Valdes, pourchassés à travers l'Europe. Ici, ils étaient venus des vallées françaises du Briançonnais et de celles du Piémont, pour remettre en culture les terres en friches des seigneurs du Luberon.

**T**ravailleurs infatigables le jour, ils se réunissaient clandestinement la nuit autour du chandelier et de la Bible traduite en langue occitane, auprès de leurs prédicateurs itinérants, leurs "Barbes".

**À** partir du synode de Chanforan en 1532, où les Vaudois se fondirent dans le mouvement de la Réforme, l'Inquisition se durcit sous l'aiguillon de l'Église Romaine et du Roi de France. Le célèbre "Arrêt de MÉRINDOL" condamnant 19 Vaudois "hérétiques" sera très largement exécuté au cours d'une triste semaine d'avril 1545. Une vingtaine de villages furent mis à feu et à sang, dont 11 strictement "exécutés" par la soldatesque de Meynier d'Oppède et les mercenaires du Pape.

**L**a Route Historique des Vaudois que vous parcourez aujourd'hui suit le fil de cette répression sanglante, avec ses milliers de torturés et de morts et ses centaines de condamnés aux galères du Roi. C'est aussi le sentier du souvenir de la présence vaudoise en Luberon, qui perdure parmi les combes sauvages, les bories éventrées et ces bastides massives aux noms évocateurs.

Photo communiquée par Aurélie Jacotet, Bibliothèque municipale de Lacoste.

--- o O o ---



- ▶ Mairie - tél. : +33 (0)4 90 74 36 05
- ▶ Géolocalisation du lieu avec Google Maps
- ▶ Wikipedia
- ▶ Monumentum
- ▶ Inventaire National du Patrimoine Naturel (Znieff)
- ▶ Silène Nature

[ici](#)  
[ici](#)  
[ici](#)  
[ici](#)  
[ici](#)

- ▶ Diaporama Flickr

[ici](#)

- Carte : IGN 3242OT Apt PNR du Luberon
- Carte : IGN 3243OT Pertuis - Lourmarin
- Office de Tourisme Pays d'Apt Luberon  
Tél. : +33 (0)4 90 74 03 18

Aucune plaque commémorative sur la commune.

--- o O o ---



- ▶ Site Web [ici](#)
- ▶ Géolocalisation du lieu avec Google Maps [ici](#)
- ▶ Wikipedia [ici](#)
- ▶ Monumentum [ici](#)
- ▶ Inventaire National du Patrimoine Naturel (Znieff) [ici](#)
- ▶ Silene Nature [ici](#)

- ▶ Diaporama Flickr [ici](#)

- Carte : IGN 3142OT Cavaillon - Fontaine-de-Vaucluse
- Office de Tourisme Destination Luberon Gordes  
Tél. : +33 (0)4 90 72 02 75



Borne-stèle rue du Château – Google Maps [ici](#)

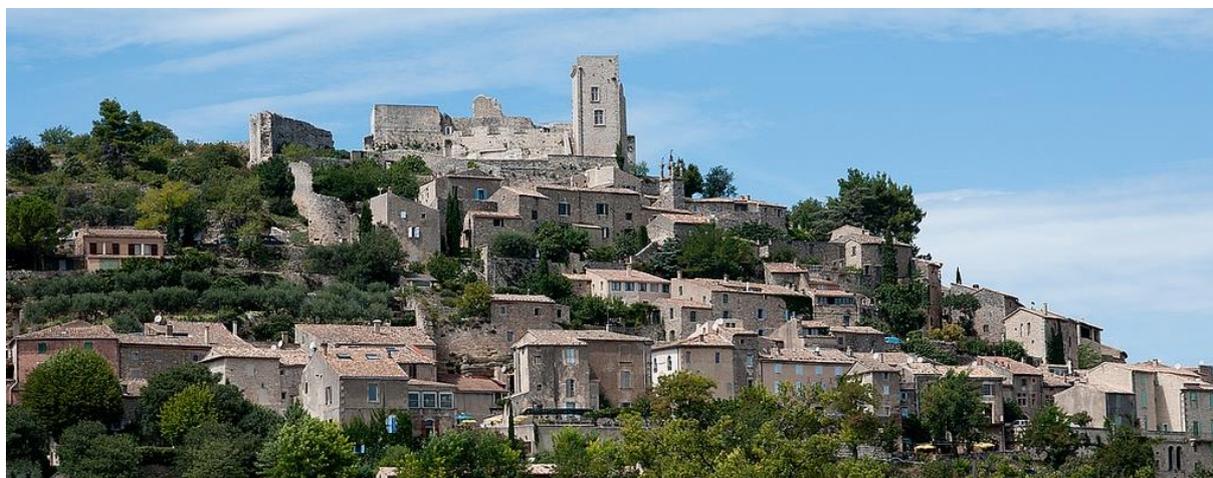


Photo Pierre Laban, président de l'association Les amis du patrimoine de Cabrières-d'Avignon.

Texte de la stèle :

*En ce lieu de Cabrières-du-Comtat les 19 et 20 avril 1545, les troupes du Roi et les mercenaires du Pape dirigés par Maynier d'Oppède, s'uniront pour exécuter les populations vaudoises du Luberon, retranchées dans ce château sous la conduite d'Eustache MARRON, Cabriérois.*

--- o O o ---



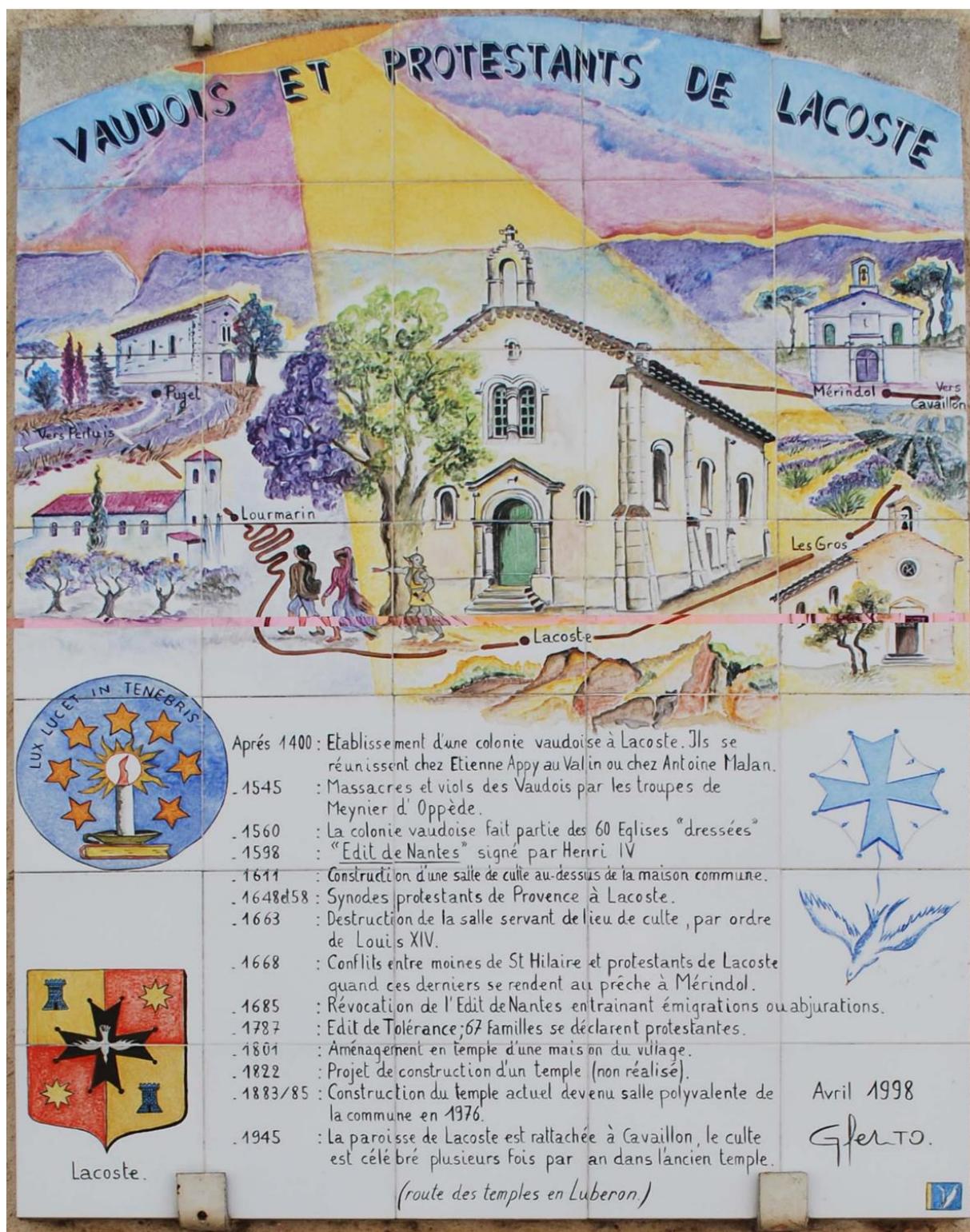
- ▶ Site Web [ici](#)
- ▶ Géolocalisation du lieu avec Google Maps [ici](#)
- ▶ Wikipedia [ici](#)
- ▶ Monumentum [ici](#)
- ▶ Inventaire National du Patrimoine Naturel (Znieff) [ici](#)
- ▶ Silene Nature [ici](#)

- ▶ Diaporama Flickr [ici](#)
- ▶ Photo aérienne de Serge Robert [ici](#)

- Carte : IGN 3142OT Cavillon Fontaine-de-Vaucluse
- Office de tourisme Pays d'Apt Luberon  
Tél. : +33 (0)4 90 74 03 18



Ancien temple en bordure de la D109 -Google Maps [ici](#)



Panneau d'information fixé au mur de l'ancien temple.  
Photo communiquée par Aurélie Jacotet, Bibliothèque municipale de Lacoste.

--- o O o ---



- ▶ Site Web [ici](#)
- ▶ Géolocalisation du lieu avec Google Maps [ici](#)
- ▶ Wikipedia [ici](#)
- ▶ Monumentum [ici](#)
- ▶ Inventaire National du Patrimoine Naturel (Znieff) [ici](#)
- ▶ Silene Nature [ici](#)

- ▶ Diaporama Flickr [ici](#)

- Carte : IGN 3243OT Pertuis Lourmarin
- Office de Tourisme Destination Luberon - Lourmarin  
Tél. : +33 (0)4 90 68 10 77



Temple en bordure de l'avenue Raoul Dautry, panneau d'information sous le porche [Google Maps](#) [ici](#)



- ▶ Site Web [ici](#)
  - ▶ Géolocalisation du lieu avec Google Maps [ici](#)
  - ▶ Wikipedia [ici](#)
  - ▶ Monumentum [ici](#)
  - ▶ Inventaire National du Patrimoine Naturel (Znieff) [ici](#)
  - ▶ Silene Nature [ici](#)
- ▶ Diaporama Flickr [ici](#)

- Carte : IGN 31420T Cavaillon Fontaine-de-Vaucluse
- Office de Tourisme Luberon Cœur de Provence - Mérindol  
Tél. : +33 (0)4 90 72 88 50



La Muse, musée et centre d'évocation de l'histoire vaudoise – Google Maps [ici](#)

La Muse, Centre de documentation sur l'histoire vaudoise

300, rue de la Muse

84360 Mérindol

Tél. : +33 (0)4 90 72 88 50

Courriel : [questionsvaudoises@gmail.com](mailto:questionsvaudoises@gmail.com)

- Ouverture/horaires :
  - samedi : 9h30/12h00
  - ou bien sur rendez-vous (groupes).
- Tarif : entrée libre

La Muse dispose d'une bibliothèque thématique accessible aux étudiants et chercheurs en complément de la salle d'exposition.

Site de l'association

[ici](#)

6 panneaux d'information évoquant le massacre des vaudois vous accompagnent sur le sentier menant aux ruines du château et au Mémorial du massacre des Pauvres de Lyon en 1545, simple pierre gravée portant ces mots : *"En mémoire des Vaudois de Provence mort pour leur foi"*, située près de la table d'orientation.

- - - o O o - - -



- ▶ Site Web [ici](#)
- ▶ Géolocalisation du lieu avec Google Maps [ici](#)
- ▶ Wikipedia [ici](#)
- ▶ Inventaire National du Patrimoine Naturel (Znieff) [ici](#)
- ▶ Silene Nature [ici](#)

- ▶ Diaporama Flickr [ici](#)

- Carte : IGN 3142OT Cavaillon Fontaine-de-Vaucluse
- Office de Tourisme Pays d'Apt Luberon  
Tél. : +33 (0)4 90 74 03 18

Mairie : 04 90 72 60 00 le matin

--- o O o ---



- ▶ Site Web [ici](#)
- ▶ Géolocalisation du lieu avec Google Maps [ici](#)
- ▶ Wikipedia [ici](#)
- ▶ Monumentum [ici](#)
- ▶ Inventaire National du Patrimoine Naturel (Znieff) [ici](#)
- ▶ Silene Nature [ici](#)

- ▶ Diaporama Flickr [ici](#)

- Carte : IGN 3243OT Pertuis Lourmarin
- Office de Tourisme de Pertuis  
Tél. : +33 (0)4 90 79 52 29



Borne-stèle place de la Fontaine – Google Maps [ici](#)



Borne-stèle située place de la Fontaine, à l'emplacement d'un ancien cimetière vaudois.  
Photo Joëlle Richaud, maire de St-Martin-de-la-Brasque.

En 1506 treize familles concluent un accord avec le seigneur du lieu pour repeupler le village de Saint Martin de la Brasque, déserté.

► Acte d'Habitation reproduit sur le site de la mairie

[ici](#)

--- o O o ---



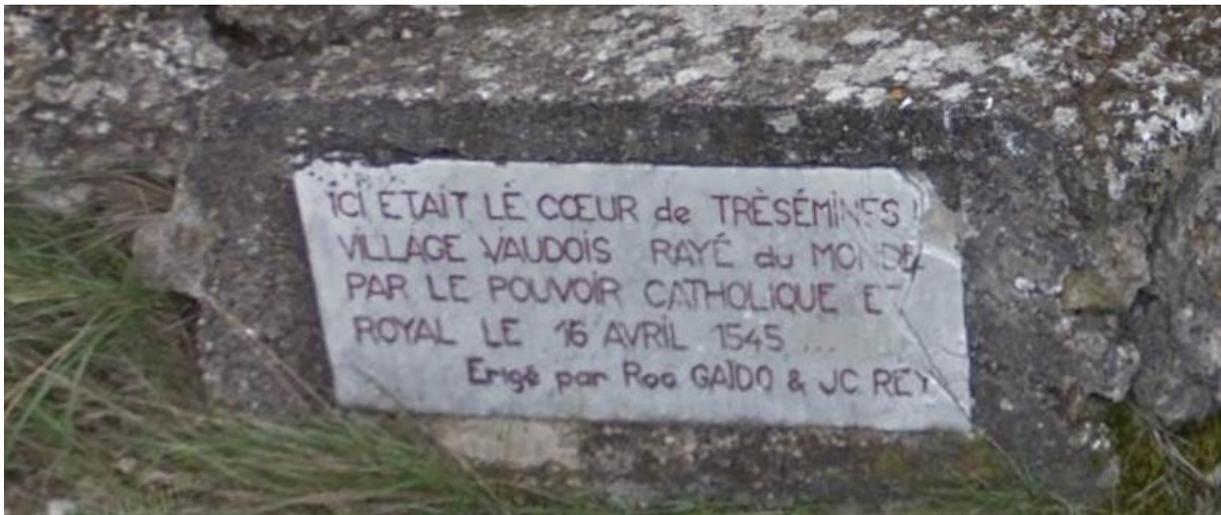
- ▶ Site Web [ici](#)
- ▶ Géolocalisation du lieu avec Google Maps [ici](#)
- ▶ Wikipedia [ici](#)
- ▶ Inventaire National du Patrimoine Naturel (Znieff) [ici](#)
- ▶ Silene Nature [ici](#)

- ▶ Diaporama Flickr [ici](#)

- Carte : IGN 3243OT Pertuis Lourmarin
- Office de Tourisme de Pertuis  
Tél. : +33 (0)4 90 79 52 29



Stèle située en bordure du chemin Les Treizes Emynes – Google Maps [ici](#)



*"ICI ÉTAIT LE CŒUR de TRÈSÉMINES  
VILLAGE VAUDOIS RAYÉ du MONDE  
PAR LE POUVOIR CATHOLIQUE ET  
ROYAL LE 16 AVRIL 1545..."*

Erigé par Roo GAIDO & JC. REY"

--- o O o ---

# En Italie, lieux de mémoire vaudois

## Val d'Angrogna

Valle perpendicolare alla Val Pellice. Prende il nome dal torrente Angrogna che nasce dal monte Roux e confluisce nel Pellice.  
Per la sua conformazione naturale, stretta e rocciosa, è stata la valle più popolata dai valdesi ai tempi delle persecuzioni, risultando inespugnabile ai ripetuti tentativi di sterminio da parte delle armate sabaude.  
Per questo è ricca di luoghi storici, simbolici e leggendari, che testimoniano la dura lotta di sopravvivenza dei valdesi attraverso i secoli.

A valley perpendicular to the Pellice Valley. It takes its name from the Angrogna, a stream which rises on Mount Roux and flows into the Pellice.  
It had the largest population of Waldensians at the time of the persecutions because its naturally narrow and rocky configuration rendered it impregnable to the repeated attempts by the army of Savoy to exterminate them.  
For this reason, it is rich in historical places, symbolic and legendary, which bear witness to the Waldensians' difficult struggle for survival over the centuries.

**1** MUSEI E LUOGHI DELLA MEMORIA  
museums and sites of memory

**2** TEMPLI  
churches

**3** CENTRI PRINCIPALI  
principal towns

**4** LOCALITÀ DI INTERESSE TURISTICO  
places of interest to tourists

**5** TORRENTI  
streams

**6** CRESTES  
ridges

**7** STRADE ASFALTATE  
paved roads

**8** STRADE NON ASFALTATE  
unpaved roads

**5** **Guelza 'd la tana**  
**La grotta della fede**  
Luogo di memoria  
Ampla caverna naturale assurita dalla tradizione quale simbolo dei luoghi di rifugio e di culto dei valdesi durante i periodi di persecuzione.

**The cave of faith**  
Site of memory  
Spacious natural cavern adopted by tradition as a symbol of places of refuge and worship used by Waldensians during the periods of persecution.

**6** **Chanforan**  
**L'assemblea**  
Luogo di memoria  
Stele in pietra a memoria del luogo dove nel 1532 rappresentanti dei valdesi di tutta Europa, riuniti in assemblea, decisero l'adesione alla riforma protestante.

**The cave of faith**  
Site of memory  
Stone in memory of the place where, in 1532, representatives of the Waldensians of all Europe, gathered in assembly, decided to join the Protestant Reformation.

**7** **Coullège**  
**i clandestini del vangelo**  
Luogo di memoria  
Piccoli edifici antichi in pietra a secco che la tradizione individua come la scuola di preparazione biblica dei predicatori itineranti valdesi del medioevo, "troubes".

**The Gospel's clandestines**  
Site of memory  
Small, old buildings with dry-stone walls which tradition identifies as the school where Waldensian itinerant preachers of the Middle Ages, the "troubes," were given biblical training.

**8** **Odin-Bertot**  
**La scuola delle capre**  
Museo scuola  
Una delle tante scuole di borgata che testimoniano l'impegno costante della chiesa valdese a fornire gli strumenti necessari a leggere e meditare la Bibbia.

**Goats' University**  
Site of memory  
One of many village schools which bear witness to the steadfast commitment of the Waldensian Church to furnishing the tools necessary for reading and pondering the Bible.

**9** **Serre**  
**Le radici e il mondo**  
Museo delle donne valdesi  
Luogo simbolico di incontro con la donna valdese nella storia, sorto per iniziativa delle donne della comunità di Angrogna. Riferimenti con il mondo femminile protestante internazionale si intrecciano col racconto della vita e delle attività della donna valdese delle Valli.

**The roots and the world**  
Waldensian Women Museum  
A symbolic place to encounter the Waldensian woman in history, which grew out of an initiative of the women of the community of Angrogna. References to women of the international Protestant world are interwoven with the story of the life and activities of the Waldensian women of the Valleys.



- ▶ Museo Valdes di Prali
- ▶ Street View

[ici](#)  
[ici](#)

- - - oOo - - -